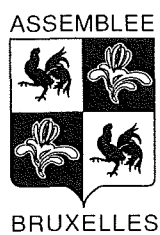


Assemblée de la Commission communautaire française



15 novembre 2000

SESSION ORDINAIRE 2000-2001

**BULLETIN
DES
QUESTIONS ET RÉPONSES**

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

(Article 85 du règlement)

Le président du Collège, chargé de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, du Transport scolaire, de la Cohabitation des communautés locales, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ainsi que des Relations internationales, monsieur Éric Tomas

Objectif 3 du Fonds social européen : procédure de décision pour le premier appel à projets de la période 2000-2006 (n° 57 de M. Smits) 6

Objectif 3 du Fonds social européen : procédure de décision pour le premier appel à projets de la période 2000-2006 (n° 58 de M. Smits) 6

Le membre du Collège, chargé de la Santé, de la Culture, du Tourisme, du Sport et de la Jeunesse, monsieur Didier Gosuin

Conventions existant entre le Collège et certaines ASBL de la Commission communautaire française (n° 48 de M. Smits) 7

Le membre du Collège, chargé de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes et de l'Aide aux personnes handicapées, monsieur Éric André (*)

Interprètes en langues de signes (n° 14 de Mme Persoons) 8

État des lieux des différentes études commanditées par les membres du Collège (n° 16 de M. Lemaire) 8

Entreprise de travail adapté « Atelier de Paris » (n° 35 de Mme Herscovici) 8

Arrêté relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds (n° 40 de Mme Braeckman) 9

Projet de convention de consultance entre la Commission communautaire française et E & Y Consulting SA (n° 51 de Mme Braeckman) 9

Objectif 3 du Fonds social européen : procédure de décision pour le premier appel à projets de la période 2000-2006 (n° 57 de M. Smits) 9

Objectif 3 du Fonds social européen : procédure de décision pour le premier appel à projets de la période 2000-2006 (n° 58 de M. Smits) 9

Arrêté 2000/779 du Collège de la Commission communautaire française fixant les conditions d'agrément et les modalités de fonctionnement des Commissions professionnelles et des Commissions de formation dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (n° 59 de M. Smits) 9

(*) En date du 20 octobre 2000, M. Willem Draps remplace M. Éric André en qualité de membre du Collège.

Pages

II. QUESTIONS AUXQUELLES UNE RÉPONSE PROVISOIRE A ÉTÉ FOURNIE

Le membre du Collège, chargé de la Santé, de la Culture, du Tourisme, du Sport et de la Jeunesse, monsieur Didier Gosuin

<i>Projet d'arrêté 2705 octroyant une subvention globale de 765 000 francs à différentes associations intergénérationnelles (n° 55 de M. Smits)</i>	10
<i>Projet d'arrêté 2000/804 octroyant un subside de 1 000 000 de francs (soit 24 789,35 euros) en faveur de l'ASBL «Bruxelles J» pour la poursuite du développement et la gestion du site «Internet» de l'ASBL qui diffuse de l'information pour les jeunes durant l'année 2000 (n° 60 de M. Smits)</i>	10
<i>Arrêté 2000/708 modifiant l'arrêté 99/165 du 11 mars 1999 relatif à l'octroi d'un subside de 2 500 000 francs à l'ASBL ADISC (Association pour le développement des initiatives sportives et culturelles) (n° 61 de M. Smits)</i>	10

III. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

(Article 85 du règlement)

Le président du Collège, chargé de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, du Transport scolaire, de la Cohabitation des communautés locales, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ainsi que des Relations internationales, monsieur Éric Tomas

<i>État des lieux des différentes études commanditées par le membre du Collège (n° 16 de M. Lemaire)</i>	11
<i>Modalités et coût de l'organisation des journées portes ouvertes à l'Institut Redouté-Peiffer (n° 47 de M. Lemaire)</i>	11
<i>Conventions existant entre le Collège et certaines ASBL de la Commission communautaire française (n° 48 de M. Smits)</i>	14
<i>Octroi d'une subvention à diverses personnes appelées à aider religieusement et/ou moralement les immigrés (n° 49 de M. Lahssaini)</i>	14
<i>Subvention sur base de l'AE de la Communauté française du 11 mars 1983 (n° 50 de Mme Persoons)</i>	14

Le membre du Collège, chargé de la Fonction publique, monsieur Jacques Simonet(*)

<i>Déménagement de l'administration de la Commission communautaire française (n° 62 de Mme Braeckman)</i>	16
---	----

Le membre du Collège, chargé de la Santé, de la Culture, du Tourisme, du Sport et de la Jeunesse, monsieur Didier Gosuin

<i>Application du décret du 4 mars 1999 (n° 8 de M. Grimberghs)</i>	17
<i>Agrément des chambres d'hôtes (n° 13 de Mme Persoons)</i>	18
<i>État des lieux des différentes études commanditées par le membre du Collège (n° 16 de M. Lemaire)</i>	18
<i>Subsides de l'ASBL CASC (n° 28 de Mme Persoons)</i>	20
<i>Octroi d'une subvention à l'ASBL « Rencontre Saint-Gilloise » (n° 29 de Mme Braeckman)</i> ...	21
<i>Subventionnement de l'ASBL RAPA-Autre Lieu (n° 42 de M. Lahssaini)</i>	21
<i>Subventionnement de l'ASBL « Les Pissenlits » (n° 44 de M. Lahssaini)</i>	22
<i>Subvention de 8 400 000 francs octroyée à l'ASBL Biennale de la Chanson française en 2000 (n° 45 de Mme Wynants)</i>	23
<i>Inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des villes santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (n° 46 de Mme Braeckman)</i>	24
<i>Approbation de l'accord de coopération du 13 avril 1999 entre l'État fédéral et la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (n° 53 de M. Grimberghs)</i>	28
<i>Octroi d'une subvention en faveur de l'ASBL « Atout Projet » (n° 54 de M. Lahssaini)</i>	29

(*) En date du 20 octobre 2000, M. François-Xavier de Donnée remplace M. Jacques Simonet en qualité de membre du Collège.

Le membre du Collège, chargé de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes et de l'Aide aux personnes handicapées, monsieur Éric André()**

Composition des cabinets ministériels (n° 19 de M. Grimberghs) 76

Le membre du Collège, chargé du Budget, de l'Action sociale et de la Famille, monsieur Alain Hutchinson

Associations dont les objectifs sont en lien avec la question de l'homosexualité (n° 52 de Mme Braeckman) 77

Arrêté 2000/703 sur le solde des subventions 1999 aux centres d'action sociale globale (n° 56 de M. Smits) 78

(**) En date du 20 octobre 2000, M. Willem Draps remplace M. Éric André en qualité de membre du Collège.

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION
ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DU TRANSPORT SCOLAIRE,
DE LA COHABITATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES, DES RELATIONS
AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE,
AINSI QUE DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MONSIEUR ÉRIC TOMAS

Question n° 57 de M. Smits du 21 septembre
2000.

*Objectif 3 du Fonds social européen: procédure
de décision pour le premier appel à projets de la
période 2000-2006.*

Il me plairait de connaître les projets actuellement cofinancés par le Fonds social européen qui entrent en ligne de compte pour l'octroi de subventions à charge de l'Objectif 3. quel est pour chacun de ces projets le montant du cofinancement assuré par la Commission communautaire française? Comment et par qui la qualité des projets est-elle évaluée?

Question n° 58 de M. Smits du 21 septembre
2000.

*Objectif 3 du Fonds social européen: procédure
de décision pour le premier appel à projets de la
période 2000-2006.*

Le Collège est dans l'attente de l'avis de la *Task Force* et mentionne des décisions prises par un Comité de pilotage.

Il me plairait de connaître la composition de ces deux instances ainsi que les critères de qualité qui ont été retenus par le Collège.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DU TOURISME,
DU SPORT ET DE LA JEUNESSE,
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 48 de M. Smits du 25 mai 2000.

Conventions existant entre le Collège et certaines ASBL de la Commission communautaire française.

Il ressort de différents courriers que reçoivent les parlementaires qu'un certain nombre d'ASBL subventionnées par la Commission communautaire française ou proches de celle-ci, soit par la composition de son conseil d'administration, soit par des synergies de tâches, bénéficient d'un timbrage gratuit réalisé par l'administration de la Commission communautaire française.

Il semble que certaines associations bénéficient historiquement de conventions passées soit avec le Collège, soit avec des ministres ayant signé comme ministres ou encore comme secrétaires d'État.

Pourriez-vous m'informer des décisions globales prises afin de régulariser l'ensemble de ces conventions éparses? Pourriez-vous me communiquer la liste exhaustive des conventions ou des accords existants?

Par avance, je vous remercie, monsieur le ministre-président, de la réponse complète à la question reprise ci-dessus.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES
ET DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
MONSIEUR ÉRIC ANDRÉ^(*)

Question n° 14 de Mme Persoons du 20 janvier 2000.

Interprètes en langue des signes.

Le 23 octobre 1998, l'Assemblée de la Commission communautaire française a adopté un règlement visant à accorder un subside aux associations intégrant les sourds dans leurs activités culturelles, sportives ou de jeunesse.

L'article 6 de ce règlement prévoit que « pour assurer l'intégration de l'interprétation en langue des signes ou en tout autre technique d'interprétation, les associations francophones doivent faire appel à des interprètes francophones agréés par le Collège ».

Selon l'article 7, le Collège agréé les interprètes en langue des signes et détermine les modalités de cet agrément, agrément qui prévaut pour une durée de cinq ans.

L'honorable membre du Collège peut-il m'indiquer quelles sont les modalités qui ont été déterminées par le Collège pour agréer des interprètes en langue des signes ?

Combien d'interprètes ont demandé et reçu l'agrément du Collège en 1998 et 1999 ? Je l'en remercie.

Question n° 16 de M. Lemaire du 14 février 2000.

État des lieux des différentes études commanditées par les membres du Collège.

Je souhaiterais disposer, pour chacun des membres du Collège, de l'état des lieux des différen-

tes études, recherches ou autres travaux déjà éventuellement achevés, en cours de réalisation ou en voie d'être commanditée.

Cet état des lieux reprendrait notamment l'intitulé, la date de début d'exécution de la mission, la date effective ou supposée de clôture de celle-ci, la méthodologie, les objectifs poursuivis, le coût, le ou les auteurs, etc. Éventuellement, il serait intéressant de connaître les intentions des membres du Collège en matière de diffusion des résultats.

Question n° 35 de Mme Herscovici du 19 avril 2000.

Entreprise de travail adapté « Atelier de Paris ».

L'Atelier de Paris dont le siège se situe rue des Coteaux, 303 à 1030 Bruxelles est agréé par le Service bruxellois francophone des personnes handicapées en tant qu'entreprise de travail adapté.

Il me revient que les conditions de travail y sont moins que confortables. Le siège d'activité paraît peu adapté au respect du bien-être et de la santé des travailleurs.

Pourriez-vous m'indiquer si des plaintes vous ont été adressées et si oui, quelles réponses et solutions y avez-vous données ?

Au cours de ces derniers mois, une inspection a-t-elle été réalisée par les services compétents ?

Si oui, quel en est le résultat ?

Si ce n'est pas le cas, quand aura-t-elle lieu ?

Je remercie le ministre pour ses réponses.

(*) En date du 20 octobre 2000, M. Willem Draps remplace M. Éric André en qualité de membre du Collège.

Question n° 40 de Mme Braeckman du 10 mai 2000.

Arrêté relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds.

Lors de sa réunion du 6 avril, le Collège a adopté l'arrêté 99/262/C relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds.

Le membre du Collège peut-il me communiquer le contenu exact de cet arrêté?

Je remercie le membre du Collège pour la réponse qu'il fournira à ma question.

Question n° 51 de Mme Braeckman du 20 juin 2000.

Projet de convention de consultance entre la Commission communautaire française et E & Y Consulting SA.

J'apprends, dans le point 9 des notifications du Collège du 25 mai dernier qu'un projet de convention de consultance entre notre assemblée et E & Y Consulting SA a été décidé.

Un montant de 6 320 000 francs est imputé à l'AB 22.33.12.01 du budget général des dépenses de la Commission pour l'année 2000.

Quelles sont les démarches qui ont précédé cette décision? Un appel d'offres a-t-il été lancé? D'autres soumissionnaires ont-ils rentré une offre? Si oui, pouvez-vous m'en donner la liste? Pourquoi la firme E & Y Consulting SA a-t-elle été retenue? Quels critères ont prévalu pour ce choix?

J'aimerais que vous me précisiez ce qui est attendu du consultant privé désigné. Quels délais lui sont accordés pour réaliser les objectifs imposés?

Je remercie le ministre pour ses réponses.

Question n° 57 de M. Smits du 21 septembre 2000.

Objectif 3 du Fonds social européen: procédure de décision pour le premier appel à projets de la période 2000-2006.

Il me plairait de connaître les projets actuellement cofinancés par le Fonds social européen qui entrent en ligne de compte pour l'octroi de subventions à charge de l'objectif 3. Quel est pour chacun de ces projets le montant du cofinancement assuré par la Commission communautaire française? Comment et par qui la qualité des projets est-elle évaluée?

Question n° 58 de M. Smits du 21 septembre 2000.

Objectif 3 du Fonds social européen: procédure de décision pour le premier appel à projets de la période 2000-2006.

Le Collège est dans l'attente de l'avis de la Task Force et mentionne des décisions prises par un Comité de pilotage.

Il me plairait de connaître la composition de ces deux instances ainsi que les critères de qualité qui ont été retenus par le Collège.

Question n° 59 de M. Smits du 29 septembre 2000.

Arrêté 2000/779 du Collège de la Commission communautaire française fixant les conditions d'agrément et les modalités de fonctionnement des Commissions professionnelles et des Commissions de formation dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises.

Il me plairait de connaître la composition des Commissions professionnelles et des Commissions de formation dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises ainsi que la manière dont ces Commissions sont formées.

II. QUESTIONS AUXQUELLES UNE RÉPONSE PROVISOIRE A ÉTÉ FOURNIE

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DU TOURISME,
DU SPORT ET DE LA JEUNESSE,
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 55 de M. Smits du 19 septembre 2000.

Projet d'arrêté 2705 octroyant une subvention globale de 765 000 francs à différentes associations intergénérationnelles.

Il me plairait d'obtenir la liste des associations intergénérationnelles ayant pu bénéficier d'une partie de la subvention globale de 765 000 francs octroyée par l'arrêté 2705.

J'aimerais connaître l'objet social de ces associations, la composition de leurs organes statutaires et leurs principales réalisations pour les années 1999 et 2000.

Réponse.

En vue de pouvoir répondre de manière adéquate à sa question, j'informe l'honorable membre que j'ai invité l'administration à me fournir toutes les informations utiles à cet effet.

Je ne manquerai pas de lui en communiquer la teneur dès que celles-ci me parviendront.

Question n° 60 de M. Smits du 29 septembre 2000.

Projet d'arrêté n° 2000/804 octroyant un subside de 1 000 000 de francs (soit 24 789,35 euros) en faveur de l'ASBL «Bruxelles J» pour la poursuite du développement et la gestion du site «Internet» de l'ASBL qui diffuse de l'information pour les jeunes durant l'année 2000.

Il me plairait de connaître la composition des organes statutaires de l'ASBL «Bruxelles J» ainsi que ses principales tâches et réalisations pour les années 1999 et 2000.

L'arrêté n° 2000/804 octroie un subside de 1 000 000 de francs à l'ASBL «Bruxelles J» pour la poursuite du développement et la gestion du site «Internet» de l'ASBL en vue — je cite — de diffuser l'information pour les jeunes durant l'année 2000.

Ce montant en fonction de l'objectif à atteindre paraît fort élevé! Un appel d'offres a-t-il été réalisé pour trouver les spécialistes du développement de ce site?

Quel est le nombre de «jeunes visiteurs» espérés sur le site Internet?

Réponse.

En vue de pouvoir répondre de manière adéquate à sa question, j'informe l'honorable membre que j'ai invité l'administration à me fournir toutes les informations utiles à cet effet.

Je ne manquerai pas de lui en communiquer la teneur dès que celles-ci me parviendront.

Question n° 61 de M. Smits du 29 septembre 2000.

Arrêté n° 2000/708 modifiant l'arrêté n° 99/165 du 11 mars 1999 relatif à l'octroi d'un subside de 2 500 000 francs à l'ASBL ADISC (Association pour le développement des initiatives sportives et culturelles).

Il me plairait de connaître la composition des organes statutaires de l'ASBL ADISC ainsi que ses principales tâches et réalisations pour les années 1999 et 2000.

Réponse.

En vue de pouvoir répondre de manière adéquate à sa question, j'informe l'honorable membre que j'ai invité l'administration à me fournir toutes les informations utiles à cet effet.

Je ne manquerai pas de lui en communiquer la teneur dès que celles-ci me parviendront.

III. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION
ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DU TRANSPORT SCOLAIRE,
DE LA COHABITATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES, DES RELATIONS
AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE,
AINSI QUE DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MONSIEUR ÉRIC TOMAS

Question n° 16 de M. Lemaire du 14 février 2000.

État des lieux des différentes études commanditées par le membre du Collège.

Je souhaiterais disposer, pour chacun des membres du Collège, de l'état des lieux des différentes études, recherches ou autres travaux déjà éventuellement achevés, en cours de réalisation ou en voie d'être commandités.

Cet état des lieux reprendrait notamment l'intitulé, la date de début de l'exécution de la mission, la date effective ou supposée de clôture de celle-ci, la méthodologie, les objectifs poursuivis, le coût, le ou les auteurs, etc. Éventuellement, il serait intéressant de connaître les intentions des membres du Collège en matière de diffusion des résultats.

Réponse.

J'ai l'honneur de faire savoir à l'honorable membre qu'une étude a été commandée en date du 6 avril 2000 en vue du déménagement de l'administration et de son regroupement sur un seul site.

Cette étude a été confiée à la société DBA qui a remis au Collège un rapport d'aide à la décision immobilière portant sur les besoins en terme d'espace, l'étude de l'adéquation des bâtiments retenus par le Collège et la négociation des conditions d'acquisition de ces bâtiments.

Les missions confiées au consultant ont été divisées en plusieurs phases, à savoir :

1. estimation de la valeur vénale du bâtiment de la rue du Meiboom,

2. analyse critique des besoins de l'administration,

3. analyse critique des besoins des services médicaux,

4. étude de l'adéquation aux besoins des deux sites sélectionnés, à savoir l'ancien site de Fabrimetal (rue des Drapiers — rue Crespel) et l'ancien siège de Belgacom (rue des Palais),

5. aide à la négociation des prix d'achat et à la rédaction des descriptions pour être jointes à l'acte éventuel, ainsi que de leur adaptation aux besoins et demandes du pouvoir adjudicateur,

6. aide à la sélection de l'un des deux sites par comparaison, basée entre autres sur les critères utilisés pour leur sélection — établissement d'un rapport détaillé sur les avantages et inconvénients de chacun,

7. bilan économique et analyse des impacts financiers annuels entre la situation existante et la situation future (y compris les charges, impôts et taxes et estimation des provisions pour charges patrimoniales),

8. étude du mobilier, notamment inventaire du mobilier existant et proposition de stratégie « mobilier ».

Le rapport final a été déposé sur tous les points à l'exception du point 8.

Le coût de la mission du consultant est de 2 246 000 francs.

Ce rapport est à l'usage unique du Collège et de l'administration de la Commission communautaire française.

Question n° 47 de M. Lemaire du 23 mai 2000.

Modalités et coût de l'organisation des journées portes ouvertes à l'Institut Redouté-Peiffer.

Les 13 et 14 mai derniers, des journées portes ouvertes étaient organisées sur le site d'enseigne-

ment Redouté-Peiffer, précédées d'une soirée « festive » le vendredi 12 mai.

Ces manifestations s'inscrivaient dans un contexte particulier, puisque les organisations syndicales avaient dans une lettre ouverte adressée aux membres de l'assemblée fait état de leur inquiétudes quant à l'avenir de la section horticole de l'institut.

Celles-ci furent évoquées à l'occasion de l'assemblée du 7 avril par l'ensemble des groupes parlementaires, à la suite de quoi la réponse du Collège se voulut rassurante.

Cependant, les organisations syndicales n'ont apparemment pas été totalement rassurées puisque les manifestations prévues étaient sous la menace d'une action de leur part. Selon mes informations, la menace d'une action syndicale n'a été levée qu'*in extremis* grâce à une décision prise par le Collège la veille de la première des journées portes ouvertes.

Quoi qu'il en soit, je souhaite avoir quelques éclaircissements sur l'organisation et le coût des journées portes ouvertes et de la soirée qui les a précédées :

— Quelles furent précisément les manifestations organisées et leur coût ?

— Quel(s) public(s) fu(ren)t convié(s) à chacune de ces manifestations, par quel biais (invitations personnalisées, messages adressés via les médias, ...) et sous quelle forme (à l'initiative d'un seul membre ou de l'ensemble du Collège, ...) ?

— Le coût de ces invitations ou messages publicitaires.

— Le nombre de personnes ayant effectivement participé à ces manifestations.

— Les autres coûts éventuels à charge du budget de la Commission communautaire française.

— L'imputation budgétaire de l'ensemble des dépenses consenties par la Commission communautaire française.

Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je puis lui communiquer les informations suivantes.

Pour ce qui est de l'inauguration du vendredi 12 mai, étaient invités par le président du Collège de la Commission communautaire française, ministre responsable de l'enseignement :

— les membres du personnel de l'établissement;

— les membres du conseil de participation de l'école;

— les membres des jurys de qualification;

— des anciens élèves;

— les membres du personnel retraités;

— les membres de l'IMS-PMS;

— les directions des autres instituts de la Commission communautaire française;

— les directions des écoles horticoles;

— les membres de l'administration concernés;

— les députés, membres de la Commission enseignement de l'ACCF;

— le ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

— le collège des bourgmestre et échevins d'Anderlecht.

Pour ce qui est des dépenses du vendredi :

Types de dépenses	Montant (en francs)
Feu d'artifice	121 000
Orchestre de jazz	10 600
Grogards (vendredi et dimanche)	15 000
Buffet + service	149 258
Location vaisselle et chaises	72 222
Tapis + location podium + écran	80 344

Pour ce qui est des dépenses du samedi et dimanche :

Types de dépenses	Montant (en francs)
Décoration florale, stands, projets pédagogiques	155 473
Location d'une tente d'exposition	28 072
Location d'un char à banc (charrette tirée par des chevaux)	22 420
Plaque commémorative du 75 ^e anniversaire	3 170
Repas des membres du personnel, des élèves ayant travaillé bénévolement	16 774
Assurances (matériel en prêt et loué)	6 105
Publicité « toutes boîtes »	6 795
Banderole en PVC, annonce des portes ouvertes en façade réutilisable	77 138

Invitations :

Seules des invitations à l'inauguration du vendredi 12 mai 2000 ont été adressées.

Les invitations et les programmes ont été réalisés par l'école (via ordinateur).

Un toutes-boîtes mis en page et imprimé à l'école a été distribué dans le quartier.

Une note aux parents et aux élèves a été distribuée.

Publicités :

L'institut a pris en charge une annonce dans un toutes-boîtes et la banderole extérieure de façade.

Une publicité radiophonique a été prise en charge par l'ASBL Les Amis de l'IPSHA.

Des affiches ont été réalisées par l'école et distribuées aux différents services de la Commission communautaire française, dans d'autres instituts, dans différentes communes de la Région bruxelloise.

Programme des activités des samedi 13 mai et dimanche 14 mai :

- Informations études.
- Vente de bouquets et montages floraux par l'ASBL « Les Amis de l'IPSHA ».
- Maquettes des jardins de la Malmaison.
- Exposition de machines agricoles anciennes.
- Exposition de vieux outils, de motos et de véhicules anciens.
- Nombreuses réalisations des élèves.
- Petite restauration et repas par l'ASBL Sacados.
- Conseils horticoles.
- Surf sur Internet.
- Vitrine des métiers.
- Exposition du club « Bonsaï ».
- Stand de l'ASBL Sacados.
- Manifestations sportives.
- Expositions photo — studio — infographie.
- Visites guidées du site.
- Le samedi : participation du club anderlechtois de badminton « BAD 79 ».
- Le dimanche : participation du 1^{er} Régiment des chasseurs à pied de la garde impériale et balade en char à bancs.

Public participant :

Le nombre de personnes présentes le vendredi soir était d'environ 250 personnes. Le nombre de visiteurs durant le week-end a été estimé à environ 3 000 personnes.

Imputation budgétaire :

Les dépenses citées ci-dessus avaient été prévues dans le budget de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française (AB 29.03.12.12).

Question n° 48 de M. Smits du 25 mai 2000.

Conventions existant entre le Collège et certaines ASBL de la Commission communautaire française.

Il ressort de différents courriers que reçoivent les parlementaires qu'un certain nombre d'ASBL subventionnées par la Commission communautaire française ou proches de celle-ci, soit par la composition de son conseil d'administration, soit par des synergies de tâches, bénéficient d'un timbrage gratuit réalisé par l'administration de la Commission communautaire française.

Il semble que certaines associations bénéficient historiquement de conventions passées soit avec le Collège, soit avec des ministres ayant signé comme ministres ou encore comme secrétaires d'État.

Pourriez-vous m'informer des décisions globales prises afin de régulariser l'ensemble de ces conventions éparses? Pourriez-vous me communiquer la liste exhaustive des conventions ou des accords existants?

Par avance, je vous remercie, monsieur le ministre-président, de la réponse complète à la question reprise ci-dessus.

Réponse.

Je vous signale que les ASBL concernées relèvent exclusivement des matières socio-culturelles. Par conséquent, la question a été transmise au membre du Collège chargé de la Culture, M. Didier Gosuin.

Question n° 49 de M. Lahssaini du 19 juin 2000.

Octroi d'une subvention à diverses personnes appelées à aider religieusement et/ou moralement les immigrés.

Dans la notification du Collège datée du 23 mai 2000, il est question d'un arrêté octroyant une subvention d'un montant global de 5 618 160 francs à différentes personnes qui aident religieusement et/ou moralement les immigrés.

Le membre du Collège peut-il me donner des précisions quant à ces personnes, au projet que chacune soutient, le lieu où s'exerce leur activité et le montant de la subvention qui leur est allouée à titre individuel?

Je remercie le Président du Collège pour sa réponse à mes questions.

Réponse.

L'honorable membre apprendra que l'arrêté de la Communauté française du 11 mars 1983, porte sur des subventions accordées aux personnes agréées par le ministre compétent pour l'immigration, sur présentation de l'organe responsable.

Leur rôle consiste en un soutien spirituel ou moral des immigrés.

Pour l'année 2000, les subventions pour cet arrêté s'élèvent à 5 618 160 francs AB: 22.2.0.33.04 (Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation).

La personne qui désire être agréée doit introduire une demande auprès du ministre, via les organes responsables et reconnus. Ces organes sont les suivants:

— Église catholique romaine de Belgique.

— Église protestante unie de Belgique.

— Église anglicane.

— Églises orthodoxes.

— Consistoire central israélite de Belgique.

— Associations représentatives des communautés islamiques de Belgique.

— Centre d'action laïque.

Organisations représentant les organes responsables et employeurs des conseillers:

1) Centre d'action laïque (CAL) (Campus de la Plaine ULB, Avenue Arnaud Fraiteur — 1050 Bruxelles).

— Personnel: 3 personnes (temps plein).

— Activité 1: Les ateliers d'aide à la réussite.

— Lieu des activités: l'action se déroule dans sept écoles bruxelloises.

— Activité 2: Sensibilisation et formation des personnes à l'interculturalité (travail sur les relations entre le personnel hospitalier et les patients d'origine ou de nationalité étrangère).

— Lieu des activités: Centre hospitalier New Paul Brien.

— Activité 3: Action communautaire dans le quartier de la Senne.

— Montant du subside octroyé: 2 340 900 francs (3 × 780 000 francs).

2) Service social des étrangers (22, rue de la Croix — 1050 Bruxelles).

— Personnel: 3 personnes (1/2 temps).

— Activités: accompagnement et encadrement des communautés arménienne et arménienne. Accompagnement religieux; enseignement de la langue, école des devoirs, permanence sociale; traduction et interprétariat.

— Lieu des activités: Centre arméen, église Saint-Joseph, square Frère Orban, divers hôpitaux, visites chez les familles. Centre arménien, 146, rue Franklin, 1000 Bruxelles.

— Montant du subside octroyé: 1 248 480 francs (3 × 416 160 francs).

3) Commission épiscopale Pro-Migrantibus (1, rue Guimard — 1040 Bruxelles).

— Personnel: 3 personnes (1/2 temps).

— Activité 1: Accompagnement et assistance morale des migrants récemment arrivés (Polonais) ou plus anciennement installés (Italiens et autres nationalités). Visites aux personnes isolées, visites des prisons, cours de langue, formation culturelle et religieuse, informations générales sur la Belgique.

— Lieu des activités: Bruxelles et Anderlecht.

— Activité 2: Dialogue entre les religions chrétienne et musulmane (conférence, formations) en collaboration avec le Centre El Kalima.

— Lieu des activités: Bruxelles-Ville.

— Montant du subside octroyé: 1 248 480 francs (3 × 416 160 francs).

4) Service social juif (68, avenue Ducpétiaux — 1060 Bruxelles).

— Personnel: 1 personne (1 temps plein).

— Activité: Écoute et orientation vers les différents services dépendant du Service social juif et vers d'autres services spécialisés au bénéfice des survivants de la Shoah, réfugiés du Rwanda et d'autres pays.

Problèmes administratifs, inscription dans les écoles, recherches de formation et/ou d'emploi.

— Lieu des activités: Service social juif.

— Montant du subside octroyé: 780 300 francs.

Question n° 50 de Mme Persoons du 20 juin 2000.

Subvention sur base de l'AE de la Communauté française du 11 mars 1983.

Le Collège de la Commission communautaire française a adopté un arrêté « relatif à l'octroi d'une subvention à diverses personnes appelées à aider religieusement et/ou moralement les immigrés », sur base de l'AE de la Communauté française du 11 mars 1983.

L'honorable ministre peut-il m'indiquer la liste des personnes bénéficiaires? Je l'en remercie.

Réponse.

Je prie l'honorable membre de se référer à la réponse apportée à la question numéro 49, posée par M. Fouad Lahssaini, et qui porte sur le même objet.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE,
MONSIEUR JACQUES SIMONET (*)

Question n° 62 de Mme Braeckman du 29 septembre 2000.

Déménagement de l'administration de la Commission communautaire française.

Jeudi 31 août, le Collège de la Commission communautaire française décidait d'acquérir 12 100 m² de bureaux sur le site de l'ancien hôtel RTT de la rue des Palais.

— Quel est le montant global d'achat (avec TVA, frais d'enregistrement ...) et quel est le coût d'achat au m²? À combien reviennent les 80 emplacements de parking? Quels montants sont prévus pour la rénovation?

— De quelles surfaces jouissent les fonctionnaires de la Commission communautaire française à ce jour?

— Si l'on sait que plus ou moins 500 fonctionnaires occuperont ce nouvel espace, le membre du Collège peut-il me dire comment se répartiront, par niveau au sein de la hiérarchie, les surfaces de bureaux? Sur base de quels critères cette distribution se fera-t-elle? La totalité de l'espace sera-t-elle occupée? Sinon, à quoi la surface inoccupée sera-t-elle destinée?

— Dans quelle mesure le personnel a-t-il été associé à l'opération? Quels engagements ont été pris pour améliorer les conditions de travail?

— La rénovation intègre-t-elle la notion d'accès aux personnes à mobilité réduite? Quelle proportion de l'immeuble (en pourcentage de surface) sera accessible aux personnes à mobilité réduite?

— Le cahier des charges de la rénovation intègre-t-il la notion de développement durable en ce

compris l'utilisation de matériaux non polluants, d'utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie et de la lumière naturelle?

— Dans quelles proportions, le projet de rénovation est-il financé par le privé et par les fonds européens de l'Objectif 2?

— Un plan de déplacement pour le personnel, intégrant notamment le co-voiturage, est-il à l'étude? 80 places de parking sont prévues. Combien sont disponibles à l'heure actuelle? À qui seront-elles destinées? Les voitures servant à plusieurs personnes sont-elles prioritaires pour les parkings?

— Le personnel dispose de tarifs réduits à la STIB: cet abonnement permet-il de voyager dans les trains de la Jonction et ceux des autres lignes?

— Quelles associations trouveront place dans cet immeuble? Le service à gestion séparée des personnes handicapées restera-t-il rue du Meiboom?

Je remercie le ministre pour les réponses qu'il fournira à mes questions.

Réponse.

Mme Braeckman m'ayant également adressé une question orale sur les mêmes interrogations, la réponse lui a été donnée à la dernière réunion de l'Assemblée qui a eu lieu ce jeudi 16 novembre 2000.

(*) En date du 20 octobre 2000, M. Xavier de Donnée remplace M. Jacques Simonet en qualité de membre du Collège.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DU TOURISME,
DU SPORT ET DE LA JEUNESSE,
MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question n° 8 de M. Grimberghs du 14 novembre 1999.

Application du décret du 4 mars 1999.

Le décret du 4 mars 1999 organisant l'agrément et les subventions des centres de coordination de soins et services à domicile et des services de soins palliatifs et continués a prévu en son article 45 des dispositions transitoires permettant aux centres et services précédemment agréés de bénéficier d'une continuité de leur action et du droit aux subventions.

Plus précisément, l'article 45 a prévu que les centres agréés par la Commission communautaire française au 31 décembre 1997 et des services ayant conclu en 1997 une convention avec la Commission communautaire française sont agréés provisoirement pour une période de un an. Les catégories dans lesquelles ces organismes sont agréés durant cette période d'agrément provisoire sont fixées par le Collège après avis du Conseil consultatif, sur base des données fournies dans les rapports d'activités de l'année 1997 et d'une demande motivée des centres et services concernés. De même il a été prévu que le Collège détermine le montant des subsides octroyés durant cet agrément provisoire de un an sur base des mêmes éléments étant entendu que les centres et services bénéficient au moins du montant des subventions qui leur ont été octroyés en 1997 sauf en cas de diminution de plus de 20 % de leurs activités.

Le ministre peut-il indiquer quels centres et services ont introduit la demande motivée prévue à l'article 45 ? À quel moment a-t-il été saisi de l'avis du Conseil consultatif pour fixer les catégories de référence des centres et services concernés ? Le Collège a-t-il depuis fixé ces catégories de référence et les montants de subsides octroyés pendant cette période d'agrément provisoire ?

L'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 29 avril 1999 concernant l'application du décret du 4 mars 1999 a prévu en son

article 36 que les subventions étaient liquidées par avance trimestrielle de 25 % de la subvention totale.

Le ministre peut-il indiquer le calendrier de paiement des subventions accordées aux centres et services dans le cadre de l'application de l'article 45 du décret du 4 mars 1999 ? De même le ministre peut-il indiquer si les services concernés ont continué à bénéficier d'avances de subvention depuis la mise en vigueur de ce décret du 4 mars 1999 ?

Réponse.

5 centres de coordination de soins et services à domicile et 5 services de soins palliatifs et continués sont agréés depuis le 9 décembre 1999 à titre provisoire pour 1 an à partir du 1^{er} avril 1999 prolongé le 16 mars 2000 pour un an jusqu'au 31 mars 2001.

Il s'agit de CSD, Bruxelles-Assistance, Soins chez soi, soins à domicile et Cosedi pour la coordination de soins et services à domicile et d'Aremis, Continuing Care, Cancer et Psychologie, Cam et Cefem pour les services de soins palliatifs. Tous étaient subventionnés précédemment depuis 1997 à part Cosedi pour lequel une première subvention a été octroyée début 1999 à titre d'initiative.

La référence à l'article 45 figure dès lors dans tous les arrêtés d'agrément provisoire à part dans celui de Cosedi.

L'avis du Conseil consultatif, section « aide et soins à domicile » a été donné le 14 septembre 1999. Il a permis d'agréer les services à titre provisoire et rétroactif à partir du 1^{er} avril 1999.

Fin 1999, tous les services ont reçu le solde du montant annuel des subventions proméritées sur base de leur agrément provisoire.

À partir de 2000, conformément à l'article 36 du décret, tous les services concernés perçoivent leurs subsides sur base d'avances trimestrielles de 25 % de la subvention totale.

Deux avances ont été payées en 2000, la troisième avance est en cours de liquidation.

Question n° 13 de Mme Persoons du 20 janvier 2000.

Agrément des chambres d'hôtes.

Le décret relatif à l'agrément des chambres d'hôtes et à l'autorisation de faire usage de la dénomination «chambres d'hôtes» voté en séance plénière le 18 décembre 1998 précise différentes conditions pour bénéficier de l'agrément en qualité de chambres d'hôtes.

L'honorable membre du Collège pourrait-il me faire connaître le nombre de demandes d'agréments rentrées en 1999 et le nombre d'agréments octroyés?

Le décret prévoit aussi en son article 6 que le Collège peut accorder une prime pour des travaux d'équipements ou de transformations visant la création ou la modernisation de chambres d'hôtes.

L'honorable membre peut-il me faire connaître le nombre de demandes de primes introduites en 1999 et le nombre de primes octroyées avec le montant accordé?

Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je me permets de vous communiquer ci-dessous les renseignements demandés concernant l'objet sous rubrique.

Depuis 1999, 50 exploitants ont introduit une demande d'agrément en qualité de chambre d'hôtes.

40 d'entre elles ont obtenu un avis favorable de la Commission consultative, en séance du 23 mars 2000 et du 28 octobre 2000 et ont donc obtenu l'agrément.

En ce qui concerne les primes, 19 demandes de prime sont parvenues à l'administration et ont obtenu l'avis favorable du ministre. 15 dossiers ont été engagés et 6 dossiers ont été clôturés.

Pour votre bonne information, afin de faire la meilleure promotion possible du décret et de ses arrêtés d'application, je tiens à vous préciser qu'un appel d'offre a été lancé par la Commission communautaire française pour qu'une campagne de communication ait lieu dès novembre de cette année. Cette campagne durera 8 mois.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions.

Question n° 16 de M. Lemaire du 14 février 2000.

État des lieux des différentes études commanditées par le membre du Collège.

Je souhaiterais disposer, pour chacun des membres du Collège, de l'état des lieux des différentes études, recherches ou autres travaux déjà éventuellement achevés, en cours de réalisation ou en voie d'être commandités.

Cet état des lieux reprendrait notamment l'intitulé, la date de début d'exécution de la mission, la date effective ou supposée de clôture de celle-ci, la méthodologie, les objectifs poursuivis, le coût, le ou les auteurs, etc. Éventuellement, il serait intéressant de connaître les intentions des membres du Collège en matière de diffusion des résultats.

Réponse.

Les études, les recherches dans le domaine de la santé sont subventionnées dans le cadre de l'article 23.10.33.01 intitulé «Subventions pour des recherches dans le domaine de la santé».

Le crédit inscrit à cet article pour les années 1998-1999-2000 est le suivant:

CND	1998	1999	2000
	4,1	4,1	6,4

Le crédit couvre prioritairement les subventions destinées à honorer l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 30 avril 1987 accordant des subsides pour la formation en recherche médicale appliquée dans les hôpitaux académiques, en faveur de la Fondation Saint-Luc et de la Fondation Erasme.

Depuis de nombreuses années, ces deux fondations perçoivent chacune une subvention de 1 500 000 francs pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre.

• Année 1998

— La Fondation Erasme a permis au docteur Valérie Hanssen de réaliser une recherche sur le dépistage des hémoglobinopathies en Région bruxelloise.

Les hémoglobinopathies sont les maladies génétiques les plus fréquentes chez l'homme. Elles touchent des minorités ethniques à risque disper-

sées dans une population générale non à risque, souvent isolées et socio-économiques défavorisées. Cette maladie est également mal connue des professionnels de la santé qui ignorent que les progrès thérapeutiques ont allongé l'espérance de vie de ces patients et que la prise en charge précoce leur est totalement bénéfique.

Cette recherche va déboucher sur la réalisation d'une brochure informative concernant les hémoglobinopathies pour tous les professionnels de la santé (exemple: médecins).

Le coût de cette publication sera pris en charge dans le cadre de l'article 23.10.12.02.

— La Fondation Saint-Luc a permis au docteur Pascale Cornette de réaliser une recherche médicale appliquée sur le thème « Identification des patients âgés à risque de déclin fonctionnel et analyse des facteurs prédictifs de leur évolution ».

Cette recherche est un prérequis à l'utilisation de stratégies préventives, basées sur un dépistage précoce, et qui permettraient d'empêcher ou au moins retarder le déclin fonctionnel, c'est-à-dire de permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible de façon autonome.

- Année 1999

— La Fondation Erasme a permis au docteur Mario Rodrigo Moreno-Reyes d'effectuer une recherche sur les « effets de la carence en sélénium sur le métabolisme osseux ». Le but du travail du chercheur est de déterminer les changements induits par un apport pauvre en sélénium sur le métabolisme osseux.

— La Fondation Saint-Luc a permis au docteur Laurent Votron d'effectuer une recherche sur « la qualité de prise en charge des patients gériatriques en oncologie ».

Dans l'espace Wallonie-Bruxelles, il n'existe pas de données relatives à la qualité de la prise en charge en cancérologie gériatrique. En particulier, l'impact du cancer sur la fragilité en gériatrie n'est pas connu, non plus que l'impact de la fragilité sur l'évolution d'un cancer intercurrent et sur les décisions médicales entourant le diagnostic de cancer.

L'objectif du projet est d'installer un observatoire en cancérologie gériatrique, fonctionnant à partir du réseau gériatrie — UCL et coordonné par l'unité d'épidémiologie. Enfin, ce projet permet de vérifier la qualité de la prise en charge des patients âgés atteints de cancer et de rechercher les détermi-

nants des attitudes et décisions en rapport avec cette affection.

- Année 2000

Les demandes de subventions n'ont pas encore été envoyées par les fondations.

Le crédit inscrit à l'article 23.10.33.01 permet également à des associations ou des centres universitaires de bénéficier de subventions. Ces structures doivent développer des recherches ou études sur des thèmes de santé publique.

- Pour l'année 1998

— Le Centre d'études sociologiques des facultés universitaires Saint-Louis a perçu une subvention de 900 000 francs pour la période du 1^{er} décembre 1998 au 31 octobre 1999 pour une étude portant sur le thème « Expériences sociales de personnes homosexuelles, risques de santé et pratiques institutionnelles: analyses et perspectives pratiques ».

Cette étude a été réalisée par le professeur François Delor en partenariat avec les ASBL Tels Quels, Infor-Homo et Ex-Aequo.

L'étude tente d'aborder en profondeur la question de la vulnérabilité sociale de personnes homosexuelles ou de personnes qui connaissent diverses tensions identitaires liées à la perception de leur préférence homosexuelle.

L'hypothèse centrale proposée à l'examen dans la recherche est qu'au cœur du traitement social de l'homosexuel, la question du corps, du désir et de la sexualité reste — aujourd'hui encore — particulièrement centrale, source d'une forme de maltraitance particulière ou, à tout le moins, espace spécifique de l'expérience où peuvent se manifester le mépris ou l'humiliation, créant un espace spécifique de vulnérabilité dont des manifestations peuvent se révéler en matière de santé.

— Le Service de santé mentale de l'ULB a perçu une subvention de 200 000 francs pour la période du 1^{er} décembre 1998 au 31 octobre 1999 pour un projet de recherche ayant pour thème « Interventions préventives et thérapeutiques en crèches ».

La recherche portait sur:

— l'effet de l'intervention sur le fonctionnement de la crèche et sur l'investissement de celle-ci par les parents;

— l'évolution du fonctionnement intellectuel et affectif des enfants signalés « à problème »;

— le recueil des données cliniques relatives aux familles concernées.

Le travail a été confié au docteur Jean-Pol Matot, médecin-directeur du Service de santé mentale de l'UCL.

Cette recherche a continué d'être subventionnée pour la période du 1^{er} septembre 2000 au 30 juin 2001 pour un montant de 200 000 francs.

• Année 1999

— L'Unité d'anthropologie et de sociologie de l'UCL a perçu une subvention de 249 000 francs pour la période du 1^{er} juin 1999 au 31 décembre 1999 pour son projet de mise en place d'un dispositif de soutien pour le développement d'un réseau de coopération dans deux zones géographiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

La recherche a été confiée au professeur Bernard Francq.

La première partie de cette recherche avait été subventionnée sur le budget 1997 pour un montant de 241 000 francs. Cette partie analysait les pratiques de coopération en matière de santé sur deux zones géographiques de Bruxelles (le quartier des Marolles et la zone Schaerbeek, Saint-Josse, Evere).

La deuxième partie de la recherche subventionnée en 1999 visait, d'une part, à promouvoir la production d'un rapport d'activités collectif pour les associations et, d'autre part, à favoriser la constitution d'un réseau de coopération entre les habitants et les différents intervenants.

La recherche du professeur Francq fera l'objet d'une publication dans le cadre des Cahiers de la santé de la Commission communautaire française.

— L'ASBL Rapa — Autre Lieu a perçu une subvention de 300 000 francs pour la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000 pour un travail de recherche sur les besoins en santé mentale et en soins de santé mentale en région bruxelloise.

Un groupe de travail placé sous la direction du professeur Bernard Francq a élaboré sur la base d'une recherche bibliographique, une méthodologie (méthode d'herméneutique collective) qui doit permettre de découvrir comment les gens ressentent leurs besoins en santé mentale et les réponses que leur offre le système de soins de santé.

• Année 2000

— Le Service de santé mentale de l'ULB a perçu une subvention de 200 000 francs pour la période

du 1^{er} septembre 2000 au 30 juin 2001 pour continuer la recherche sur la prévention dans le domaine de la petite enfance entreprise en 1998.

— D'autres demandes de subventions sont en attente d'examen par l'administration.

— Je compte enfin modifier l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 30 avril 1987 afin d'orienter les recherches subsidiées dans le domaine de la santé publique. Seront reconnues comme prioritaires, les études portant sur les déterminants de la santé, l'estimation des besoins de façon à mieux cibler le rôle et la contribution de la famille, des proches et des intervenants locaux dans l'intervention et la distribution des services, la planification dans le domaine de la santé et notamment l'évaluation.

Question n° 28 de Mme Persoons du 24 mars 2000.

Subsides à l'ASBL CASC.

L'honorable membre du Collège pourrait-il m'informer sur l'aide accordée par la Commission communautaire française à l'ASBL CASC (Centre d'actions sanitaires en milieu communautaire) pour les années 1997, 1998, 1999?

Sur quel article budgétaire ces subsides sont-ils imputés?

Quel est l'objet social de cette association?

Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je vous prie de bien vouloir noter les précisions suivantes.

Depuis le 1^{er} décembre 1997, l'ASBL CASC a reçu un subside dans le cadre de son agrément provisoire en tant que service actif en matière de toxicomanies. Celui-ci permettait de financer 2,39 ETP et 700 000 francs de frais de fonctionnement. En 1997, cela équivalait à un montant de 313 479 francs.

En 1998, ce subsida été reconduit tandis que la demande d'agrément définitif était examinée. La somme perçue en 1998 était de 4 494 068 francs.

Enfin, en 1999, suite à l'agrément définitif de l'ASBL en tant que service actif en matière de toxicomanies, une subvention de 5 646 456 francs

permet de financer 3,39 ETP et 700 000 francs de frais de fonctionnement.

Pour 2000, l'enveloppe prévisionnelle a fixé le subside à 5 704 840 francs. En ce qui concerne l'agrément en tant que service actif en matière de toxicomanies, les subsides sont imputés sur l'article budgétaire 23.20.33.16 relatif aux subventions aux services actifs en matière de toxicomanies.

Enfin, les objectifs de l'association sont :

- Permettre un accès plus aisé et plus généralisé au système de soins et au réseau socio-sanitaire existant et lutter contre l'exclusion sociale que connaissent les jeunes et particulièrement ceux issus de l'immigration maghrébine.

- Réaffilier des patients à leur famille d'origine selon les principes de l'ethnopsychiatrie.

- Assurer un meilleur fonctionnement des usagers de drogues dans leur milieu de vie familial et environnemental ainsi qu'un meilleur équilibre psychologique.

- Former des non-professionnels issus de la communauté musulmane et des professionnels qui rencontrent dans le cadre de leur travail des jeunes et des parents issus de la communauté islamique, au problème de la toxicomanie qui touche particulièrement cette communauté.

- Lutter contre l'exclusion sociale de jeunes issus de l'immigration et faciliter leur accès à la citoyenneté.

Question n° 29 de Mme Braeckman du 3 avril 2000.

Octroi d'une subvention à l'ASBL « Rencontre Saint-Gilloise ».

Le 23 mars 2000, le Collège marquait son accord sur l'arrêté n° 200/122 relatif à l'octroi d'une subvention de 1 000 000 de francs à l'ASBL « Rencontre Saint-Gilloise » pour l'organisation de « Parcours d'artistes » en 2000. Cette subvention est à imputer à charge de l'allocation de base 11.15.33.01 relative aux associations actives en matières d'arts plastiques et musées.

Le membre du Collège peut-il dire :

- Quelle est la composition de cette ASBL ?

- Quelle est la nature des activités de cette ASBL pour lesquelles elle reçoit cette subvention ?

— Sur base de quels critères ce montant a-t-il été accordé à cette ASBL ?

Je remercie le membre du Collège pour les réponses qu'il fournira à mes questions.

Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les précisions suivantes.

La composition du conseil d'administration de l'ASBL est la suivante :

- Albert Eylenbosch, square Baron Bouvier 3, 1060 Bruxelles : président.

- Olivier Koeune, rue Joséph Claes 72, 1060 Bruxelles : vice-président, trésorier.

- Rita Glineur, rue de Neufchâtel 12, 1060 Bruxelles : secrétaire.

- Thierry Van Campenhout, rue Louis Coenen 13C, 1060 Bruxelles : administrateur.

La subvention d'un million couvre une partie des frais relatifs à l'organisation de la manifestation « Parcours d'artistes », à savoir notamment des frais de fonctionnement, de coordination, de promotion-diffusion, ainsi que les dépenses liées aux soirées de lancement et de clôture.

L'aide accordée par la Commission communautaire française à cette manifestation s'intègre dans la politique d'aide à la création et de sensibilisation du plus large public aux arts plastiques.

Question n° 42 de M. Lahssaini du 22 mai 2000.

Subventionnement de l'ASBL RAPA-Autre Lieu.

Dans la notification du Collège datée du 27 avril 2000, il est question d'un arrêté octroyant une subvention à l'ASBL RAPA-Autre Lieu pour un montant de 300 000 francs pour l'année 2000.

Le membre du Collège peut-il me donner des précisions quant à cette association : siège social, objet, composition du conseil d'administration, ainsi que l'objet de la demande de subside ?

Je remercie le membre du Collège pour sa réponse à mes questions.

Réponse.

Sur le budget 1999, l'ASBL RAPA-Autre Lieu a bénéficié d'une subvention de 300 000 francs pour entamer un travail de recherche sur les besoins en santé mentale et en soins de santé mentale en région bruxelloise.

La dépense fut imputée à l'article 23.10.33.01 du budget intitulé « Subventions pour des recherches dans le domaine de la santé ».

La dépense liée aux activités « structurelles » de l'association est imputée à l'article 23.10.33.13 du budget intitulé « Subventions pour des initiatives en matière de santé ».

Dans beaucoup de pays et de villes, professionnels et décideurs s'accordent sur la nécessité d'étayer une politique cohérente de santé mentale sur une évaluation des besoins des populations et pour ce faire d'utiliser un axe anthropologique qui permet de décrire les représentations liées à la maladie mentale, la folie, la dépression et aux différents modes d'aide et de soins et de s'accorder sur leur sens.

Un groupe de travail placé sous la direction du professeur Bernard Francq a élaboré sur la base d'une recherche bibliographique une méthodologie (méthode d'herméneutique collective) qui doit permettre de découvrir comment les gens ressentent leurs besoins en santé mentale et les réponses que leur offre le système de soins de santé.

Trois groupes d'échanges de paroles et de constructions de savoir composés d'habitants et d'usagers des soins de santé mentale ont participé également à cette recherche-action.

Ce travail devrait permettre de pouvoir découvrir de nouvelles pistes d'approches en santé mentale et pouvoir confronter les professionnels du réseau socio-sanitaire avec les savoirs des gens sur leur santé mentale ainsi que sur les attentes en matière de soins de santé.

L'objectif de cette recherche-action est d'aider le secteur de la santé à améliorer la qualité de ses réponses au public et à la population.

J'accorde énormément d'importance à ce point de vue et me propose d'octroyer les moyens nécessaires à l'équipe de recherche pour la finalisation de son travail.

En effet, la méthodologie utilisée — sous la direction scientifique du professeur Francq —

demande un décryptage et une interprétation minutieuse du contenu des réunions avec les habitants et les usagers.

Les résultats finaux de la recherche nous permettront de préciser l'accueil dans le secteur de la Santé mentale et la notion de « qualité des services ».

Question n° 44 de M. Lahssaini du 22 mai 2000.*Subventionnement de l'ASBL « Les Pissenlits ».*

Dans la notification du Collège datée du 4 mai 2000, il est question d'un arrêté octroyant une subvention à l'ASBL « Les Pissenlits » pour un montant de 1 200 000 francs pour l'année 2000.

Le membre du Collège peut-il me donner des précisions quant à cette association: siège social, objet, composition du conseil d'administration, ainsi que l'objet de la demande de subside?

Je remercie le membre du Collège pour sa réponse à mes questions.

Réponse.

L'ASBL « Les Pissenlits » développe depuis 1998 son activité sur le territoire de Cureghem à Anderlecht. L'association a pour objet social la mise à disposition des pouvoirs publics ou de particuliers d'un savoir-faire en travail communautaire qui lie développement intégré, citoyenneté et promotion de la santé.

Les administrateurs de l'ASBL sont les suivants:

Président: Théo Léonard

Vice-président: Marc Dinjart

Secrétaire: Anne Caracciolo

Trésorier: Isabelle Fontaine

Membres: Pierre Reniers, Marianne Beauvin, docteur Nadia Clemeur, Bérangère Lens, Vêrane Vanexem, Assia Yahya

La subvention de 1 200 000 francs octroyée à l'association, pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, permet la réalisation de nombreux projets en santé communautaire et notamment:

— Le projet « Promoteurs-informateurs »

Les « Promoteurs-informateurs » sont des habitants du quartier formés à la transmission de

notions sanitaires de base et à des techniques d'animation. Insérés dans des groupes locaux de tous âges (maisons d'enfants, public de consultation de nourrissons, personnes âgées, ...), ils y assument le rôle de révélateurs et de catalyseurs des besoins et ressources en matière de santé. Leur travail d'animation et d'information a débouché sur la mise en place de petits projets de développement.

Les « Promoteurs-informateurs » ont notamment créé des permanences santé dans différents endroits du quartier.

— Projet lié à la petite enfance

L'ASBL organise, d'une part en collaboration avec la Fondation Françoise Dolto des formations destinées aux professionnels de la petite enfance. Cette formation offre un lieu de parole et de réflexion basée sur l'écoute des enfants à partir des expériences et difficultés amenées par les participants.

D'autre part, les « Promoteurs-informateurs » organisent dans le cadre des permanences santé des animations à destination des enfants.

Enfin, l'ASBL organise un espace de rencontre et de dialogue pour les parents où ceux-ci peuvent discuter de leurs préoccupations et échanger leurs expériences dans la relation parents-enfants. Deux groupes de parole se sont créés sur le quartier de Cureghem.

— Projet Wash-in-town

Ce projet est réalisé en partenariat avec le Centre d'économie sociale Euclides. Il vise à renforcer le lien social et à créer des « ponts » entre la santé, la culture, l'art et la vie quotidienne.

Le travail se déroule dans 10 salons-lavoirs où des animations sont organisées.

— Projet « S Portez-vous bien »

Un cours de gymnastique est organisé à destination d'un groupe de femmes du quartier. Les séances de gymnastique sont suivies par des animations santé où différents thèmes sont abordés : la connaissance de son corps, le stress, l'alimentation, les vaccinations, ...

— Projet de santé dentaire dans les écoles primaires

En collaboration avec l'IMS, les élèves de 2^e année primaire des écoles de Cureghem sont

invités à visiter le cabinet du dentiste de la maison médicale d'Anderlecht. Celui-ci fera le diagnostic pour chaque enfant et lui remettra la représentation de l'état de santé de ses dents.

— Mise en place d'une structure de santé adaptée aux personnes sourdes et malentendantes

Grâce au travail des « Promoteurs-informateurs », l'association a décidé de soutenir la création d'un lieu de consultation spécialisé pour les personnes sourdes et malentendantes dans les locaux de la maison médicale d'Anderlecht et la mise en place d'un programme d'éducation à la santé et d'outils adaptés à ces personnes.

L'association coordonne également la commission santé de Cureghem. Celle-ci organise un espace de concertation et de négociation entre intervenants sociaux et sanitaires et habitants du quartier. Elle réunit huit fois par an une trentaine d'institutions et de personnes actives dans le quartier et compte environ 120 partenaires réguliers : administrations, associations, médecins, pharmaciens, écoles, mandataires publics communaux, personnels paramédicaux, habitants, commerçants et entrepreneurs locaux.

Tous les projets sont discutés, organisés et évalués dans le cadre de cette commission, qui constitue un outil privilégié de travail communautaire.

Question n° 45 de Mme Wynants du 23 mai 2000.

Subvention de 8 400 000 francs octroyée à l'ASBL Biennale de la Chanson française en 2000.

Suite à l'adoption de l'arrêté n° 2000/107 relatif à l'octroi d'un subside de 8 400 000 francs en faveur de l'ASBL Biennale de la Chanson française, je souhaiterais connaître le contenu de la convention, ainsi que la ventilation des divers postes pris en compte.

Pourriez-vous m'indiquer plus également les intentions et la planification de programmation de La Biennale.

Je vous remercie pour les informations que vous me ferez parvenir.

Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les précisions suivantes.

1. Il n'y a pas de convention établie entre la Commission communautaire française et l'ASBL Biennale de la Chanson française. Le Collège a adopté en date du 30 mars 2000, par l'arrêté n° 2000/107, l'octroi d'un montant de 8 400 000 francs dans le cadre de l'organisation de la 4^e édition du Concours de Chanson française en 2000.

2. Cette subvention a été accordée sur base de la remise d'un projet de budget estimé à 12 400 000 francs. La part que représente la subvention de la Commission communautaire française s'élève à 67 % du total. Les recettes complémentaires proviennent de la Communauté française, du Fonds Interreg, des recettes de billetterie, de Bruxelles 2000, et de la commune de Watermael-Boitsfort et de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

3. L'intention de l'ASBL Biennale de la Chanson française est de développer, pour l'année 2000, le concours à l'ensemble de la Communauté française.

4. En termes de programmation, le concours a été annoncé en février 2000, les candidats retenus ont été programmés en quart de finale dans 12 cafés-concerts et lieux culturels en Communauté française durant les mois de mai et juin 2000. Les 10 demi-finalistes ont été programmés aux Halles de Schaerbeek les 7 et 8 septembre 2000. La finale désignant les trois lauréats s'est déroulée le 9 septembre aux Halles de Schaerbeek (grande salle).

À l'issue de cette finale 80 dates de concerts sont programmées pour les trois lauréats du concours 2000. La tournée de concerts se déroule en Communauté française, en France, en Suisse, et au Canada.

Question n° 46 de Mme Braeckman du 23 mai 2000.

Inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des villes santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Lors de sa réunion du 4 mai de cette année, le Collège a marqué son accord au projet d'inscription de Bruxelles au réseau des villes santé de l'Organisation mondiale de la santé et a décidé de demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de s'y associer.

À cette occasion, il a également approuvé une note d'orientation. Le membre du Collège peut-il m'en donner les grands axes ?

Il a aussi approuvé la constitution d'un comité de pilotage issu du groupe de travail constitué dans ce cadre et élargi aux représentants des ministres régionaux en charge des compétences concernées par ce projet. Le membre du Collège peut-il me donner la composition exhaustive de ce comité de pilotage, ainsi que les ministres régionaux concernés ?

Dans quel délai ce comité de pilotage est-il chargé d'élaborer une proposition concrète concernant cette structure de coordination, et le programme de réalisations, en ce compris l'estimation budgétaire ?

Je remercie le membre du Collège pour les réponses qu'il fournira à mes questions.

Réponse.

L'honorable membre trouvera ci-dessous copie de la note au Collège du 27 avril 2000 et non du 4 mai 2000 sur l'objet précité.

Cette note a d'ailleurs été approuvée le même jour par les deux autres Collèges des Commissions communautaires ainsi que par le Gouvernement.

La demande officielle d'adhésion, signée par le ministre-président et les deux ministres de la Santé (Commission communautaire française, Commission communautaire commune, VGC), a été introduite auprès de l'OMS.

Vous trouverez également ci-dessous la liste des membres du comité de pilotage et la proposition d'échéancier qui a été approuvée par ce comité lors de la réunion du 28 juin 2000.

Sur le plan exécutif, les collaborateurs des cabinets régionaux et communautaires concernés (santé, aide aux personnes, logement, mobilité, formation, économie, emploi, etc.) se réuniront afin d'élaborer des propositions concrètes en matière de coordination de ce projet.

L'objectif est que les Collèges et le Gouvernement se prononcent sur celles-ci et sur l'agenda précité début novembre.

Note aux membres du Collège de la Commission communautaire française

Objet: Inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

DÉVELOPPEMENT

Cadre décisionnel

L'inscription de Bruxelles dans le réseau des villes-santé de l'OMS, au sens de la Charte

d'Ottawa de 1986, est reprisé dans la déclaration gouvernementale des trois Collèges communautaires.

En Belgique, deux villes se sont reconnues villes-santé par l'OMS, sur les 35 villes européennes reprises dans le premier programme: Mechelen et Huy. Dans le monde, 1 500 villes participent à différents échelons à ce programme, dont 600 en Europe. Gent, La Louvière et Huy ont ainsi déjà rejoint le réseau par la suite.

Des représentants bruxellois ont participé au 5^e colloque des villes-santé et des villes et villages en santé de l'OMS qui s'est tenu les 4, 5, 6 et 7 décembre 1999 à Hammam-Sousse, en Tunisie.

La mise en œuvre de cette volonté nécessite à présent une décision des trois Collèges, afin que les ministres de la Santé, MM. Chabert et Gosuin, introduisent la demande officielle auprès de l'OMS.

Pour la réalisation concrète de ce projet, la Région de Bruxelles-Capitale devra bien entendu être associée.

Certains dispositifs, qui relèvent de compétences fédérales, ne serait-ce que partiellement, seront également impliqués dans ce projet.

Les Communautés française et flamande seront aussi associées à la démarche, via le Centre local et promotion de la santé (CLPS) et le Brussels Gezondheidsoverleg (Logo).

Les pouvoirs publics locaux et les associations verront dans ce projet l'occasion de valoriser leurs actions, de les perfectionner et de les inscrire dans un contexte global, où les bénéficiaires trouveront également une place.

Portée du projet

Définition et objectifs

Le projet «ville-santé» de l'OMS a été lancé en 1986, et vise à concrétiser la politique de la «santé pour tous en l'an 2000».

Les lignes de force du projet ville-santé sont:

- réduire les inégalités en matière de santé;
- favoriser la coopération intersectorielle, et notamment réduire les risques environnementaux;
- susciter la participation communautaire des bénéficiaires;

— privilégier l'approche promotionnelle de la santé.

L'engagement d'une ville dans ce projet signifie «mettre de la santé» dans les politiques urbaines, au-delà des soins et des actes médicaux. La santé devrait idéalement devenir une préoccupation lorsque les pouvoirs publics ont une décision à prendre, quel que soit le domaine concerné.

«Une ville en santé met en place, et améliore continuellement, un environnement physique et social, utilise les ressources de sa communauté dans le but de rendre ses citoyens aptes à s'entraider mutuellement dans la réalisation des activités courantes de la vie et à développer leur plein potentiel» est-il précisé dans un rapport sur la promotion de la santé dans un contexte urbain.

Cette dimension prend toute son importance dans le contexte urbain, et pluriculturel, de Bruxelles.

Critères

Pour obtenir le «label» ville-santé, les villes doivent rencontrer certains critères.

Les critères proposés par l'OMS font référence aux processus par lesquels une ville devient une «ville-santé» plutôt qu'à des valeurs absolues ou aux conditions de vie au moment de l'entrée dans le projet.

1. Les responsables politiques de la ville doivent marquer publiquement leur volonté de s'engager à devenir une ville-santé en utilisant un processus de planification participative.

2. L'objectif du projet est l'amélioration de la santé et de la qualité de la vie de tous les citoyens.

3. Le processus développé doit encourager la participation des acteurs locaux (citoyens, associations locales, ONG, secteur privé, universités, ...) dans les mécanismes de planification des politiques qui touchent la santé, par exemple au travers de groupes de travail multisectoriels incluant les principaux secteurs de développement et intégrant les différents acteurs locaux.

4. La priorité doit être accordée aux projets qui répondent aux besoins évalués selon deux modes:

- l'identification des liens entre les conditions de vie et l'état de santé par des études épidémiologiques et/ou l'avis d'acteurs des différents secteurs concernés;

— la perception par la population des priorités à accorder aux problèmes de santé et de qualité de la vie.

5. Les projets prioritaires doivent être menés par des équipes multidisciplinaires avec une participation substantielle de la communauté.

6. La ville accepte de partager les informations concernant son analyse de la situation, ses activités et les progrès observés avec d'autres villes dans le réseau des villes-santé.

Conditions de base

A la lumière des rapports d'évaluation établis depuis une dizaine d'années, autour des projets mis en œuvre dans le cadre des villes-santé, deux conditions principales émergent :

1. L'engagement dans le projet de tous les responsables des politiques qui peuvent avoir un impact sur la santé de la population permettra de favoriser les collaborations interdépartementales indispensables.

2. La coordination, portée par une personne chargée de celle-ci, joue également un rôle essentiel en assurant les relais entre les décideurs politiques et le lien permanent avec les acteurs de terrain. Les qualités « d'entrepreneur social » de cette personne conditionnent l'efficacité du projet, en terme de changement et d'impact positif du projet sur la qualité de vie de la population. Son travail doit bien entendu être soutenu par un cadre administratif, existant, où il puisse être basé, et accompagné par un groupe de travail interdisciplinaire qui rassemble des représentants des différents secteurs.

Les atouts de Bruxelles pour ce projet

— Bruxelles dispose d'un tissu associatif riche. Une partie importante de ce réseau associatif travaille sur une base de proximités, au niveau des quartiers. C'est sans doute à ce niveau que les actions devront se concrétiser, de manière à être bien ancrée dans la situation concrète des populations.

— Des actions plus globales, de promotion et d'information, devront être menées en parallèle, et en support aux actions locales. Les organes de promotion de la santé que constituent le Logo et le CLPS, déjà cités, auront un rôle à jouer dans le cadre des collaborations qu'ils développent déjà entre eux.

— Les différents outils d'observation mis en place en Région bruxelloise trouveront là aussi une

opportunité de croiser leurs données épidémiologiques, sociales, urbanistiques, en matières de santé ou environnementales. Un véritable « Etat de santé de la Région » pourrait ainsi être établi.

— Il existe à Bruxelles une tradition, et une pratique de concertation, particulièrement en matière d'urbanisme. Mais aussi dans le monde économique et social. Ces confrontations, ou consultations permettent de prendre connaissance des priorités ressenties, en terme de valeurs, comme indispensables par la population pour améliorer ses qualités de vie. Les décisions politiques peuvent ainsi être prises en tenant également compte des avis des experts, basés, eux, sur des prévalences scientifiques.

C'est à ce niveau que le recours aux universitaires et personnes ressources prend toute son importance.

En fonction des moyens et des priorités que l'on se donne pour atteindre les objectifs fixés, une programmation dans le temps peut être établie.

Perspectives

La résolution des problèmes de santé de la population nécessite la mise en œuvre de solutions qui impliquent bien d'autres services que ceux qui sont en charge des soins de santé, hospitaliers ou ambulatoires.

Un des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à favoriser les regroupement de personnes, acteurs et/ou utilisateurs concernés par des questions relatives à la santé, au-delà de critères strictement Bio médicaux.

Parmi les déterminants de la santé, l'environnement, la mobilité, le développement économique, l'exclusion sociale, la solitude, le stress, les conditions de logement, de travail, constituent autant de domaines qui ont un impact évident sur l'état de santé de la population.

L'élaboration d'un projet de la ville-santé à Bruxelles permettra de développer des synergies entre les différentes politiques menées de manière à ce qu'elles génèrent un mieux-être global pour celle-ci, et toutes ses composantes.

DISPOSITIONS PRATIQUES

Dès la décision prise par les trois Collèges, les deux ministres de la Santé pourront effectuer la démarche officielle de demande d'adhésion à l'OMS.

Le groupe de travail constitué pour la préparation de cette décision, réunissant les administrations des trois Commissions communautaires, le CLPS, le Logo, l'Observatoire de la santé, le CDCS et éventuellement la DRISU pourra continuer son travail afin de proposer un programme d'action concrète à toutes les instances concernées.

La création d'un label « Bruxelles, ville de santé » y est d'ores et déjà proposée.

Un outil de coordination du projet est à mettre en place, comprenant une équipe restreinte de personnes compétentes.

Pour permettre à cette structure de travailler, les Collèges et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale devront prévoir une contribution aux frais de fonctionnement, le personnel pourrait lui y être détaché.

Impact budgétaire prévu pour 2000

Un montant de 200 000 francs est réservé sur l'allocation de base 23., 10., 33., 14 à cette fin au budget de la Commission communautaire française.

PROPOSITION DE DÉCISION

Le Collège de la Commission communautaire française, conformément à la déclaration gouvernementale approuvée par l'Assemblée, marque son accord sur le projet d'inscription de Bruxelles au réseau des villes-santé de l'OMS, et décide de demander au GRBC de s'y associer.

Il approuve la note d'orientation qui lui est proposée, et la constitution d'un comité de pilotage issu du groupe de travail constitué dans ce cadre, et élargi aux représentants des ministres régionaux en charge des compétences concernées par ce projet.

Ce comité de pilotage est chargé d'élaborer une proposition concrète concernant cette structure de coordination, et un programme de réalisations, en ce compris une estimation budgétaire.

Il charge le membre du Collège, compétent pour la santé, de l'exécution de la présente décision.

Collège de la Commission Communautaire française

Notification de la réunion du 27 avril 2000

Point 32: Inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

(CCCF — **G** — 48.96.0) 27 avril 2000

(CCCF — T*G** — 48.96.1) 27 avril 2000

Décision

Accord

Le Collège de la Commission communautaire française, conformément à la déclaration gouvernementale approuvée par l'Assemblée, marque son accord sur le projet d'inscription de Bruxelles au réseau des villes-santé de l'OMS, et décide de demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de s'y associer.

Il approuve la note d'orientation qui lui est proposée, et la constitution d'un comité de pilotage issu du groupe de travail constitué dans ce cadre, et élargi aux représentants des ministres régionaux en charge des compétences concernées par ce projet.

Ce comité de pilotage est chargé d'élaborer une proposition concrète concernant cette structure de coordination, et un programme de réalisations, en ce compris une estimation budgétaire.

Il charge le membre du Collège chargé de la Santé, de l'exécution de la présente décision.

Liste des membres du comité de pilotage

M. Thierry Lahaye, administration de la Commission communautaire française.

Mme Françoise Kinna, Question Santé asbl.

Mme Catherine Vegaïrinsky, CLPS.

Mme Solveig Pahud, CDCS.

Mme H. du Laing, Brussels Logo.

Mme Myriam De Spiegelaere, Observatoire de la santé.

Mme Annemie Balcaen, Brusselse Welzijnsraad.

M. A. Hiel, VGC.

Projet villes-santé

Échéancier

suite à la réunion de travail du 28 juin 2000

7 octobre:

- réunions des groupes techniques et cabinets;
- information des Conseils consultatifs;
- rencontre des experts;
- contacts avec l'OMS pour précision.

Novembre:

Présentation au Collège d'une note proposant:

- procédure, modalité et première idée du contenu pour appel à projet;
- modalités concrètes de coordination du projet.

Décembre:

- opérationnalisation des décisions;
- mise en place des comités de sélection et de suivi des projets.

Février 2001:

Lancement de l'appel à projet.

Printemps 2001:

Réunion d'information des associations et instances concernées.

Mai 2001:

Remise des projets.

Juin 2001:

Sélection des projets.

Septembre 2001:

Démarrage des projets et actions concrets.

Question n° 53 de M. Grimberghs du 30 juin 2000.

Approbation de l'accord de coopération du 13 avril 1999 entre l'État fédéral et la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel.

L'Assemblée de la Commission communautaire commune a été saisie d'un projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération précité. Le projet d'ordonnance sera prochainement soumis à l'assentiment de l'Assemblée réunie.

Je m'interroge quant au dépôt d'une proposition de décret semblable pour la Commission communautaire française.

Renseignements pris auprès des services de l'Assemblée, il apparaît qu'à ce jour aucun document portant sur cet objet n'a été imprimé. Tout au plus, ces services seraient en possession d'un texte transmis (sous l'ancienne législature?), qui ne pourrait être pris en considération comme tel mais devrait être amendé, au moins sur la forme.

Je souhaite donc que le Collège m'informe des dispositions qu'il compte prendre pour enfin mettre en œuvre en ce qui concerne la Commission communautaire française l'accord de coopération. Dans quel délai le projet de décret sera-t-il soumis à l'Assemblée de la Commission communautaire française? Y a-t-il eu par ailleurs des motifs particuliers pour lesquels le projet est resté en « attente »?

Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je vous prie de bien vouloir trouver les précisions suivantes.

Le projet de décret approuvant l'accord de coopération précité devrait prochainement être réinscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

Le Collège a été saisi de cette question en sa séance du 20 juillet 2000.

En effet, le règlement de l'Assemblée ne permettait pas de relever de caducité la proposition pourtant déposée avant la fin de la législature précédente. Il restera à présent à l'Assemblée à se prononcer dans les meilleurs délais.

Le Parlement fédéral, et plus récemment la Commission communautaire commune ont entériné cet accord.

Le Collège de la Commission communautaire française n'a d'ailleurs pas attendu pour mettre en œuvre l'accord précité.

Le Centre d'appui bruxellois CA-B-S est une ASBL financée:

— par le fédéral (5 millions portés à 6) par la Commission communautaire française, Santé et Social pour ses frais de fonctionnement.

Deux centres de santé mentale de la Commission communautaire française (ULB et Clos Chapelle-aux-Champs) ont vu leur équipe renforcée de 1/4 temps psychiatre, 1/4 temps psychologue et 1/4 temps assistant social pour effectuer le suivi des personnes concernées.

Question n° 54 de M. Lahssaini du 12 juillet 2000.

Octroi d'une subvention en faveur de l'ASBL « Atout Projet ».

Dans la notification du Collège datée du 21 juin 2000, il est question d'un arrêté octroyant une subvention d'un montant global de 900 000 francs à l'ASBL « Atout Projet ».

Le membre du Collège peut-il me donner des précisions quant à cette association, aux projets qu'elle développe, au lieu où s'exerce son activité, au nombre de personnes qu'elle emploie et leur qualification?

Je remercie le président du Collège pour sa réponse à mes questions.

Réponse.

En réponse à la question écrite relative à l'objet sous rubrique, vous trouverez, ci-joint, le rapport d'activité de l'ASBL « Atout Projet ».

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente, l'expression de mes sentiments très distingués.

ATOUT PROJET asbl

RAPPORT D'ACTIVITES

1999

CORRIGE



ATOUT PROJET asbl - Avenue Henri Jaspar, 92 à 1060 BRUXELLES 02/544.06.67

Fabienne MINSART
Coordinatrice

Philippe LEONARD
Coordinateur

Valérie POMSEL
Gestionnaire

Brigitte DETRAIT
Secrétaire

SOMMAIRE	PAGE
Echevins constituant l'asbl	3
Animateurs ATOUT PROJET	4
Coordonnées des terrains	5
INTRODUCTION	6
LES REALISATIONS	7
La nouvelle équipe	
Le projet LA BANDE	
LES FINANCEMENTS DE L'ASBL	12
LES PROJETS 2000	13
1. 1. L'académie d'été	13
2. La formation des animateurs	15
3. Le projet d'échange international Burkina Faso	16
4. Une initiation à la musique classique	16
5. « Les ateliers du Mardi »	17
CONCLUSION	18
LES TERRAINS	19

Echevins constituant l'asbl ATOUT PROJET – Mars 2000

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| 1. Anderlecht : | Jean-Jacques BOELPAEPE |
| 2. Auderghem : | Pascale DESPINETO |
| 3. Berchem-Sainte-Agathe : | Paul JONET |
| 4. Bruxelles-Ville : | Marion LEMESRE |
| 5. Etterbeek : | Isy HALBERTHAL |
| 6. Forest : | Jacques PUTSEYS |
| 7. Ganshoren : | Anne-Marie VINCKE |
| 8. Jette : | Benoît GOSSELIN |
| 9. Koekelberg : | Arlette GENICOT |
| 10. Schaerbeek : | Michel DE HERDE |
| 11. Saint-Gilles : | Alain LEDUC |
| 12. Watermael-Boitsfort : | Martine PAYFA |
| 13. Woluwé-St-Lambert : | Claudine PEETERS |
| 14. Woluwé-St-Pierre : | Philippe VAN CRANEM |
| 15. Linkebeek : | Marco SCHETGEN |

Animatrices et animateurs ATOUT PROJET – Mars 2000

Anderlecht :	Arnaud POUMPA Xavier JANSSENS
Auderghem :	Olivier KEMPENAERS Jean-Marc DEROBERTMASURE
Berchem-Sainte-Agathe :	Ahmed TAVERNA Khadija BARIK
Bruxelles Ville :	Michèle LEGREVE
Etterbeek :	Renée DEKUIJPER
Forest :	Marie-Noëlle BERTRAND
Ganshoren :	Martin TRUCCO
Jette :	Karim BELHALOUMI Jean-Luc BILLONG
Koekelberg :	Anne VANSEVEREN
Schaerbeek :	Rabia SEGGOUR Abobakre BOUJHAR
Saint-Gilles :	Bertrand BERNATH Emilio Navarro
Watermael-Boitsfort :	Dolorès ANCIAUX Jean VANNESTE
Woluwe-St-Lambert :	Fabrice DE SMET Idrissa STALMANS
Woluwe-St-Pierre :	Marie-Pierre NKO BONDE Schedar SECHI

Coordinateurs : Fabienne MINSART et Philippe LEONARD

Gestionnaire : Valérie POMSEL

Secrétaire : Brigitte DETRAIT

ATOUT PROJET se compose d'une équipe de 28 personnes

COMMUNE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	NOM ANIMATEURS	TELEPHONE PROF.	PUBLIC
ANDERLECHT	Maison de quartier LA ROUE Rue des Plébéens, 14 à 1070 ANDERLECHT	Xavier JANSSENS	02/520.35.90	10-13 ans
	Maison de quartier PETERBOS Parc Peterbos - Bloc 15 C à 1070 ANDERLECHT	Arnaud POUMPA	02/521.51.54	13-18 ans
AUDERGHEM	Maison de quartier LE PAVILLON Chaussée de Wavre, 1144 0 1160 AUDERGHEM	Olivier KEMPENAEERS Jean-Marc DEROBERTMASURE	02/733.66.58	8-12 ans
				12-20 ans
BERCHEM-Ste-AGATHE	Local des Jeunes CITE HUNDERENVELD Rue du Grand Air, 5 à 1082 BERCHEM	Khadija BARIK Ahmed TAVERNA	02/468.34.50	5-20 ans
BRUXELLES-VILLE	Maison des Enfants LA FLECHE Rue du Frontispice, 29 à 1000 BRUXELLES	Michèle LEGREVE	02/203.27.40	6-12 ans
	Quartier l'EPARGNE Rue de l'Epargne, à 1000 BRUXELLES	...		10-15 ans
ETTERBEEK	SAMARCANDE Rue Philippe Baucq, 34-36 0 1040 ETTERBEEK	Renée DEKUIJPER	02/647.47.03	9-15 ans 15-18 ans
FOREST	PARTENARIAT MARCONI Rue Van Den Corput, 47 0 1190 FOREST	Marie-Noëlle BERTRAND	02/345.10.25	6-15 ans
GANSHOREN	LES TARINS Rue de l'Education, 11 bte 2 OU Av. Mathieu De Jonge à 1083 GANSHOREN	Martin TRUCCO	02/427.92.98	10-18 ans
JETTE	PROJET COHABITATION INTEGRATION Bd De Smet de Nayer, 145-147 à 1090 JETTE	Karim BELHALOUMI Jean-Luc BILLONG	02/426.64.39 EXT 30	12-20 ans
KOEKELBERG	LA RUCHE AUX LIVRES Avenue Seghers, 94 à 1081 KOEKELEBERG	...		6-14 ans
SCHAERBEEK	Equipe JOSAPHAT Avenue Emile Zola, 16 à 1030 SCHAERBEEK	Rabia SEGGOUR	02/241.49.00	6-12 ans
	PARC LACROIX Avenue Princesse Elisabeth à 1030 BRUXELLES	Abobakre BOUHJAR		12-20 ans
SAINT-GILLES	MAISON DES ENFANTS Rue Dethy, 25 à 1060 SAINT-GILLES	Bertrand BERNATH Emilio NAVARRO	02/348.50.84	0-14 ans
WATERMAEL-BOITSFORT	ESPACE ELAN Rue de l'Elan, 73 à 1170 WATERMAEL-BOITSFORT	Dolorès ANSIAUX Jean VANNESTE	02/674.74.63	6-16 ans
WOLUWE-St-LAMBERT	SALLE GALAXIE Avenue Andromède, 47 à 1200 W-St-LAMBERT	Idrissa STALMANS	02/761.29.91	14-25 ans
	SALLE COMMUNAUTAIRE Avenue Henri Lafontaine à 1200 W-St-LAMBERT	Fabrice DE SMET	02/761.28.81	15-18 ans
WOLUWE-St-PIERRE	CITE DE L'AMITIE / LOCAL DE L'AMITIE Rue Rom, 1A à 1150 W-St-PIERRE	Marie-Pierre NKOBONDE Schedar SECHI	02/779.54.23	6-12 ans 12-18 ans

I N T R O D U C T I O N

1999 . . . une année tremplin pour ATOUT PROJET

Jusqu'en décembre 1998, l'asbl ne disposait que de 18 animateurs mi-temps et d'une coordinatrice à temps plein ACS pour encadrer les jeunes dans 14 quartiers de la Région bruxelloise. Grâce à une reconnaissance de l'ORBEm, qui nous a accordé un élargissement des postes ACS, notre association bénéficie aujourd'hui d'une équipe de 24 animateurs/éducateurs à temps plein.

L'association bénéficie aussi d'une équipe de direction composée d'une secrétaire, de deux coordinateurs de terrain, et d'une gestionnaire.

Enfin, depuis le mois d'avril 1999, l'asbl a ses propres locaux. Grâce à un subside complémentaire octroyé l'année passée par le Ministre GOSUIN, nous avons pu les aménager. Ils permettent à l'équipe de direction de gérer l'asbl, de coordonner les activités de terrain et surtout d'offrir aux animateurs un lieu central où ils peuvent se rencontrer et préparer leurs animations au centre de documentation mis en place.

L'asbl se développe et consolide son action. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme qu'ATOUT PROJET aborde l'avenir grâce à une équipe de 24 + 4 travailleurs sociaux professionnels et expérimentés (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, animateurs...).

2000 . . . deux axes mis en place

Grâce au soutien et à la confiance du Ministre de l'Emploi et du Ministre de la Jeunesse de la Région bruxelloise, ATOUT PROJET a la particularité aujourd'hui de regrouper 24 animateurs travaillant sur 14 communes bruxelloises, 16 quartiers différents, 16 groupes de jeunes qui ont des vécus différents, des particularités mais aussi des désirs et besoins communs.

La volonté d' ATOUT PROJET pour 2000 est de :

- Renforcer ce qui fait la richesse de notre asbl : son réseau. Nous allons susciter les échanges entre ces différents acteurs à travers un projet de jumelage et de rencontres durant l'été.
- Offrir une formation aux animateurs afin de bénéficier de l'appui d'une équipe professionnelle et mieux préparée aux réalités de terrain en évolution constante.

LES REALISATIONS 1999

1. La nouvelle équipe

Peu de temps après sa mise en place en avril 1999, l'équipe de coordination composée de Fabienne Minsart, Brigitte Detrait, Luc Hoyois, et Corine Lebrun s'est vue rapidement confrontée à des difficultés relationnelles. Celles-ci ont abouti au départ de Luc Hoyois et de Corinne Lebrun.

Les deux postes ont été repris par Valérie Pomsel et Philippe Léonard au début du mois de décembre 1999. L'équipe nouvellement constituée a pu entamer ses activités.

Au travers de projets concrets en cours d'élaboration ou à réaliser, elle s'est fixée pour tâche de développer le réseau d'animateurs dans ce qu'il a comme richesses d'expériences à échanger et à communiquer.

Le réseau ATOUT PROJET, ce sont les animateurs, mais également tous les partenaires publics et privés qui permettent à l'asbl de mener ses activités.

Bien que travaillant de manière collégiale dans ses prises de décisions, l'équipe de direction a nettement défini les responsabilités de ses membres.

Les coordinateurs de terrain se sont répartis la responsabilité des animateurs en fonction de la tranche d'âge à laquelle ils s'adressent :

Fabienne Minsart pour les 6-12 ans.

Philippe Léonard pour les 12-18 ans.

Ils ont en charge également les rencontres inter-animateurs hebdomadaires ou mensuelles, ainsi que la supervision des projets.

Valérie Pomsel a en charge la gestion financière et administrative de l'asbl ainsi que les relations publiques.

Brigitte Detrait se charge du secrétariat et assiste Valérie Pomsel dans la gestion administrative.

2. Le projet LA BANDE

Favoriser les échanges intercommunaux par le biais d'un projet fédérateur artistique était l'objectif que nous souhaitions atteindre pour 1999.

De plus, notre désir était de permettre à la jeunesse bruxelloise que nous touchons de participer activement aux événements culturels exceptionnels de Bruxelles/Brussel 2000.

Quand on nous a proposé le projet « LA BANDE », nous avons tout de suite apprécié ses richesses pédagogiques. Il s'intégrait parfaitement dans notre projet pédagogique et notre désir de réseau. Il nous permettait en effet de réunir des jeunes de différents quartiers dans un projet artistique de qualité mené par des professionnels (chorégraphes et musiciens) et de s'inscrire dans la durée.

De plus, il permettait aux jeunes de s'investir dans la vie de leur cité : participer activement aux événements culturels de Bruxelles/Brussel 2000, puisque « LA BANDE » est un des points d'orgue dans « La Parade ZINNEKE », parade carnavalesque qui défilera à Bruxelles le 27 mai 2000. « LA BANDE » fera partie de la Parade Sud. Ce cortège démarrera de la Place Morichar pour traverser les Marolles et arriver au cœur de la ville par la rue Léon Depage.

Atout Projet s'est associée avec les asbl « Parcours », « Abada Capoeira » et la « Maison des Jeunes de Forest » pour mener à bien le projet. Quant à la Compagnie Azanie de Lyon, elle apporte régulièrement son expérience en matière de formation de bandes de rue.

► DEMARRAGE DU PROJET

Des ateliers intensifs d'initiation, de motivation ont été lancés dès les vacances d'été (août 1999) grâce aux subsides d'Été Jeunes 1999. De septembre à novembre La Bande s'est constituée. Une bonne centaine de jeunes s'y sont inscrits.

Il s'agit en effet d'un fameux investissement : les ateliers se déroulent tous les samedis de 10h à 13h et un week-end intensif par mois. Il s'agit d'un entraînement physique très fatigant et exigeant et les résultats ne sont pas immédiats.

Cet aspect a découragé plusieurs jeunes qui ont abandonné le projet vers le mois de décembre. Aujourd'hui 75 participants restent réguliers et forment le noyau de La Bande.

Quelques personnes extérieures se sont jointes à La Bande ce qui a quelque peu modifié notre projet de départ (initialement prévu pour les 15 - 25 ans) mais qui s'est avéré très intéressant : La Bande rassemble aujourd'hui des participants d'âges différents, d'origines culturelles différentes et de différents milieux sociaux... et ceci en parfaite harmonie.

Un ambiance de parfaite convivialité et une formidable dynamique règnent dans La Bande. Les participants sont très heureux de se retrouver à chaque atelier. Ils partagent tous une même complicité : Une échéance à ne pas rater : être prêts pour la grande Parade Zinneke du 27 mai 2000.

► IMPLICATION DES JEUNES

Une participation financière de 1000 F a été demandée aux participants afin de les amener à se positionner dans un investissement personnel.

► LA PERENITE

Notre souhait est que La Bande ne se dissolve pas au lendemain du 27 mai. Nous souhaitons qu'elle se perfectionne, qu'elle se développe et pourquoi pas qu'elle devienne autonome. Des rencontres d'évaluation se tiennent régulièrement dans ce sens avec les différents partenaires, les animateurs ATOUT PROJET mais aussi avec les jeunes.

► LES COSTUMES

La conception des costumes a été réalisée par une styliste de La Cambre. Les projets sont terminés et la phase de réalisation est en cours (voir page de couverture).

► LES SORTIES

Le travail en atelier a beaucoup progressé. Les participants arrivent progressivement à un résultat d'une très bonne qualité artistique. Pour les entraîner à se présenter en public, plusieurs sorties ont été programmées avant le grand jour :

- **Le 10 mars** ■ La Bande assurera l'accompagnement du cortège carnavalesque du « Carnaval en Couleurs » de Saint-Gilles. Départ : Place de Bethléem à 14h.
- **Le 18 mars** ■ La Bande se présentera pour la première fois au public en tant que spectacle à l'occasion de la Fête centrale de Bruxelles en couleurs aux Halles de Schaerbeek, à 18h dans la grande halle.
- **Début mai** ■ La Bande a été conviée au gala des classes moyennes de la commune de Saint-Gilles.
- **Le 14 mai** ■ En guise de vraies soumonces, La Bande inaugurera le nouvel espace rénové du quartier du midi. Elle déambulera dans le marché.
- **Et finalement le 27 mai** ■ La Bande, déambulera parmi toutes les autres associations dans la gigantesque Parade Zinneke organisée par Bruxelles/Brussel 2000.

► VISIBILITE

La Bande a rencontré l'intérêt de l'émission télévisée SINDBAD qui est en train de réaliser un document complet sur l'évolution de La Bande de ses débuts à la Parade Zinneke. L'émission sera diffusée sur antenne (RTBF1) après la Parade Zinneke en septembre prochain.

► TEMOIGNAGES

La Bande pour moi, c'est important. On se sent bien, qu'on soit débutant ou professionnel, chacun a sa place, chacun a la même chance.

Rosalie, 15 ans

Je suis une fana de la Bande, même quand je suis fatiguée ! On est tous égaux. C'est important de se dire qu'on fonctionne à son propre rythme.

Khadija, 20 ans

Ce qui est important pour moi dans La Bande, c'est le non jugement, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on est meilleur qu'on est mis en avant ou que si on est d'un milieu social « en difficulté » on est mis en arrière. Chacun peut trouver la place qui lui convient.

Karim, 16 ans

C'est une activité, une aventure artistique et sportive que l'on peut partager en famille. Je partage cette aventure avec mes enfants. On s'étonne des capacités que l'on a en soi.

Carine, 37 ans

La Bande pour moi, c'est un projet pour un spectacle qui allie des gens de tous niveaux (débutants et professionnels) et de tous milieux et de tous âges.

Je fais ça pour que ça aboutisse à un spectacle.

Colin, 18 ans

Participer à La Bande pour moi, c'est apprendre de nouvelles choses, ça m'amuse, c'est du sport, tout mon corps travaille. Je me sens bien dans le groupe, je me sens aidé par les autres. Je suis fier de ce que je fais.

Khamel, 13 ans

La capoeira, La Bande, m'aide socialement : c'est gai d'être dans un groupe sans jugement, de rencontrer des gens de toutes les cultures, de tous les milieux, on fait vivre son corps. Cette expérience me permet d'oser prendre plus de responsabilités au travail, d'être plus moi-même, d'être plus sûre de moi.

Pauline, 25 ans

► **En conclusion**, malgré le désistement de certains jeunes face à l'aspect exigeant du projet, le projet La BANDE, constitue pour nous une réussite. Pour de nombreux participants, cette expérience est d'une richesse inoubliable.

Selon certains animateurs, elle a métamorphosé certains jeunes qui ont gagné en confiance. Et nous sommes certains que ceux qui se sont désistés, surpris par le succès que rencontre La Bande, s'investiront davantage dans de futurs projets.

LES FINANCEMENTS DE NOTRE ASBL

1. Les subsides alloués en 1999

Subsides octroyés par la COCOF sur décision du Collège

1. Un million a été octroyé à l'association pour son fonctionnement et un subside supplémentaire de 650.000 francs a aussi été octroyé afin de permettre à l'asbl de s'installer dans ses nouveaux locaux et d'acheter l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe.
De ce subside, 585.000 étaient destinés aux animations d'été développées par les 13 communes adhérant à ATOUT PROJET et bénéficiant d'animateurs pour l'année 99.
2. Une subside de 200.000 F a été octroyé dans le cadre de l'opération Eté Jeunes 99 (Projet « La Bande »)
3. Un autre subside de 450.000 F a été octroyé dans le cadre du Programme Cohabitation-Intégration intercommunal afin de développer les échanges entre les différents terrains par le biais du projet artistique (Projet « La Bande »).

Participations des communes

L'asbl a bénéficié d'une participation des 13 communes équivalente à 1.656.000F.

2. Les perspectives de financement pour 2000

1. Une demande de subside de 1.650.000F a été introduite auprès de cabinet de Monsieur GOSUIN. De ce subside, 630.000 seront versés aux communes pour financer les activités d'été organisées par les animateurs d'ATOUT PROJET.
Pour les années futures, nous espérons que ce subside augmentera afin de couvrir les frais de fonctionnement de notre asbl. Il s'agit de charges fixes récurrentes pour toutes les années à venir et qui représentent des postes importants et lourds dans le budget de l'asbl qui compte, ne l'oublions pas, 28 employés.
2. L'équipe de coordination a rentré une demande de financement de 200.000 F dans le cadre de l'opération Eté Jeunes 2000, pour le projet « Académie d'été ».
3. Une demande de subside de 450.000F a aussi été introduite dans le cadre du Programme Cohabitation-Intégration intercommunal, pour le projet Jumelage.
4. L'asbl va bénéficier d'une participation des communes équivalente à 1.620.000 F.

LES PROJETS 2000

1. Les rencontres d'été.
2. La formation des animateurs.
3. Une initiation à la musique classique pour les jeunes.
4. Les Ateliers du mardi.

1. L'académie d'été

ATOUT PROJET bénéficie d'un réseau très riche d'acteurs différents et l'équipe travaille déjà depuis plusieurs années à dynamiser ce réseau.

Le projet que nous mettons en place pour cet été part d'une constatation simple :

3 acteurs différents pour des objectifs communs.

Les Echevins

Ils doivent pouvoir bénéficier d'animateurs professionnels qui développent un projet original et pertinent répondant ainsi à la demande. Les animateurs participent à la politique de la Jeunesse mise en place par l'Echevin et y apportent leurs expériences de terrain.

Les Animateurs

Ils doivent travailler avec les jeunes à une meilleure connaissance du monde qui les entoure afin de les amener à se situer dans cette société, à pouvoir être acteurs et ouverts à d'autres horizons. Pour cela, il faut que les animateurs proposent non pas des activités de type occupationnel, mais bien des animations constructives, préparées avec soin et répondant à une demande.

Ce travail quotidien de l'animateur est difficile et nécessite des évaluations régulières, des remises en question. Amené à travailler seul sur son terrain, sans occasion de se ressourcer, d'échanger ses impressions, l'animateur risque fort de se démotiver, de se décourager.

Le réseau des 24 animateurs lui permettra justement de confronter ses expériences, ses analyses et d'y trouver le recul nécessaire.

Les Jeunes

Pour la plupart des publics avec lesquels nous travaillons, les jeunes sont issus de familles fragilisées par la crise sociale, économique et culturelle de notre société.

Comme leurs parents, ils ont trop souvent tendance à rester cantonnés dans un très petit univers : leur quartier, leur milieu social qu'ils ne quittent pratiquement pas. Dès lors, nous voulons encourager les jeunes à sortir de leur quartier, à découvrir la richesse de leur ville, notamment toutes les possibilités culturelles et sportives. Mieux connaître sa ville favorise son intégration. Nous voulons donc profiter de notre réseau en offrant aux jeunes de nos différents quartiers la possibilité de se rencontrer autour de projets artistiques communs.

Afin d'aider ce réseau à se construire et à ses différents acteurs de se rencontrer, nous avons introduit une demande de subsides auprès des programmes PIC Inter-communal et ETE Jeunes de la COCOF afin de mettre en place cet été un projet d'Académie d'été.

L'idée de base est de développer durant le mois de juillet des jumelages entre différentes communes et ce autour de projets artistiques menés par des artistes professionnels. C'est au travers de la création artistique que nous désirons amener les jeunes à oser explorer leur créativité, car malheureusement, pour les publics avec lesquels nous travaillons, la pauvreté économique et sociale s'alourdit bien souvent d'une pauvreté culturelle.

La culture coûte cher et l'éventail actuel des activités culturelles ne touche qu'une partie de la population. Or, c'est la culture qui fait d'un être humain un membre à part entière de toute la société. C'est ce qui lie les individus, ce qui leur permet de se rassembler, ce qui fait l'appartenance des individus.

La démarche de rencontre quant à elle, vise à amener les jeunes à sortir de leurs quartiers dans lesquels ils restent bien trop souvent confinés et d'oser l'échange, la rencontre, la découverte.

C'est pourquoi, le thème de « La Rencontre » sera abordé dans tous les ateliers. Ce thème reflète le sens même de notre action : la rencontre des quartiers, la rencontre avec les artistes, avec les différentes disciplines artistiques...

Concrètement, nous proposons des ateliers artistiques menés par des artistes professionnels.

Chaque atelier accueillera pendant 10 jours (2 x 5 jours) 2 groupes de jeunes de 2 quartiers différents (= +/- 12 jeunes) encadrés par les éducateurs de terrain :

- Arts plastiques
- Photo
- Gravure
- Sculpture musicale
- Découverte des cultures culinaires et musicales
- Théâtre
- Vidéo
- La Bande (capoeira)
- Hip Hop
- Atelier d'échanges international : découverte du Burkina Faso

Des rencontres entre les différents ateliers sont à l'étude. Des sorties culturelles, sportives, de jeux et de loisir sont également prévues. Pour que ces échanges de groupes de jeunes se déroulent dans les meilleures conditions, des premiers contacts de convivialité seront proposés entre les différents groupes de jeunes. Les jeunes participeront à l'élaboration de ces rencontres.

Après l'été, nous organiserons une exposition des travaux qui auront été réalisés dans le cadre de ces " Rencontres d'Artistes ". Nous profiterons de cet événement pour inviter différents publics :

- Les parents des enfants et les jeunes des 16 quartiers sur lesquels nous travaillons,
- Les Echevins de la Jeunesse,
- Les médias. C'est en effet une très belle occasion de les faire parler de notre association et de ses projets,
- Les pouvoirs subsidants, l'ORBEm
- Les partenaires avec qui nous travaillons, partageons des locaux, ...
- Les Artistes qui auront collaborés aux projets

Nous pourrions mieux développer ce projet dès que l'on sera certain que nos demandes de subsides auront été acceptées.

2. La formation des animateurs

L'asbl se compose aujourd'hui de 24 animateurs de rue. Les personnes recrutées sont de qualité et de plus très motivées, ce qui fait la richesse de notre asbl.

L'objectif d'une formation que nous voulons pour tous nos animateurs est double : premièrement, professionnaliser l'équipe afin d'offrir aux communes des projets de qualité et deuxièmement, renforcer l'équipe et la rassembler autour d'une réflexion commune : " le travail de rue à l'heure actuelle ".

Pour se faire, nous avons fait appel à la " Fédération des travailleurs de rue " qui offre une formation regroupant nos différentes attentes. Les animateurs aborderont et débattront entre autre de 3 axes importants dans leur travail :

axe sociologique

Tout travail social, et le travail de rue en particulier, ne peut s'appréhender que dans un contexte social global élargi : publics, lieux de socialisation, logiques d'action.

axe politique

Le travail de rue est incorporé dans un monde régi par des rapports de force, victime ou acteur de l'histoire sociale et des stratégies contemporaines. Une analyse institutionnelle de ces rapports sera donc proposée.

axe éthique

Où la question des valeurs, de la philosophie d'action et de l'engagement dans le travail social de rue.

Bien entendu l'avantage de proposer ce type de formation à tous nos animateurs est de permettre à ceux-ci de se confronter à différents projets de travail de rue originaux.

L'occasion est donnée à chacun de réfléchir son propre projet professionnel et de le questionner au regard d'autres expériences. Deux journées d'évaluation sont prévues afin d'offrir à chacun un espace de parole et d'échange. Il s'agira de percevoir ensemble le chemin parcouru, les changements, la capacité à comprendre autrement, à complexifier, à relativiser.

A la fin de la formation, grâce à un appui individualisé, chaque participant élaborera une production propre qu'il pourra présenter, à un jury de professionnels qui délivrera un certificat.

La formation proposée par la Fédération des Travailleurs de rue est un partenariat avec l'équipe de coordination d'ATOUT PROJET. En effet, une phase de préparation est indispensable afin de personnaliser au mieux cette formation pour les animateurs et de l'adapter aux réalités de terrains qu'ils rencontrent.

Pratiquement, nous organiserons

- le premier cycle de formation entre le 15 septembre et le 15 décembre 2000, à raison de 2 journées de travail par mois de 9h à 17h. ,
- le deuxième cycle commencera au premier trimestre 2001 et se déroulera sur base du même horaire.

3. Projet d'échange international avec le Burkina Faso

A la suite d'une demande de la Commission communautaire française faite à ATOUT PROJET de développer un projet d'échange culturel entre des jeunes bruxellois et des jeunes Burkinabé (dans le cadre de la Francophonie), nous avons pris divers contacts et avons travaillé le projet. A cet effet, Valérie et Fabienne ont suivi une formation proposée par le BIJ (Axe Sud).

Dans le cadre du Festival LAAFI, organisé par le Commissariat Général aux Relations Internationales et le Ministère de la Culture et de la Communication du Burkina Faso en octobre dernier, nous avons eu l'occasion de rencontrer des jeunes Burkinabé très actifs et reconnus au niveau socio-culturel à Ouagadougou.

Ce premier contact nous a permis de poser les jalons d'un projet d'échange entre jeunes vivant dans une capitale européenne et des jeunes vivant dans une capitale africaine.

Toutefois, pour qu'un échange soit pertinent, il nécessite une préparation minutieuse et en profondeur. Dès lors, le premier stade du projet que nous envisageons pour 2000 consistera simplement à sensibiliser les jeunes d'Atout Projet à ce projet d'échange.

Les jeunes Burkinabé rencontrés au Festival LAAFI, reviennent à Bruxelles en juin prochain.

Nous comptons profiter de cette opportunité pour leur demander de venir dans chaque quartier parler de la vie des jeunes à Ouagadougou (scolarité, analphabétisme, loisirs, culture, traditions, travail, éducation...) et les inviter à participer à l'élaboration de ce projet d'échange.

D'autre part, dans le cadre de nos activités de rencontres de l'été 2000, nous comptons ouvrir un atelier « découverte du Burkina Faso » avec la participation d'artistes burkinabé ainsi qu'une initiation à la vidéolettre, qui sera notre outil de communication dans cet échange...

Cet atelier a pour objectif de constituer un groupe pilote qui travaillera le projet. Ensuite, nous accueillerons 8 jeunes Burkinabé.

Nous envisageons le premier échange pour l'été 2001 : 8 jeunes Bruxellois iront à Ouagadougou et seront accueillis par les jeunes dans les familles.

4. Une initiation à la musique classique pour les jeunes

A l'initiative du président d' ATOUT PROJET, une initiation à la musique classique est mise en projet. Il s'agit de permettre à des jeunes d'aborder la musique classique d'une oreille débarrassée de ses préjugés.

Des contacts ont été pris avec le service éducatif du Théâtre royal de la Monnaie, les Jeunesses musicales et l'Orchestre philharmonique de Liège qui a mené récemment un projet de rencontres musicales avec des jeunes rappeurs liégeois. A l'issue de ces rencontres, un concert mixant la musique des jeunes et la musique classique a été présenté.

Les premiers contacts pris verront une concrétisation au cours de la saison 2000-2001.

5. « Les ateliers du mardi », atelier d'échanges de savoir

C'est à partir d'un premier atelier théâtral proposé par deux animateurs pour les animateurs ATOUT PROJET, qu'est née l'idée des « Ateliers du mardi ». Celle-ci est simple : chaque animateur ATOUT PROJET a un savoir-faire qu'il peut transmettre à ses collègues.

Les objectifs de ces ateliers sont multiples :

- Valoriser les richesses des animateurs et les pousser à les développer, à les théoriser...
- Enrichir les outils d'animation de l'équipe
- Susciter des échanges et projets fédérateurs
- Consolider l'équipe et renforcer la dynamique du réseau

C O N C L U S I O N

ATOUT PROJET est un véritable lieu d'échanges et d'informations dont la richesse est le réseau qui la compose.

- ♦ Pour les 14 Echevins de la Jeunesse bruxellois qui portent le projet et bénéficient des expériences réalisées dans d'autres communes.
- ♦ Pour les animateurs qui bénéficient de l'expérience et des connaissances de 24 animateurs différents, de 16 réalités de terrains différentes.
- ♦ Pour les jeunes à qui on offre la possibilité de ne plus vivre leur quartier comme un ghetto, mais au contraire de se rencontrer autour de projets communs afin de susciter chez eux une plus grande ouverture d'esprit et une plus grande citoyenneté.

L E S T E R R A I N S

Depuis le début de l'année 99, nous avons considérablement modifié l'équipe. Grâce à la reconnaissance de l'ORBEM, nous abordons le troisième millénaire avec une nouvelle vitalité grâce à une équipe de 28 travailleurs sociaux professionnels et expérimentés (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, animateurs...) ;

Très motivés, ils partagent une certaine philosophie et des objectifs d'actions en faveur des jeunes. Ils développent ensemble un projet pédagogique, par des réunions et formations régulières proposées par l'équipe de coordination, de manière à répondre le plus pertinemment possible aux besoins des jeunes en matière de développement personnel et de gestion du temps libre.

Nous constatons une plus grande motivation mais aussi une plus grande efficacité quand nous avons l'occasion de mettre deux animateurs ATOUT PROJET dans le même quartier

►► ANDERLECHT

Situation : Deux animateurs

- Arnaud POUMPA, engagé le 1/4/99
 - Xavier JANSSENS, engagé le 1/4/99
-

Ces deux animateurs ont été engagés à partir du 1^{er} avril 1999, Xavier JANSSENS pour encadrer les jeunes de 8 à 10 ans et de 12 à 18 ans dans le quartier de La Roue et Arnaud POUMPA pour encadrer les jeunes de 10 à 15 ans dans la Cité du Peterbos.

Le travail des cinq premiers mois a consisté en une approche progressive des publics, une prise de connaissance des particularités sociales et culturelles, de l'environnement, ainsi que des besoins et des demandes des jeunes. Installer en priorité un climat de confiance réciproque, s'est avéré particulièrement nécessaire avec ces jeunes.

Il a aussi fallu commencer par apprendre aux jeunes à se structurer avant de pouvoir développer des projets. Depuis septembre, les animateurs estiment que les jeunes ont plus confiance en eux-mêmes et aux animateurs.

Il y a une plus grande homogénéité dans le groupe. Les jeunes sont plus attentifs les uns par rapport aux autres, un respect des uns envers les autres s'exprime. Au départ, fort demandeurs d'activités de consommation, les jeunes manifestent une plus grande ouverture d'esprit par rapport à l'inconnu et les nouvelles activités proposées sont bien accueillies.

Les deux animateurs, relativement seuls sur leurs terrains respectifs, ont décidé, avec l'accord de la coordination de la Mission locale d'Anderlecht, de travailler ensemble certains jours en alternance sur les deux quartiers et progressivement de créer des ponts entre ces deux quartiers qui ont des réalités différentes.

Le terrain d'action et le public

1. LA ROUE

La Roue est une cité jardin habitée par une population à dominante belge de souche, économiquement et culturellement faible.

Jusqu'en avril dernier, une maison de la cité était mise à disposition pour les animations. La Mission locale d'Anderlecht, ayant bénéficié d'un subside FIPI, a prévu des travaux de rénovation de cette maison. Ceux-ci ont commencé en septembre et seront fort probablement terminés pour le printemps prochain.

La plupart des jeunes sont issus d'un milieu familial désœuvré, connaissant un taux élevé de chômage et une inactivité sociale. L'état d'esprit général du quartier s'exprime par un défaitisme social systématique. Ceci entraîne chez certains jeunes un comportement délinquant primaire (bagarres, vandalisme...) et par conséquent un désintérêt profond pour la scolarité ou tout type de formation. La Roue est considérée comme Zone d'Education Prioritaire.

Les jeunes de la Roue ne quittent pratiquement pas leur quartier et développent une identité culturelle de quartier, exprimant des idées racistes et d'exclusion.

2. LE PETERBOS

Le Peterbos est une grande cité de logements sociaux composée de 18 blocs à appartements (+/- 4.500 habitants). Elle est située près du Westland Shopping Center. Il y a une forte population du 3^{ème} âge, essentiellement belge, qui cherche le « repos » et une population jeune, essentiellement maghrébine et africaine, pleine de vie et en demande « d'activités ». La cité a connu quelques problèmes de délinquance provoqués notamment par les adolescents, parfois très jeunes. Cet aspect s'est déjà considérablement amélioré depuis l'arrivée des éducateurs.

Projet pédagogique

Les éducateurs Atout Projet, se situent comme intermédiaires entre la famille et l'école. Ils ont pris conscience que les jeunes, principalement la tranche d'âge 12 - 15 ans, vivent une cassure entre ce qu'ils ont appris de la société (école, media...) et ce que la famille leur transmet. Ces adolescents se posent de nombreuses questions existentielles et se trouvent devant beaucoup de contradictions.

Les animateurs leur proposent un espace d'écoute et d'échanges qui vise à aborder ces questions essentielles et à amener les jeunes à trouver des pistes de réponses.

Toute activité proposée est considérée par les éducateurs comme accompagnement à une éducation de la citoyenneté : apprendre à partager, à respecter, trouver des sens et des richesses dans les différentes cultures... Ces moments d'activités permettent aux jeunes de parler librement de différents thèmes, des petites et grandes choses de la vie. Le but est

d'amener les jeunes à se construire une personnalité assez forte et de les aider à se situer dans leur vie avec confiance. Il s'agit d'un travail de développement du bien-être de chaque enfant qui se conçoit sur le long terme. Les éducateurs estiment que leur présence sur le terrain a permis aux jeunes de reprendre confiance aux adultes, qu'elle leur a redonné « le sourire ». Ils leur ont appris à danser, à jouer, à rire... dans un cadre constructif.

Les activités

L'aide aux devoirs « after school »

pour les enfants de 6 à 12 ans

Il s'agit d'inculquer un principe de base chez les enfants : « avant de démarrer les activités, on fait les devoirs ». Les éducateurs apprennent ainsi aux enfants à organiser leur temps libre : trouver un équilibre entre les moments que l'on consacre à ses devoirs et à l'étude, et les moments où l'on s'amuse. Actuellement une quinzaine d'enfants bénéficient de cette activité.

Projet cinéma

Depuis novembre dernier, un projet cinéma est en construction avec les jeunes.

Il s'agit d'amener les jeunes à travailler un scénario, à découvrir le travail d'acteur et de cinéaste.

La Mission locale d'Anderlecht a marqué son intérêt pour l'initiative et a accordé un montant de 500 000 F dans le cadre du PIC pour la réalisation de ce film.

Atelier Théâtre-Improvisation-Mouvement

Cet atelier, proposé par Xavier et Arnaud sur les deux quartiers, vise à amener les jeunes à puiser dans leur imagination, à observer les comportements humains et à développer leur esprit critique afin qu'ils découvrent en eux des moyens d'expression qui les aideront à prendre une place plus affirmée dans leur environnement. Pour le quartier de La Roue, ces animations se déroulent dans l'école primaire P 21.

» AUDERGHEM

Situation : Deux animateurs

- Olivier KEMPENAERS engagé le 1/9/97
 - Jean-Marc DEROBERTMASURE engagé le 1/2/99
-

Le terrain d'action

A l'initiative de l'Echevine de la Jeunesse, Madame Despineto, dans le cadre du Programme Intégration-Cohabitation d'Auderghem, Olivier et Jean-Marc ont collaboré à la création d'une maison de quartier et à l'élaboration d'une programmation destinée aux habitants du quartier de la Chasse royale.

Celle-ci, inaugurée en décembre 1998 sous le nom « Le Pavillon » a pour objectif de mettre à disposition des habitants un lieu d'échanges, des activités et animations de qualité qui répondent aux besoins et demandes exprimées par ceux-ci.

Une action en faveur des jeunes du quartier est menée avec la plus grande attention.

Une antenne d'Infor-Jeunes s'est installée au sein de la Maison. La Maison de Quartier propose aux jeunes des activités telles que : expositions, atelier photo, ateliers et stages de théâtre impro, atelier break-dance, atelier guitare, cours de boxe thaï, atelier journalisme...

Le public

Le public qui fréquente la Maison de quartier est multigénérationnel mais de nombreuses activités sont organisées pour les jeunes de 8 à 23 ans. Ce groupe de jeunes est mixte et de milieu socio-culturel moyen. Ils ne présentent pas de difficulté majeure si ce n'est qu'il demande un grand besoin d'attention, de reconnaissance, d'activités entre pairs...

Les activités

La création d'un journal : Depuis avril 99, Jean-Marc et Olivier ont démarré un projet de rédaction d'un journal pris en charge par les jeunes. 1000 exemplaires sont publiés tous les trimestres.

Dans ce journal, les jeunes parlent de leurs activités (ateliers, compte-rendu des visites et sorties...), font des interviews, informe de l'agenda culturel de l'Académie, proposent des petites nouvelles, des jeux, des informations sur la Maison de Quartier...

Les stagiaires du labo photo apportent leurs images pour l'illustration du journal. Les rôles concernant toutes les étapes de réalisation du journal sont distribués aux jeunes en tournante.

Un atelier théâtre impro : Jean-Marc, ayant une formation théâtrale, propose aux adolescents du quartier un atelier théâtre impro les mercredis après-midi.

Démarrés en septembre 1999, ces ateliers rencontrent un vif intérêt auprès des jeunes et a fait l'objet d'un stage pendant les vacances de Toussaint. Ce stage a véritablement enchanté les jeunes qui demandent de réitérer l'expérience aux vacances de Carnaval.

Des sorties : Théâtre, expo, ...

- Un stage d'écriture de scénario.
- Des activités sportives : Mini-foot, boxe thaï,...
- Un atelier Photo : Un local de la maison a été aménagé et propose un atelier toute les semaines.
- Un atelier Break-dance.
- La création d'une cellule jeune, pour aborder des questions de société.

Les projets

- Organiser des représentations théâtrales comme prolongement des ateliers, dont : « Sourires dans le Métro » : Lors d'une activité dans Bruxelles, où les jeunes devaient emprunter le métro, ils constatèrent que le nombre de personnes souriantes était une denrée rare. Ils imaginèrent alors un projet : « Sourires dans le métro ». Ce projet consiste à animer le métro bruxellois pendant les mois d'été par des saynètes, des scènes loufoques mais de bon goût soit sur les quais, soit dans les rames du métro bruxellois. Des contacts ont été pris avec la STIB (cellule de prévention) qui s'est montrée vivement intéressée.
- Proposer des activités d'échanges culturels.
- Une journée « portes ouvertes » au mois de septembre.
- Participation au projet « Annoncer la couleur », relatif à l'immigration.
- Elaboration (sur l'initiative de la police communale) d'un spectacle sur le vol en rue, à destination des personnes âgées de la commune.

►► BERCHEM

Situation : Deux animateurs

- Ahmed TAVERNA, engagé le 1/7/1996
- Khadija BARIK, engagé le 15/3/99

Le terrain d'action

En un premier temps, Ahmed et Khadija ont encadré à deux les jeunes de 5 à 20 ans de la cité Hunderenveld. Le nombre de jeunes fréquentant quotidiennement le local et participant aux activités variait entre 10 et 30 voire plus. Ces activités se déroulaient dans un local beaucoup trop exigu pour pouvoir y accueillir autant de jeunes d'âges différents et travailler dans de bonnes conditions.

Les animateurs ont alors évalué la situation et ont estimé qu'il était devenu impératif de séparer les groupes d'âge. Le Collège sur proposition de L'Echevin de la Jeunesse, Monsieur JONET, a mis à la disposition des animateurs un deuxième local dans le quartier du Grand Air.

Depuis quelques mois, Ahmed s'occupe donc plus particulièrement des adolescents de 12 à 18 ans et Khadija des enfants de 6 à 12 ans. Toutefois des activités communes pour les deux groupes d'âge restent prévues.

Le public

Le groupe de jeunes a entre 5 et 22 ans, est multiculturel et mixte.

Les activités et les projets

Des activités mieux ciblées par rapport aux besoins de chaque tranche d'âge ont pu voir le jour :

Pour les enfants : aide aux devoirs, atelier théâtre, atelier gravure, visites culturelles...

Pour les adolescents : activités sportives, atelier percussion, soirée vidéo à thème, atelier vidéo, excursions...

Stage vidéo : Pendant les vacances de l'été 1999, dans le cadre du projet Été Jeunes, les animateurs ont organisé un stage vidéo de 12 jours en collaboration avec le Centre Vidéo de Bruxelles.

Une approche du travail cinématographique a été proposée aux jeunes de 8 à 14 ans et a permis de réaliser quatre travaux audiovisuels abordant quatre techniques différentes.

Les jeunes de la cité Hunderenveld participent au projet La Bande. Une maman s'est jointe au projet.

Ahmed et Khadija favorisent la rencontre intergénérationnelle autour de fêtes thématiques à l'occasion desquelles ils montrent les réalisations des jeunes (film vidéo, chorégraphie, théâtre...)

» BRUXELLES VILLE

Situation : Deux animateurs

- Michèle LEGREVE engagée le 1/1/97 pour l'encadrement des enfants à la Maison des Enfants de « La Flèche », depuis le 1er janvier 1997.
 - Bekkaye BELMILOUD engagé le 1/11/99 pour l'accompagnement des adolescents à La Flèche, puis à la Maison « Harmonie ».
-

Le terrain d'action

Le quartier dans lequel intervient Michèle LEGREVE est assez défraîchi (maison délabrée, HLM, terrains vagues,...). Le niveau de vie de ses habitants est faible, voire très faible. Beaucoup ne travaillent pas, mis à part des petits boulots occasionnels. Une majorité d'enfants a des difficultés scolaires - beaucoup de parents sont analphabètes.

Dernièrement une population d'origine africaine a commencé à s'installer dans le quartier.

En dehors de la Maison des Enfants, il n'y a pas d'association présente au niveau des enfants.

Dans un premier temps, Bekkaye BELMILOUD a travaillé avec les adolescents du quartier La Flèche. Il a ensuite été affecté dans le local nouvellement inauguré de la rue de l'Epargne.

Le public

La population locale est composée essentiellement de Turcs, de Marocains, d'Albanais, de Grecs,... Les parents parlent généralement mal le français. Ce sont les grands frères et sœurs qui servent d'interprètes.

La maison de La Flèche accueille des enfants jusque 12 ans dans des activités artistiques (visites d'expositions, ateliers,...), des activités de loisirs (voyages, camps,...), et dans des aides aux devoirs. L'ambiance au local est généralement sereine. Le travail effectué depuis plusieurs années a amené les jeunes à appréhender ce lieu avec plus de respect.

La Maison Harmonie accueille des adolescents qui bien souvent ont fréquenté la Maison des Enfants « Epargne » voisine.

Les locaux

Pour les enfants : rue du Frontispice, un local agréablement spacieux et lumineux, est situé au rez-de-chaussée d'un bloc à appartements.

Pour les adolescents : En décembre 1999, la Maison « Harmonie », rue de l'épargne a été inaugurée par la ville de Bruxelles. Fruit d'une demande des jeunes qui, vu leur âge, ne pouvaient plus fréquenter la Maison « Epargne » voisine, cet espace réservé aux adolescents est une ancienne antenne de police reconvertie en espace de rencontres pour les jeunes.

Les activités

Réunions de parents, activités intergénérationnelles (parc paradiso,...), atelier vidéo (participation à la création d'un film d'animation autour de la Tour Noire), visites d'expositions, visites culturelles (Palais royal, Hotel de ville,...), activités sportives (piscine, marches,...), aide aux devoirs, jeux pédagogiques, ateliers divers selon les thèmes (carnaval, Pâques, Noël,...), animations santé avec un médecin, sorties cinéma,...

Les projets

- Des échanges intercommunaux
- Un atelier vidéo
- Terminer un roman écrit par des enfants sur le thème de la Tour noire.
- L'opération Tournesol
- Les activités développées autour du thème de l'année : l'eau.

►► ETTERBEEK

Situation : Une animatrice

- Renée DEKUIJPER engagée le 15-11-99. Celle-ci encadre principalement des groupes d'enfants et d'adolescentes.

Mohammad BEN MAJHOUB encadrerait des jeunes adolescents. Engagé le 1er février, il a mis fin à son contrat en juillet 1999.

Le terrain d'action

Samarcande, une asbl reconnue comme AMO, développe depuis plusieurs années des activités au sein d'un quartier populaire de la commune d'Etterbeek.

Ses objectifs sont de :

- Donner ou rendre aux jeunes une place reconnue au sein de l'organisation sociale en favorisant leur créativité, leur autonomie et leur accès à une citoyenneté active et responsable.
- Donner ou rendre aux familles les moyens d'exercer leur libre choix sur l'avenir qu'elles entendent construire pour et avec leurs enfants, indépendamment des déterminismes économiques, des filières scolaires définies, et des exclusions dont elles sont victimes.

Le public

Samarcande ouvre ses portes à tout jeune qui le désire sans distinction sociale, religieuse ou culturelle. Elle est inscrite depuis 1993 dans une logique de partenariat avec le Programme Cohabitation Intégration. Plus récemment, des demandeurs d'asiles, réfugiés politiques et économiques ont commencé à fréquenter le lieu.

Les activités

Cette asbl mène essentiellement des activités de développement communautaire basées sur la pratique du sport et des activités de plein air. Les animations, sans être un but en soi, constituent des outils privilégiés de contact mobilisant les jeunes autour de projets attractifs et dynamiques.

Depuis peu, des formations et des accès à du matériel informatique ont été mis en place. Renée Dekuijper a plus précisément pris en charge les activités avec les jeunes filles, ceci en collaboration avec les familles qu'elle rencontre chez elles lors de tournées de quartier.

Les projets

Reprendre les activités avec les groupes d'adolescents. Celles-ci ont été quelque peu suspendues au dernier trimestre 1999, suite à des problèmes de non-respect des locaux par les jeunes. Ces difficultés faisaient suite au départ de Mohammad Ben Mahjoub et à une pause carrière d'un des animateurs de l'asbl.

» FOREST

Situation : Une animatrice

➤ Marie-Noëlle BERTRAND

Farid HADDAD a terminé son préavis en novembre 1999.

Il a été remplacé par Marie-Noëlle BERTRAND, assistante sociale, qui a été engagée le 1/12/1999.

Le terrain d'action

Le Partenariat Marconi a pour objet de développer des actions de type socioculturel et de prévention en matière de santé, de qualité de vie, dans un quartier forestois, le quartier Marconi.

Il a pour philosophie de relever les compétences de tous les acteurs du quartier et de les orienter dans une dynamique valorisante pour ceux-ci. Il s'agit de développer un modèle social sans préjuger de carences.

Des animations sont organisées et encadrées par une équipe de 5 éducateurs pour les enfants de 6 à 15 ans. Ces animations constituent l'axe fondamental du travail du Partenariat Marconi. Celui-ci se présente sous la forme d'un accueil.

L'équipe pédagogique de Marconi attache la plus grande importance à cet aspect de la relation de l'équipe des éducateurs avec les enfants. Chaque journée d'activités commence par un véritable accueil individuel et collectif.

L'école des devoirs

Il s'agit de proposer aux familles une collaboration dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants. Les éducateurs ne se positionnent pas comme remplaçant de la famille, de l'école, mais bien comme partenaires. Trois éducateurs collaborent avec de nombreux bénévoles à cette activité 3 jours par semaine durant 2 heures. Les animateurs prennent contact avec les écoles des enfants afin de mieux connaître les difficultés de chaque enfant.

Les ateliers créatifs et d'expression

Deux ateliers sont proposés chaque mercredi aux enfants. Ceux-ci ont pour objectif d'amener les jeunes à explorer leur créativité : peinture, sculpture, collage, construction de géants, théâtre, ...

En ce qui concerne les plus de 15 ans, les animateurs ne leur proposent plus d'animations encadrées, ceci afin de les responsabiliser. Les jeunes doivent faire la démarche et proposer des projets. Des permanences régulières sont tenues afin d'accompagner les jeunes dans le suivi des projets menés par eux. Un suivi individuel des jeunes qui le souhaitent dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle qu'ils mènent est également proposé.

» GANSHOREN

Situation : Un animateur

➤ Martin TRUCCO, engagé le 1/2/99.

Il est chargé par l'Echevinat de la jeunesse d'encadrer les jeunes de 6 à 18 ans dans le quartier des Tarins.

Le terrain d'action

Le quartier des Tarins est un quartier résidentiel agréable à vivre. S'y trouvent une plaine de jeux pour les tout petits et des infrastructures sportives. Non loin de là, des logements sociaux. Sur la plaine, outre les infrastructures sportives, se trouvent un local assez grand qui permet d'accueillir les enfants pour des activités durant les périodes de congés scolaires, et une ludothèque.

Le public

Les jeunes qui fréquentent « Les Tarins » sont d'origines diverses (belge, marocaine, africaine noire, italienne, espagnole, ...), de milieux aisés aussi bien qu' économiquement en difficulté.

Ils viennent de plusieurs quartiers et se retrouvent là pour des activités sportives.

Une trentaine d'enfants de 6 à 14 ans, garçons et filles, fréquentent les activités organisées durant les congés scolaires, et prises en charge par des animateurs(trices) de la commune.

Martin y participe également, ainsi qu' à l'aide aux devoirs. Pour cette tranche d'âge, une présence plus individuelle est nécessaire ce qui pose parfois le problème du nombre d'animateurs disponibles.

La tranche d'âge plus spécifiquement investie par Martin est celle des 14-20 ans. Une soixantaine d'adolescents constitués en différents groupes viennent, mais ne se mélangent pas. Dans leur grande majorité ce sont des garçons.

Une vingtaine de jeunes hommes de 18 à 25 ans fréquentent également la plaine.

Le local

Martin dispose d'un petit local dans lequel il peut se retrouver avec les jeunes, mais qui sert surtout à ranger le matériel de football (goals, ballons).

Il dispose également d'un local pour des activités plus spécifiques au Centre Culturel « La villa », ou un pavillon à l'arrière de celui-ci.

Les activités

Essentiellement des activités sportives. Les jeunes sont peu demandeurs d'autres activités (ils viennent à la plaine pour jouer au foot). La présence d'un animateur est jugée pertinente tant par les jeunes qui voient en lui un garant des règles concernant les heures de fréquentation du lieu, le respect du matériel, les rapports de bon voisinage, etc..., que par les voisins qui soulignent que la présence de l'animateur de rue a rendu les rapports plus conviviaux entre les jeunes et les habitants du quartier.

Certains problèmes cependant se font jour avec la présence plus régulière de jeunes toxicomanes aux abords du Hall de sport. Ceci crée des tensions entre les usagers du Hall et les jeunes.

Martin a monté une équipe de foot avec plusieurs de ces jeunes. Après quelques échecs dus à leur irrégularité, leur état physique, ces jeunes se sont remotivés pour trouver un entraîneur qui puisse les encadrer.

Outre les activités quotidiennes, Martin a participé, avec un groupe d'enfants à la journée « Place aux enfants », ainsi qu'à des tournois sportifs en dehors de Bruxelles.

Les projets

Monter un atelier jeu de rôles.

Créer une équipe de football mélangeant les groupes de jeunes de différentes origines.

Proposer aux jeunes des activités culturelles plus régulières (atelier photo),

Des sorties, des camps.

» JETTE

Situation : Deux animateurs

➤ Karim BELHALOUMI, engagé le 1/7/97

➤ Jean-Luc BILLONG, engagé le 1/2/99

Ils encadrent des jeunes qui fréquentent le quartier de la plaine Huytenhove.

L'Echevinat de la Jeunesse de Jette a choisi comme relais de son action avec Atout Projet, l'asbl « Inter-quartier » dans laquelle travaillent un coordinateur et un éducateur.

Cette asbl occupe actuellement des locaux au sein du Foyer culturel de Jette.

Le terrain d'action

La commune de Jette et plus particulièrement la plaine Huytenhove sur laquelle se retrouvent des jeunes des communes limitrophes : Molenbeek, Ganshoren, Koekelberg, Laeken. C'est un quartier multiculturel (Maghrébins, Turcs, Africains, Roumains,...). Il existe peu d'associations travaillant sur le terrain et visant à insérer professionnellement et socialement les jeunes.

Le public

Une centaine de jeunes de 10 à 20 ans, issus principalement de l'immigration maghrébine, turque et africaine, dont une partie sont en décrochage scolaire. Du fait de la présence et de la dynamique insufflée par les animateurs, le contact avec les habitants voisins de la plaine Huytenhove s'est considérablement amélioré (organisation de drink entre les habitants et les jeunes...). Les deux animateurs se sont « répartis » selon leurs compétences. L'un d'entre eux est très présent sur la plaine Huytenhove et mène les activités sportives. L'autre est un relais vers le Foyer culturel et les activités hors de la commune.

Le local

Un abri délabré situé sur la plaine Huytenhove n' a pas encore été réaffecté, bien que des contacts aient été pris en ce sens avec les responsables communaux. Les jeunes en attendent pourtant beaucoup, dans la mesure où il leur permettrait de mener des activités ponctuelles et non sportives sans devoir se rendre au Foyer culturel.

Les activités

- Organisation d'une fête de quartier dans le quartier Belgica dans le cadre de Bruxelles en Couleurs.
- Promotion de groupes de Rap issus des jeunes du quartier.
- Atelier percussion.
- Créations de cartes de soutien pour les projets des jeunes.
- Mises sur pied de deux équipes de mini-foot, de championnats et de tournois.
- Participations à des débats sur des problèmes de société.
- Camps dans des villages festifs (festival des arts de la rue à Chassepierre...)
- Ateliers de rattrapage scolaire

Les projets

- Ouvrir un lieu d'accueil dans le quartier Belgica (Plaine Huytenhove).
- Mettre sur pied de nouveaux ateliers (Théâtre, ...)
- Permettre aux jeunes de s'auto-subsidier pour certaines de leurs activités.
- Une fête de quartier.

►► KOEKELBERG

Situation : un poste mi-temps est vacant à Koekelberg.

Un poste mi-temps a été attribué à Koekelberg à partir du 1^{er} juillet 1999.

Le 1^{er} septembre 1999, un animateur, Ruben ARMADA, a été engagé pour renforcer l'équipe de la Maison en Couleurs et développer des activités autour du livre (atelier d'écriture).

Monsieur ARMADA a mis fin à son contrat le 20 octobre 1999. Depuis le poste est vacant.

La mission du prochain animateur sera de mettre sur pied des activités et animations autour du livre et de la lecture à La Ruche aux Livres, association liée à la Bibliothèque Jeunesse de Koekelberg, et qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes de 6 à 15 ans au monde de la lecture.

Le terrain d'action

La Bibliothèque jeunesse de Koekelberg, située à quelques pas de Molenbeek, s'est considérablement développée ces dernières années et accueille un public de plus en plus nombreux. Le personnel, très motivé, se donne pour tâche d'accompagner le jeune dans ses recherches et de l'orienter dans le domaine de la lecture.

►► SAINT-GILLES

Situation : Deux animateurs

- Bertrand BERNATH, engagé le 2/11/90
 - Emilio NAVARRO, engagé le 1/11/92
-

Le terrain d'action

Les deux animateurs Atout Projet collaborent au projet de la Maison des Enfants, qui depuis 1986 accueille les enfants du quartier et leurs familles dans une philosophie de travail communautaire. La Maison des Enfants est située dans le quartier du Parvis de Saint-Gilles.

Le public

Il s'agit d'une population multiculturelle, isolée socio-culturellement et fragilisée socio-économiquement.

La Maison des Enfants accueille des enfants de 4 à 16 ans et, depuis octobre 1996, des mamans et leurs bébés. Nous pouvons ainsi dire que la Maison des Enfants touche les jeunes du quartier de 0 à 16 ans.

La demande de participation aux activités étant de plus en plus importante, l'équipe de 5 animateurs a enfin pu s'élargir et passer à 8 animateurs.

Objectifs de la Maison des Enfants

La Maison des Enfants est un tremplin pour la participation active et positive des jeunes à la vie sociale et culturelle, notamment en les aidant à se définir un projet personnel de loisirs qui puisse renforcer une image positive d'eux-mêmes.

Soucieuse du vécu et des réalités des jeunes de 4 à 16 ans, la Maison des Enfants est souvent interpellée par les besoins et les conditions de vie au quotidien.

Souvent mal adapté à l'épanouissement des enfants, l'environnement est déterminant dans la qualité des apprentissages par lesquels l'individu se construit. C'est pourquoi la Maison des Enfants prend constamment en considération le triangle dans lequel évolue l'enfant : famille - école - loisir. A cet effet, les animateurs de la Maison des Enfants, se positionnant dans le domaine du loisir, prennent régulièrement contact avec les écoles et les familles. Il s'agit donc d'un réel désir de travailler de manière globale.

Par le biais des activités proposées, mais aussi grâce à la vie collective de la Maison des Enfants, les animateurs visent à :

- Aider les enfants à se structurer et à se construire des bases solides, nécessaires à leur développement général (affectif, social, cognitif...);
- Leur permettre de découvrir leurs potentialités et à renforcer une image plus positive d'eux-mêmes ;
- A développer l'esprit de curiosité et de découverte ;
- A stimuler les capacités de prises de décision et d'autonomie.

Les activités

Les animateurs se répartissent les différentes tranches d'âges pour une durée de 6 mois. Chaque animateur a en charge deux tranches d'âge pendant 6 mois.

Les 0 - 4 ans : accueil parents-bébés, ludothèque pour bébés. Il s'agit d'un projet communautaire qui propose un espace de convivialité, un lieu de rencontre. Une fois par mois la Maison des Enfants invite une personne ressource qui invite les parents à débattre d'un thème concernant les tout-petits.

Les 4 - 5 ans : activités de psychomotricité, jeux symboliques, lecture de livres (enrichissement du vocabulaire), dessins, ludothèque, sorties...

Les 6 - 9 ans : jeux d'intérieur, d'extérieur, apprentissage des jeux collectifs dans le quartier (il s'agit de sensibiliser les enfants à leur environnement : investir les espaces publics du quartier), ateliers créatifs, visites de musées, expos, ludothèque, un camp à la mer en juillet.

Les 9 - 12 ans : Les animateurs leur proposent une réunion une fois par mois où les enfants peuvent faire des propositions, émettre leurs désirs. Les animateurs tentent alors d'organiser des activités à partir de ces demandes.

Les 12 - 16 ans : atelier gravure-écriture, dans le cadre de l'Opération « 2000 Livres »

Chaque mercredi après-midi, les enfants se réunissent avec les animateurs qui présentent les différentes possibilités d'ateliers pour l'après-midi. Chaque enfant choisit l'atelier qui l'interpelle. Ce lieu de discussion et de décision a tout son intérêt puisqu'il favorise l'expression orale et l'autonomie.

Les enfants sont conscients que l'équipe des animateurs écoutent leurs demandes, leurs besoins et apprécient cette démarche. Les animateurs remarquent une grande progression dans les attitudes et comportements des jeunes.

La Maison des Enfants favorise les rencontres intergénérationnelles (échanges, activités en commun, préparation du Carnaval, projet de fresque...).

Le Carnaval en Couleurs

Chaque année, depuis 5 ans, la Maison des Enfants, en collaboration avec de nombreuses associations saint-gilloises travaillant avec des enfants, organise un carnaval qui déambule dans les rues de Saint-Gilles. Chaque association propose à son public pendant la semaine du congé de carnaval des ateliers créatifs en vue de participer au carnaval. La règle du jeu : chaque association réalise ses costumes, accessoires et maquillages dans la couleur qui lui a été attribuée. Les familles sont mises à contribution.

» SCHAEARBEEK

Situation : Deux animateurs

- Rabia SEGGOUR, engagée le 1/4/99
 - Mohamed AGHZINNAY, engagé le 1/2/99 jusqu'au 31/12/99
 - Abobakre BOUHJAR, engagé le 1/1/2000 remplace Mohamed AGHZINNAY
-

1. Rabia SEGGOUR

Le terrain d'action

Rabia SEGGOUR a commencé en avril un travail social de rue avec les enfants de 6 à 12 ans dans le quartier de la Gare de Schaerbeek jusqu'en septembre 1999. Pour des raisons d'indisponibilité de local, Rabia a rejoint ensuite l'équipe de la Maison de Quartier Josaphat où elle encadre les enfants de 6 à 8 ans.

Le public

Il s'agit d'une bonne dizaine d'enfants de 6 à 8 ans, principalement des garçons d'origine maghrébine et albanaise. Ces enfants, très jeunes, assez « turbulents », sont en grande demande d'activités mais nécessitent une attention individuelle constante et éprouvent des difficultés à se concentrer dans la durée et à se respecter l'un l'autre. Aussi, l'animatrice propose des ateliers créatifs (peinture, gravure...) pendant une durée limitée et alterne avec des jeux d'intérieur et d'extérieur.

Pendant les périodes de congés scolaires, le groupe peut atteindre 17 enfants.

Le local

La Maison de Quartier dispose de locaux dans un ancien gymnase au sein de l'Ecole n°1, rue Josaphat.

Rabia dispose pour ses ateliers créatifs d'un local quelque peu curieux mais qui convient à merveille : il s'agit d'une ancienne piscine pour enfants.

Les activités

Atelier théâtre

Rabia organise en collaboration avec une autre animatrice de l'Echevinat de la Jeunesse un atelier théâtre une fois par semaine pour des enfants de 6 à 12 ans.

Atelier arts plastiques

Rabia propose aux enfants de 6 à 8 ans un atelier arts plastiques et les initie à la peinture, peinture sur tissus, à la gravure, au dessin...

Jeux d'intérieur et jeux d'extérieur

Il s'agit d'amener les jeunes à prendre conscience de l'espace, de leur énergie, de leurs potentialités, des règles, de l'esprit d'équipe, de prendre une place dans le groupe et respecter celle des autres ...

Sorties culturelles

Rabia emmène volontiers les enfants aux spectacles jeune public, à diverses festivités (carnaval...) et exploite ces sorties en atelier.

2. Mohamed AGHZINNAY

Mohamed a encadré les adolescents de 12 à 18 ans dans le quartier de la gare de Schaerbeek et leur a proposé diverses activités : sorties extérieures, activités sportives, camps de vacances...

► WATERMAEL-BOITSFORT

Situation : Deux animateurs

- Dolorès ANSIAUX, engagée le 28/03/86
 - Jean VANNESTE, engagé le 01/01/98
-

Le terrain d'action

Le quartier Dries/Elan est un quartier de logements sociaux situé à la frontière de Watermael-Boitsfort, près de la commune d'Ixelles. Le quartier est calme, vert et très agréable. A 200 m à peine, une plaine de jeux offre aux jeunes une très belle aire de sport. Toutefois, le quartier du Dries reste « marginal » par rapport à la commune. Une certaine réputation qui date du passé reste gravée dans les mémoires et principalement dans celle des habitants de ce quartier.

Les habitants du Dries, restent confinés dans leur quartier et éprouvent de réelles difficultés à le quitter, même lorsqu'il s'agit de participer à des événements au sein même de la commune.

Le Public

Les familles qui vivent dans le quartier sont économiquement défavorisées, souvent monoparentales (mères seules) et connaissent des situations sociales et psychologiques très complexes et difficiles (minimexés, chômeurs...). Les enfants et adolescents du quartier vivent donc dans un univers difficile et essentiellement féminin. De nombreuses familles africaines sont venues s'installer dans le quartier ces deux dernières années.

Jean et Dolorès encadrent principalement les enfants de 6 à 12 ans et ponctuellement les adolescents de 12 à 20 ans pour des projets précis.

Cette année, une quinzaine d'enfants de 6 à 12 ans fréquentent le local dès la sortie de l'école. Pendant les congés scolaires, une plus grande affluence est constatée.

La commune ainsi que plusieurs associations boitsfortoises se sont réunies tout au long de l'année 99 pour mener une réflexion en profondeur sur l'ouverture d'une Maison de Quartier dans le Dries dans le cadre du projet Cohabitation Intégration. Cette Maison offre plusieurs services sociaux de proximité et vient appuyer un travail que les animateurs seuls ne pouvaient assurer : halte-garderie, écoute adultes, atelier d'informatique, écrivain public, le lundi des mamans, atelier emploi-formation... Ces différents services sont tenus par des professionnels des associations boitsfortoises ainsi que de la Mission locale d'Etterbeek. Jean et Dolorès, qui

continuent à être les premières personnes ressource pour les parents, orientent ceux-ci vers les services de la Maison de Quartier.

Les activités

L'Accueil

Jean et Dolorès apportent aux enfants beaucoup de chaleur, de compréhension et d'attention. Ensemble, ils représentent un soutien précieux pour les enfants qui connaissent souvent des situations familiales difficiles.

L'aide aux devoirs

Les animateurs organisent chaque jour une aide aux devoirs.

Projets artistiques

Les animateurs ont collaboré à plusieurs projets artistiques. Cette succession d'expériences artistiques et de rencontres avec des artistes professionnels a créé un désir de culture chez les enfants. De nombreux stages ont donc été proposés aux enfants durant l'année 99 :

- Un atelier photo avec Sylvie DERUMIER
- Un atelier gravure avec Vanessa POPOVITCH
- Un stage de cinéma d'animation avec les Ateliers Graphoui(suite)
- Un travail de vidéolettres avec Philippe DEPIERPONT

L'atelier gravure, reproposé cette année, remporte un succès grandissant chez les enfants et ils sont en grande demande de poursuivre l'expérience. Il s'agit en effet de se rendre à l'atelier de l'artiste et de travailler avec des professionnels dans un atelier professionnel !

Le travail de vidéolettres s'est avéré extrêmement intéressant et a permis à certains adolescents d'exprimer leur réalité de manière créative et touchante. Ces films ont été diffusés en public au centre culturel de la commune, La Vénérie, et ont remporté de nombreuses acclamations. Certaines vidéos ont été diffusées sur la RTBF.

Exposition des réalisations artistiques des enfants

Ces différentes réalisations artistiques ont fait l'objet d'une exposition qui s'est tenue dans la Gare de Watermael (devenue espace culturel) en décembre 1999.

L'exposition a rencontré l'intérêt de nombreux habitants et artistes boitsfortois mais malheureusement peu de parents y sont venus.

Activités sportives

Deux stages de Sport aventure en extérieur ont été proposés aux enfants, l'été dernier.

►► WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Situation : Deux animateurs

- Myriam DETROZ, engagée le 1/4/99
- Bekkaye BELMILOUD, engagé du 15 juin 1998 au 31 octobre 1999.

Il est remplacé par Fabrice DE SMET, engagé le 22 février 2000.

L'Echevinat de la jeunesse par le biais du JSCV supervisent le travail des animateurs

ATOUT PROJET au sein de la commune de Woluwé-St-Lambert.

Le terrain d'action

La cité Andromède est un très grand complexe de logements sociaux qui, malgré son aspect lugubre bénéficie d'infrastructures de qualité pour ses habitants : espaces verts, agoraspaces, plaines de jeux,...

Le public

Une trentaine de jeunes fréquentent régulièrement la salle Galaxie. Ils ont entre 14 et 25 ans. Ils sont demandeurs d'activités conviviales, sportives et de délasséments (cinémas, ping-pong, ciné-clubs,...) Ils cherchent avant tout un lieu de rencontre, d'échanges. Les adolescents sortent assez peu de leur quartier. Le « culturel » existe peu ou pas pour eux. Dans le quartier Hof-ten-berg, la commune de Woluwé-St-Lambert a également une antenne au sein de laquelle travaille des animateurs de la commune. Le nouvel animateur ATOUT PROJET y sera affecté.

Le local

Un assez grand local situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de la cité permet des activités variées (cinéma, ping-pong, théâtre, soirées,...). Un inconvénient cependant : l'impossibilité de s'isoler pour des activités nécessitant une certaine confidentialité.

Les activités

- Des camps, des voyages, des soirées de rencontres entre les jeunes et les habitants du quartier.
- De cours de danse sont animés par des adolescentes pour les plus jeunes.
- Des tournois de mini-foot et de ping-pong.
- Des jeux de société.
- L'accueil-rencontre est une partie importante du travail des animateurs dans la mesure où il s'agit de « rassurer » les jeunes avant qu'ils puissent élaborer des projets plus concrets sur le long terme.

» WOLUWE-ST-PIERRE

Situation : Deux animateurs

- Marie-Pierre NKOBONDE, engagée le 1/2/99
 - Schedar SECHI, engagé le 1/2/99
-

Le terrain d'action

La Cité de l'Amitié est une cité de logements sociaux où vivent environ 1 000 personnes.

La cité est bien équipée : plaines de jeux, rampe de roller, terrain de foot, de basket, potager pour les enfants... sont mis à la disposition des habitants.

Le public

Le public s'est considérablement modifié depuis l'engagement des nouveaux animateurs. Une bonne vingtaine d'enfants de 4 à 12 ans viennent régulièrement aux activités.

Ceux-ci, au départ fort demandeurs d'activités occupationnelles, de consommation rapide, semblent progressivement s'intéresser à des démarches plus constructives.

Il reste toutefois encore difficile de leur demander de s'investir dans la durée et de « terminer » ce qu'ils ont entamé. Cependant, les animateurs observent une nette amélioration.

Le groupe est multiculturel : Belges, Maghrébins, Africains...

Une quinzaine d'adolescents de 13 à 18 ans participent régulièrement aux activités qui sont programmées à leur intention.

Les activités

Pour toute activité proposée, les animateurs insistent sur l'importance de poursuivre l'effort et les poussent à terminer ce qu'ils ont entrepris.

Dans le domaine culturel, les animateurs proposent des visites de musées, des spectacles, des sorties cinéma, les amènent à la bibliothèque...

Réalisation d'un dessin animé

Durant les vacances de Toussaint, les animateurs ont proposé aux enfants de réaliser un petit film d'animation à partir d'un conte africain.

Ils ont d'abord façonné les personnages avec des matériaux de récupération avec la collaboration d'un artiste africain. Ensuite, ils se sont initiés au travail cinématographique.

Le résultat obtenu en fin de stage est tout à fait remarquable.

Participation à La Bande Zinneke

Les jeunes, enfants et adolescents, participent au projet La Bande.

Dans le domaine sportif, les jeunes participent à un tournoi de foot de rue (interquartier).

Des activités telles qu'escalade, roller... sont régulièrement proposées.

Durant les congés scolaires, des sorties sportives sont également organisées (kayak, randonnée...).

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES
ET DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
MONSIEUR ÉRIC ANDRÉ (*)

Question n° 19 de M. Grimberghs du 23 février
2000.

Composition des cabinets ministériels.

Je souhaiterais pouvoir disposer de la liste des membres de votre cabinet ministériel en indiquant pour chacun quel est son statut personnel (statutaire détaché de l'administration, contractuel dans une administration, engagé par le cabinet, personnel mis à la disposition du cabinet, personnel d'entretien) et le coût annuel à charge du cabinet.

Réponse.

En réponse à sa question, j'informe l'honorable membre des éléments suivants:

Conformément à l'arrêté du Collège du 29 juillet 1999, mon cabinet de la Commission communautaire française se compose de 8 ETP pour un budget d'un peu moins de 6 millions.

Ce personnel se décompose en six ETP détachés de l'administration et deux ETP engagés directement par le cabinet. •

(*) En date du 20 octobre 2000, M. Willem Draps remplace M. Eric André en qualité de membre du Collège.

LE MEMBRE DU COLLÈGE,
CHARGÉ DU BUDGET, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA FAMILLE,
MONSIEUR ALAIN HUTCHINSON

Question n° 19 de M. Grimberghs du 23 février 2000.

Composition des cabinets ministériels.

Je souhaiterais pouvoir disposer de la liste des membres de votre cabinet ministériel en indiquant pour chacun quel est son statut personnel (statutaire détaché de l'administration, contractuel dans une administration, engagé par le cabinet, personnel mis à la disposition du cabinet, personnel d'entretien) et le coût annuel à charge du cabinet.

Réponse.

M. Grimberghs trouvera, ci-après, la liste des membres de mon cabinet de la Commission communautaire française, par niveau, ainsi que leur statut.

Mon cabinet de la Commission communautaire française comprend 3 personnes:

Niveau I: 1 directrice de cabinet adjointe — détachée du corps interfédéral de l'Inspection des finances

1 attachée — engagée par le cabinet

Niveau 2: 1 collaboratrice — engagée par le cabinet

Les moyens budgétaires qui sont octroyés pour les rémunérations des membres de mon cabinet de la Commission communautaire française sont ceux qui sont inscrits à l'allocation de base 05.00.11.02 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française.

Question n° 52 de Mme Braeckman du 27 juin 2000.

Associations dont les objectifs sont en lien avec la question de l'homosexualité.

Parce que je trouve cette question éminemment importante, je souhaiterais savoir quelles sont les

associations qui ont spécifiquement dans leurs objectifs la question de l'homosexualité. Il ne s'agit donc pas des plannings ou des autres structures qui englobent la sexualité en général mais bien celles qui traitent de la question de l'homosexualité.

Est-il possible que vous me communiquiez, pour chacune de ces associations, les montants attribués par notre Commission communautaire française ainsi que les articles budgétaires concernés?

Je remercie le ministre pour ses réponses.

Réponse.

Vous me demandez de répertorier les associations qui traitent spécifiquement de la question de l'homosexualité et de vous communiquer le montant des subsides qui leur sont octroyés, ainsi que l'article budgétaire dont ils dépendent.

Deux associations subventionnées dans le cadre des initiatives traitent spécifiquement de cette question. Il s'agit des ASBL suivantes:

Tels Quels bénéficie d'une subvention de 1 500 000 francs, à titre d'intervention dans les frais de rémunération d'un assistant social et dans les frais de fonctionnement de son service social pour l'année 2000.

Ex Aequo bénéficie d'une subvention identique à celle octroyée en 1999: 125 000 francs à titre d'intervention dans les frais de réalisation d'affiches et de flyers pour la Journée mondiale de lutte contre le sida organisée à Bruxelles, le 1^{er} décembre 2000.

Ces montants sont à imputer à l'article budgétaire 22.10.33.01 «Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale et 3^e âge» du budget 2000 de la Commission communautaire française.

Question n° 56 de M. Smits du 19 septembre 2000.

Arrêté n° 2000/703 sur le solde des subventions 1999 aux centres d'action sociale globale.

J'ai constaté avec plaisir, dans sa séance du 20 juillet 2000, que le Collège de la Commission communautaire française a adopté l'arrêté n° 2000/703 relatif aux soldes subventions de l'année 1999 dus aux centres d'action globale.

Sept centres y sont mentionnés.

Il me plairait d'être mis en possession de l'objet social et, pour 1999, des principaux résultats des centres «Entraide des travailleuses», «Service social juif» et «Centrale de services et d'aide à domicile».

J'aimerais également connaître la composition du personnel de ces associations.

Réponse.

Monsieur le député trouvera en annexe les rapports d'activités et les statuts des centres d'action sociale globale: «Entraide des travailleuses», «Service social juif» et «Centrale des services et d'aide à domicile».

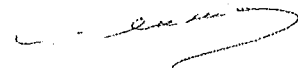
Quant à la composition du personnel de ces associations, les centres «Entraide des travailleuses» et le «Service social juif» emploient chacun cinq équivalents temps plein «assistant social» et un 3/4 temps administratif. La «Centrale des services d'aide à domicile», agréée en catégorie 2, emploie trois équivalents temps plein «assistant social» et un 1/2 temps administratif.

C.A.S.G. CSAD

Rapport d'Activités 1999

L'élaboration de ce rapport d'activités a été l'occasion pour nous, comme chaque année depuis l'existence de notre Centre, de prendre du recul par rapport au travail quotidien, afin de faire le bilan d'une année écoulée et de déterminer les priorités et les actions pour l'année 2000.

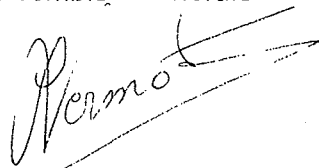
Le présent document est le résultat de cette réflexion, indispensable à une gestion cohérente, malgré la rareté de la ressource essentielle à une telle réflexion : le temps ...



Élisabeth Andrien

Coordinatrice

Approuvé par l'Assemblée Générale



Liliane Vermote

TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRALITÉS	5
1.1 Les collaborations conventionnelles	6
1.1.1 Réseau hospitalier	6
1.1.2 Réseau ambulatoire	7
1.1.3 Réseau intersectoriel	7
1.1.4 Collaboration Inter Centres Gaz, Électricité, Eau de Bruxelles	8
1.1.5 Collaboration Inter Centres CASG	8
1.2 Les collaborations non-conventionnelles	9
1.3 La formation continuée	11
2. L'AIDE INDIVIDUELLE	13
2.1 Les objectifs	14
2.2 Les moyens mis en oeuvre	15
2.3 Les heures de permanence	16
2.4 Le premier accueil	17
2.4.1 Organisation du premier accueil	17
2.4.2 Modalités d'accueil	17
2.4.3 Origine des demandes	17
2.5 Les caractéristiques de l'aide individuelle	18
2.5.1 Problèmes diagnostiqués et traités	18
2.5.2 Réponses aux problèmes	19
Modalités d'intervention	20
2.6 Le public du centre	21
2.6.1 La répartition de notre population par tranche d'âge	22
2.6.2 La répartition de notre population par sexe	22
La répartition de notre population par état civil	23
3. L'ACTION COLLECTIVE	24
3.1 Action collective menée en 1999	25

3.2 PROJET GAZ - ÉLECTRICITÉ INER-CENTRES ET SSQ 1030	26
3.2.1 OBJECTIFS	26
3.2.2 MODALITÉS	27
3.2.3 EFFETS	29
3.2.4 DIFFICULTES RENCONTRÉES	30
3.3 PROJET GAZ - ELETRICITE / INTER -CENTRES - CGEE	31
3.3.1 1. OBJECTIFS	31
3.3.2 MODALITES	32
3.3.3 EFFETS	33
3.3.4 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	34
4. L'ACTION COMMUNAUTAIRE	35
4.1 Action Communautaire menée en 1999	36
4.2 Une Enquête d'action sociale communautaire	37
4.2.1 Objectifs	37
4.2.2 Modalités	37
4.2.3 Effets	37
5. LES SPÉCIFICITÉS DU CENTRE	38
5.1 Spécificités du Centre en tant que service social integre	39
5.1.1 La réponse téléphonique urgente	39
5.1.2 L'aide à la vie journalière	39
5.1.3 Les Soins	39
5.1.4 La coordination	39
5.1.5 L'accompagnement social	40
6. PROJETS 2000	41
6.1 Projets d'Actions Individuelles en 2000	42
6.2 Projets d'Actions Collectives en 2000	43
6.2.1 Collaboration Inter Centres Gaz, Électricité, Eau de Bruxelles	43
6.2.2 Projet d'action collective CPAS/CASG Inter Centres	43
6.3 Projet d'Action Communautaire en 2000	44
6.3.1 Enquête d'action sociale communautaire	44
7. ANNEXE	45

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 LES COLLABORATIONS CONVENTIONNELLES

Les collaborations conventionnelles menées en 1999 sont les suivantes :

1. Réseau hospitalier
2. Réseau ambulatoire
3. Réseau intersectoriel
4. Collaboration Inter Centres Gaz, Électricité, Eau de Bruxelles
5. Collaboration Inter Centres CASG

1.1.1 RÉSEAU HOSPITALIER

En 1998 a débuté un projet pilote de "Référent hospitalier pour la continuité des soins dans les hôpitaux psychiatriques"¹.

Pour rappel, ce projet a pour objectif principal de développer et de favoriser la continuité des soins entre l'hôpital et les différentes structures de soins extrahospitaliers.

Partenaires :

- ⇒ Clinique La Ramée
- ⇒ Clinique Fond'Roy
- ⇒ Clinique Sans Souci

Un comité local d'accompagnement pluridisciplinaire a été constitué, composé de différents représentants des hôpitaux et des structures extra-muros. Ce comité est un lieu de concertation et de dialogue permettant de développer des processus de collaborations fonctionnels entre les acteurs de l'hôpital et l'extra-muros.

Directement concerné par la prise en charge à domicile de patients présentant une problématique en santé mentale, le CASG a participé aux réunions de travail de ce comité, tout au long de l'année 1999.

La collaboration interdisciplinaire, qui en découle, présente des effets bénéfiques pour les patients aidés et suivis par le CASG et les différents services CSD : une préparation qualitative du retour du patient à son domicile diminue le risque de réhospitalisation. Elle permet également un meilleur soutien aux professionnels - aide familial, aide ménager, infirmier - qui apportent une aide concrète dans la vie quotidienne de ces patients et sont confrontés aux difficultés de la relation d'aide.

¹ à l'initiative du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement

1.1.2 RÉSEAU AMBULATOIRE

Partenaires : Services de Santé Mentale

- ⇒ Le GRES
- ⇒ Le Chien Vert
- ⇒ Service Social Juif
- ⇒ SSM sectorisé Forest-Uccle-Watermael-Boitsfort

Dans le cadre de la "Coordination de Services à domicile pour patients présentant une problématique en Santé Mentale", le CASG travaille en collaboration avec les institutions spécialisées dans le suivi ambulatoire de ce type de patient.

L'objectif commun est de favoriser le maintien à domicile de cette population présentant un profil psychiatrique.

L'action coordonnée réside à différents niveaux :

- ♦ dans la mise en place de soins et services à domicile les mieux adaptés à leurs besoins.
- ♦ dans le suivi concret à domicile du patient en collaborant avec lui à l'amélioration de son cadre de vie et à sa reprise d'autonomie
- ♦ dans l'organisation de réunions de coordination envisagées selon chaque cas et réunissant les différents intervenants professionnels et/ou entourage proche (personnel aidant, famille, SSM, médecin traitant, ...)

Un bilan régulier est réalisé afin d'adapter le programme d'aide en fonction de l'évolution du patient lui-même, ainsi que de sa situation socio-économique.

1.1.3 RÉSEAU INTERSECTORIEL

Partenaires :

- ⇒ SSM
- ⇒ Services à domicile
- ⇒ Services sociaux

Deux groupes sectoriels ont poursuivi en 1999, leur travail de réflexion, de concertation autour de thèmes liés aux éléments suivants :

- ♦ aux choix de vie des personnes âgées
- ♦ au questionnement des professionnels dans des situations psychosociales difficiles à gérer

1 - EMPOWERMENT de la personne âgée

Lieu : La GERBE SSM à 1030 Bruxelles
Réunion : tous les 2 mois : 1/2 journée
Participants : 3 assistantes sociales du centre

2 - Cas cliniques et thématiques

Lieu : Services à domicile
Réunion : tous les mois : 1/2 journée
Participants : 3 assistantes sociales du centre

1.1.4 COLLABORATION INTER CENTRES GAZ, ÉLECTRICITÉ, EAU DE BRUXELLES

L'objet ainsi que les modalités principales de cette collaboration Inter Centres sont décrit plus loin dans ce document (voir § 3.2)

1.1.5 COLLABORATION INTER CENTRES CASG

Participations des représentantes du Centre dans le travail de collaboration Inter Centres.

1.2 LES COLLABORATIONS NON-CONVENTIONNELLES

Nos principaux partenaires sont les services sociaux communaux, hospitaliers, services en santé mentale, les services sociaux du réseau associatif.

SANTE

- ⇒ Services sociaux des hôpitaux, cliniques et maisons médicales de l'agglomération bruxelloise
- ⇒ Centre de réadaptation fonctionnelle : C.T.R.
- ⇒ Soins palliatifs :
 - AREMIS
 - C.A.M.
 - Continuing Care
- ⇒ Centres de Jour :
 -
 - Malibran
 - AEGIDIUM
- ⇒ Ligue Belge de la Sclérose en Plaques
- ⇒ Oeuvre Nationale des Aveugles
- ⇒ Service Info Sourds
- ⇒ Association ALZHEIMER Belgique
- ⇒ Alcooliques anonymes
- ⇒ Mutualités
- ⇒ Croix Rouge de Belgique
- ⇒ Médecins traitants des patients
- ⇒ Question Santé asbl
- ⇒

SANTE MENTALE

Centres de Santé Mentale :

- ⇒ C.S.M. Antoine Artaud
- ⇒ S.S.M.sectorié de St-Gilles
- ⇒ S.P.S. d'Anderlecht
- ⇒ C.S.M. Primavera
- ⇒ W.O.P.S.
- ⇒ S.S.M. Chapelle aux Champs
- ⇒

Centres psychothérapeutique de jour :

- ⇒ Le C.O.D.E.
- ⇒ Le Gué
- ⇒ Le W.O.P.S.
- ⇒ Antoine Artaud
- ⇒ La BRAISE
- ⇒ Soleil d'Automne

ADMINISTRATION - JUSTICE - LOGEMENT

- ⇒ CPAS des communes de l'agglomération bruxelloise
- ⇒ Services sociaux des communes de l'agglomération bruxelloise
- ⇒ Office National des Pensions
- ⇒ Ministère de la Prévoyance Sociale
- ⇒ Services d'Aide aux Familles et personnes âgées
- ⇒ Soins chez soi : centre de coordination externe
- ⇒ Justices de Paix
- ⇒ Gestionnaires de biens (avocats, ...)
- ⇒ S.A.J. : service d'aide à la jeunesse
- ⇒ AIGUILLAGE - St-Gilles
- ⇒ C.A.F.A.
- ⇒ INFOR-SENIORS
- ⇒ INFOR HOMES
- ⇒ TELE-SERVICE
- ⇒ Maisons de Repos - M.R.S.
- ⇒ Foyer St-Gilles (Lavoir Social)
- ⇒ Sociétés de gaz, électricité, eau
- ⇒ Régie des téléphones
- ⇒ Autres services CSD ; distribution repas, infirmier, aide aux familles, télévigilance, kiné
- ⇒ Sociétés de logements sociaux
- ⇒ Syndicats des locataires
- ⇒ Service d'Aide aux Victimes - St-Gilles
- ⇒

1.3 LA FORMATION CONTINUÉE

La formation continue a été axée en 1999 principalement autour de trois axes principaux :

1. Le vieillissement de la population
2. Le téléphone, moyen de communication par excellence
3. Participation de notre CASG à la formation continue des aides familiales de la CSD

Formation suivie	Date	Durée	Participants
<u>1 - "LE VIEILLISSEMENT" DÉFI DU 21ÈME SIÈCLE</u>			
Quatre journées d'études du Centre d'Action Laïque. Le CASG a participé à deux de ces journées d'étude :			
⇒ Le vieillissement : un phénomène de société	23 avril 1999	1 journée	2 assistantes sociales du centre
⇒ La maltraitance et les personnes âgées	18 novembre 1999	1/2 journée	2 assistantes sociales du centre
<u>2 - FORMATION AUX TECHNIQUES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE</u>			
⇒ Le développement du savoir-faire au téléphone ⇒ Le développement du savoir-faire relationnel au téléphone ⇒ Le développement du savoir-être au téléphone	3 & 11 octobre 1999	2 journées	3 assistantes sociales du centre

Formation suivie	Date	Durée	Participants
3 - PARTICIPATION DU CASG À LA FORMATION CONTINUÉE DES AIDES FAMILIALES DE CSD			
LE CANCER : animation-débat en 2 parties : ⇒ Présentation de la Fédération belge contre le cancer et son département psychosocial ⇒ Une approche du cancer et une habitude de vie inadéquate	16 septembre 1999	3 heures	3 assistantes sociales du centre
SENSIBILISATION à la problématique des victimes ⇒ Présentation du réseau d'assistance et d'aide aux victimes ⇒ Vidéo "témoignage de victimes"	18 janvier 1999	2 heures	3 assistantes sociales du centre
LA TUBERCULOSE ⇒ ⇒	26 mai 1999	2 heures	3 assistantes sociales du centre

2. L'AIDE INDIVIDUELLE

2.1 LES OBJECTIFS

Le CASG est un service intégré de la Centrale de Services à domicile. La CSD offre un ensemble de services destinés à réaliser le maintien à domicile des personnes malades, âgées, handicapées ou encore de celles qui souffrent de difficultés d'ordre psychologiques, voire psychiatriques.

La CSD propose des services coordonnés à toute personne qui doit bénéficier de soins particuliers ou d'aides diverses, à la sortie d'une institution médicale ou psychiatrique ou à toute personne malade ou handicapée désireuse de rester chez elle.

Cette aide personnalisée au domicile permet à chaque patient d'évoluer dans son environnement habituel, d'effectuer une partie de ses activités, de préserver son pouvoir de décision et de favoriser sa prise de responsabilité.

Les objectifs du CASG, au niveau de l'aide individuelle, s'inscrivent dans cette optique :

Répondre aux demandes d'aide psychosociales de toute personne éprouvant des difficultés à se maintenir à domicile en raison de ses limites physiques et/ou psychiques.

Les assistantes sociales travaillent dans l'optique d'une approche globale de la personne, en tenant compte de ses besoins spécifiques, de ses aspirations, de son environnement socio-économique et psychoaffectif.

2.2 LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les moyens mis en œuvre peuvent être résumés comme suit :

- ♦ *Les visites à domicile, en institution hospitalière, en maison de repos ou toute autre structure d'hébergement*

- ♦ *Les permanences au Centre :*

Les contacts entre l'assistante sociale et les patients s'effectuent rarement au Centre : la plupart des patients connaissent des problèmes de mobilité

- ♦ *Les permanences téléphoniques :*

Le téléphone représente le principal mode de contact pour ces personnes.

- ♦ *Accompagnement dans les démarches sociales et administratives diverses :*

- Juge de Paix

- Ministère de la Prévoyance Sociale

- Mutuelle

-

- ♦ *Travail en réseau*

- Entourage familial

- de proximité : amis, voisins, commerçants du quartier - tout un réseau qui peut permettre à la personne de garder une place dans un tissu social actif

- d'intervenants professionnels : réseau composé de partenaires sociaux vers lesquels sont orientés les personnes pour des demandes de services spécialisés

2.3 LES HEURES DE PERMANENCE

Une permanence est assurée au Centre tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, tel que décrit ci-dessous :

- Adresse : rue de Bordeaux, 62 à 1060 Bruxelles
- Jours et Heures :

Jour	De	À
LUNDI	13H30	17H00
MARDI	08H30	17H00
MERCREDI	08H30	17H00
JEUDI	08H30	17H00
VENDREDI	08H30	17H00

- L'activité normale se déroule tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 08H30 à 17H00.

2.4 LE PREMIER ACCUEIL

2.4.1 ORGANISATION DU PREMIER ACCUEIL

Une permanence de premier accueil est assurée tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi (voir § 2.3).

Il est important de souligner que la CSD organise une permanence téléphonique 24 heures sur 24, parallèlement à son service de télévigilance.

Toute personne se trouvant en situation de crise peut donc bénéficier d'une écoute de premier accueil.

2.4.2 MODALITÉS D'ACCUEIL

Le premier accueil s'effectue généralement par contact téléphonique ou par visite à domicile ou autre structure de "séjour" (hôpital, home, famille).

Lors de ce premier contact, l'assistante sociale clarifie la demande de la personne et évalue sa situation médico-psycho-sociale. L'assistante sociale peut dès lors déterminer le type d'aide à mettre en place.

2.4.3 ORIGINE DES DEMANDES

Les demandes émanent pour une part importante des prestataires de soins et de services de la CSD, du bénéficiaire, de son entourage familial ou social, de son médecin traitant ou encore d'organismes extérieurs (hôpitaux, communes, mutuelles, ...).

2.5 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE INDIVIDUELLE

L'objectif de l'aide individuelle est avant tout de contribuer à l'amélioration de l'état de santé physique et/ou psychique du patient, afin de rendre possible son maintien à domicile, tout en lui permettant de participer activement, selon ses capacités, au type d'aide à prévoir, aux décisions éventuelles à prendre.

Les assistantes sociales travaillent dans l'optique d'une approche globale de la personne, en tenant compte de ses besoins spécifiques, de ses aspirations, de son environnement socio-économique et psychoaffectif.

Leurs actions individuelles s'orientent essentiellement autour de quatre axes :

- ♦ une écoute attentive du patient afin de clarifier sa demande d'aide et donc d'analyser les besoins réels, aux mieux des intérêts du patient
- ♦ un accompagnement de la personne dans les démarches sociales diverses (administrative, visite médicale, ...)
- ♦ un souci de fournir toutes les informations concernant les différentes formes d'assistance aux personnes âgées, malades et/ou handicapées dans un secteur donné; que ces informations soient d'ordre économique, social, psychologique ou médical
- ♦ une orientation du patient - ou de son entourage - vers les services adéquats

La solitude affective et sociale, le manque de communication que connaît un grand nombre de nos patients, sont autant d'éléments défavorables qui peuvent entraîner une détérioration de leur situation psycho-médico-sociale.

A ces patients, l'assistante sociale apporte une écoute et un soutien psychologique.

Au vue de ces caractéristiques, notre action au sein de l'entité CSD peut être perçue comme un « *indicateur de déterminants sociaux* ».

Les paragraphes ci-dessous donnent une description plus détaillée des caractéristiques de notre action sociale globale. Nous voulons toutefois émettre une réserve quant aux statistiques présentées, étant donné l'absence d'outil informatique pour les gérer. Les données ont été récoltées manuellement et peuvent donc présenter quelques imprécisions.

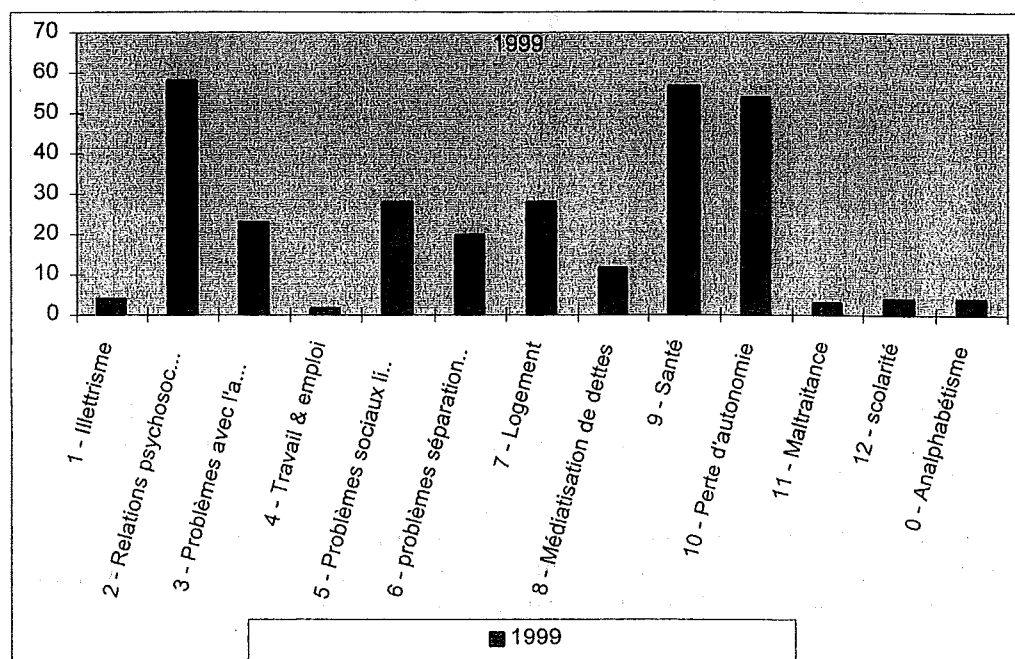
2.5.1 PROBLÈMES DIAGNOSTIQUÉS ET TRAITES

Il y a lieu de différencier : demande exprimée par l'utilisateur et demande diagnostiquée par l'intervenant social. Il est tenu compte ici de l'individu pris dans sa globalité et non réduit au traitement du symptôme exprimé, c'est-à-dire la demande qu'il a pu verbaliser.

Les situations diagnostiquées comme étant les plus fréquentes (voir graphique ci-dessous) sont les problèmes liés aux relations psychosociales, à la santé, ainsi que les problèmes causés par une perte d'autonomie.

Le problème de la maltraitance, tel qu'il apparaît dans ce graphique, ne révèle pas la réalité telle qu'elle est perçue par les travailleurs sociaux. Cette distorsion est essentiellement due à la difficulté de confirmer l'existence d'une forme de maltraitance, ainsi que de la traiter, à cause du tabou qui l'entoure, mais également des faibles moyens mis à la disposition des professionnels.

La multiplicité des items pour l'ensemble des dossiers est indéniable : jusqu'à 8 pour un même dossier.

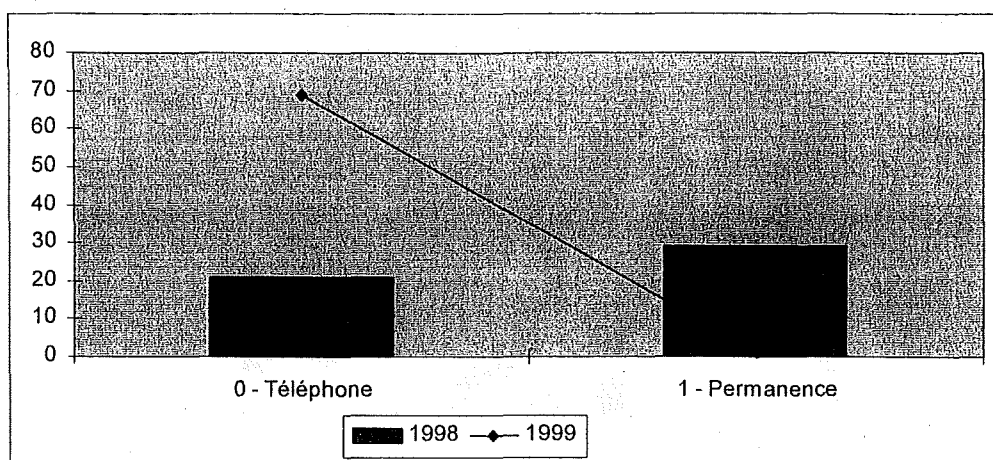


2.5.2 RÉPONSES AUX PROBLÈMES

Les réponses apportées aux problèmes diagnostiqués sont généralement les suivantes :

- ♦ L'accompagnement dans les démarches sociales diverses
- ♦ Le soutien psychologique
- ♦ La recherche et/ou la communication d'informations requises
- ♦ L'orientation vers des services spécialisés

2.5.3 MODALITÉS D'INTERVENTION



Tel que le graphique ci-dessus le montre très clairement, peu d'utilisateurs se sont présentés physiquement en nos locaux, l'essentiel de la permanence se déroulant par téléphone.

La différence observée entre les données de 1998 et celles de 1999 s'explique pour une interprétation erronée en 1998 par les travailleurs sociaux : hypothèse émise dans le rapport d'activité de 1998, qui se confirme donc.

2.6 LE PUBLIC DU CENTRE

Le Centre s'adresse pour une grande part à la population aidée par les services CSD.

Personnes âgées, malades et/ou handicapées, famille, personnes rencontrant des difficultés d'ordre psychologique, sont les trois composantes du public.

L'évolution de celui-ci est caractérisée par un élargissement d'une majorité de patients âgés et/ou malades vers des patients de tous âges présentant les problématiques suivantes :

- ♦ à pathologie lourde : poly-handicaps – sida – soins palliatifs - ...
- ♦ problèmes sociaux divers

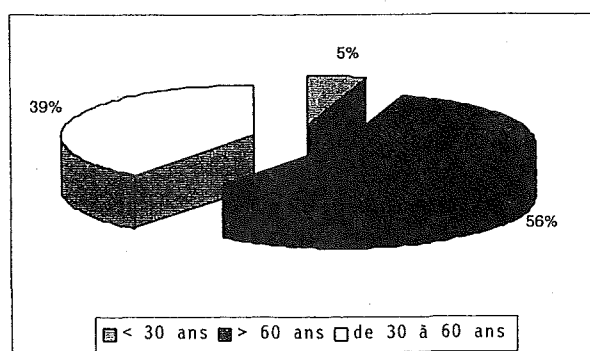
Deux grandes catégories de problèmes motivent la demande d'aide au Centre :

- ♦ les problèmes liés à la santé physique et/ou psychique entraînant une perte d'autonomie parfois très importante; il en résulte une dépendance plus ou moins grande suivant les situations
- ♦ les problèmes sociaux auxquels sont confrontées les personnes âgées, mais aussi les personnes plus jeunes et les familles monoparentales : isolement social, problèmes financiers, dépression, problèmes d'assuétude, éducation des enfants, ...

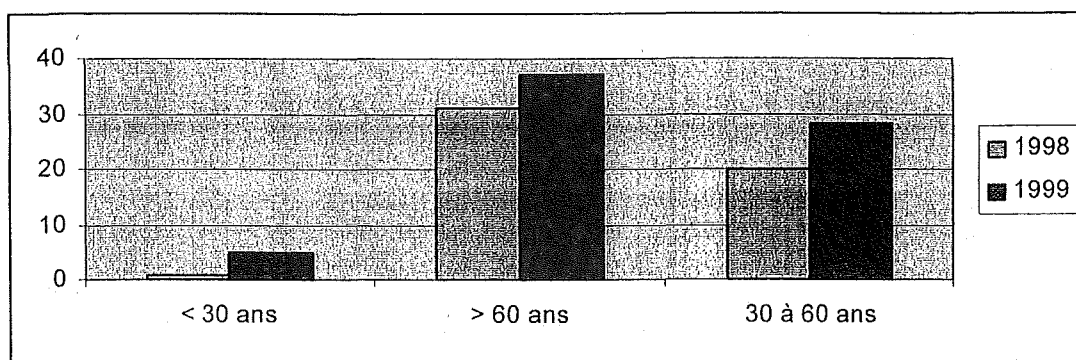
Les graphiques ci-dessous donnent une image du public de notre Centre. Nous voulons toutefois émettre une réserve quant aux statistiques présentées, étant donné l'absence d'outil informatique pour les gérer de manière adéquate. Les données ont été récoltées manuellement et peuvent donc présenter quelques imprécisions.

2.6.1 LA RÉPARTITION DE NOTRE POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

Le graphique ci-dessous confirme bien que notre public est composé en majorité de personnes âgées.

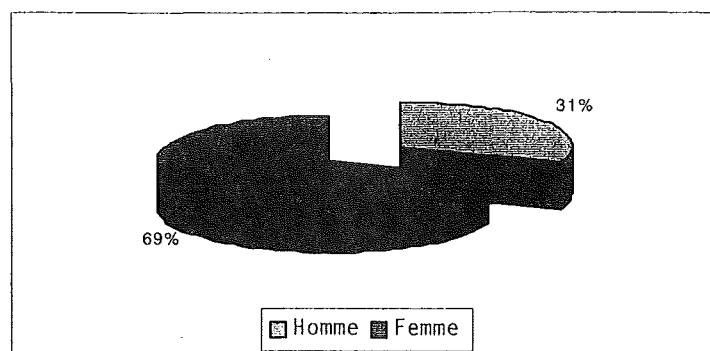


Le glissement de notre population vers des personnes plus jeunes se retrouve, lorsque nous comparons les données 1998 aux données 1999, tel que représenté dans le graphique ci-dessous :



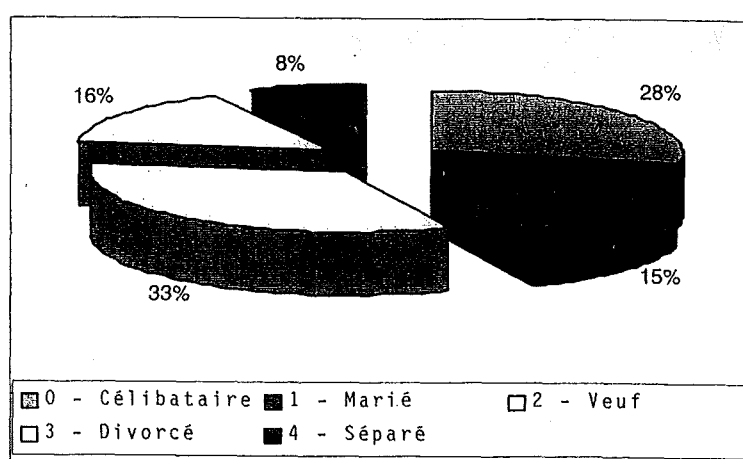
2.6.2 LA RÉPARTITION DE NOTRE POPULATION PAR SEXE

Le graphique ci-dessous révèle que notre public est composé en majorité de femmes.



2.6.3 LA RÉPARTITION DE NOTRE POPULATION PAR ÉTAT CIVIL

Le graphique ci-dessous montre la répartition de notre population par état civil :



3. L'ACTION COLLECTIVE

3.1 ACTION COLLECTIVE MENÉE EN 1999

L'action collective menée par le Centre en 1999 est une collaboration Inter Centres Gaz, Électricité, Eau de Bruxelles. Cette collaboration est menée concrètement aux travers de deux projets de travail distincts, à savoir :

1. Projet Gaz, Électricité : Inter Centres - CGEE²
2. Projet Gaz, Électricité : Inter Centres et SSQ 1030

² Coordination Gaz, Électricité et Eau

3.2 PROJET GAZ - ÉLECTRICITÉ INER-CENTRES ET SSQ 1030

Date d'ouverture du dossier : Octobre 1998

Date de fermeture du dossier :

3.2.1 OBJECTIFS

3.2.1.1 A quelles problématiques sociales individuelles l'action veut-elle apporter une réponse collective ?

Lors des réunions Inter Centres, nous nous sommes rendus compte qu'une problématique commune aux centres d'actions sociale globale était celle de l'accès à l'énergie :

- ♦ le nombre de consommateurs en difficulté rencontrés dans nos permanences est considérable
- ♦ le coût de l'énergie est trop élevé eu regard aux budgets des ménages
- ♦ les travailleurs sociaux sont démunis pour entamer des procédures de maintien du droit à l'énergie (méconnaissance des lois, pratiques différentes suivant les communes, distributeurs d'énergie, ...)
- ♦ les travailleurs sociaux se sentent fort isolés, lorsqu'ils veulent dénoncer l'absence du droit fondamental qu'est l'accès à l'énergie
- ♦ les usagers / consommateurs manquent également d'informations relatives à leurs droits en la matière

3.2.1.2 Quels sont les résultats recherchés ?

- ♦ permettre aux assistants sociaux d'être correctement informés et d'être moins isolés dans leurs démarches
- ♦ permettre par la suite l'information correcte des usagers / consommateurs
- ♦ nourrir, dans un premier temps, la réflexion de la Coordination- gaz- électricité - eau (CGEE)

- ♦ créer, dans un deuxième temps, des groupes d'usagers qui après analyse des situations problématiques pour la collectivité pourront interpellier les autorités responsables en la matière (politiques et fournisseurs).

3.2.1.3 Quels sont les publics cibles ?

- ♦ Travailleurs sociaux
- ♦ Usagers consommateurs

3.2.1.4 Quels sont les différents acteurs concernés ?

- Bénéficiaires
 - ♦ Travailleurs sociaux
 - ♦ Usagers / consommateurs
 - ♦ CGEE
- Partenaires
 - ♦ Les 7 Centres d'action sociale globale
 - ♦ Le service social des quartiers 1030
- Interlocuteurs
 - ♦ CGEE
 - ♦ Sociétés de production de transport ou de distribution d'énergie
 - ♦ Autorités politiques responsables de ces matières
 - ♦ Administrations responsables de ces matières

3.2.2 MODALITÉS

3.2.2.1 Préparation et suivi

- ♦ étude et collecte des réglementations avec le soutien de la CGEE (voir projet collaboration « Action Inter Centres et CGEE » - § 3.3)
- ♦ réalisation de documents didactiques
- ♦ invitation et recherche de personnes ressources

- ♦ convocations et PV des réunions
- ♦ réalisation de documents (pédagogiques, informatifs, mémorandum.....)
- ♦ participation à des réunions d'information et/ou de travail avec d'autres associations, ...
- ♦ organisation du groupe Inter Centres (répartition des tâches, rédaction des collaborations conventionnelles, ...)

3.2.2.2 Type(s) d'activités

- ♦ réunions de travail
- ♦ échange d'informations / expériences,...
- ♦ organisation de la collecte de données
- ♦ réalisation d'outils de travail communs et évaluation
- ♦ ligne du temps gaz-électricité
- ♦ invitation de personnes ressources
- ♦ rédaction d'articles

pour le futur :

- ♦ organisation de séances d'information à destination des travailleurs sociaux
- ♦ organisation de séances d'information à destination des usagers et création de groupes d'usagers.

3.2.2.3 Lieu de l'activité

- ♦ Dans les locaux des partenaires suivant les besoins

3.2.2.4 Dates de l'activité

- ♦ 12/1 - 16/3- 11/5 - 22/6 - 7/9 - 16/11

3.2.2.5 Fréquence de l'activité

- ♦ +/- 1 X par mois et suivant les besoins

3.2.2.6 Durée de l'activité

- ♦ +/- 2H00

3.2.2.7 Type d'encadrement

- ♦ Animation et coordination des réunions de travail par un assistant social du CASG Télé - services et par un assistant social du CASG Bruxelles sud-est

3.2.2.8 Nombres de participants

- ♦ + / - 32 participants

3.2.3 EFFETS

3.2.3.1 Dans quelles mesures les résultats recherchés ont-ils été atteints ?

- ♦ L'information des travailleurs sociaux participants au groupe leur a permis de mieux comprendre le contexte global et d'acquérir une vision commune de la problématique
- ♦ La collecte de données : une grille de travail a été élaborée au début 1999 et a été opérationnelle depuis février 1999 jusqu'en mai 1999. Elle a permis de grouper les informations recueillies dans les différents CASG et de les présenter à la CGEE
- ♦ La préparation à la création de groupes d'utilisateurs n'a pu être réalisée pour 4 raisons :
 - a) le manque de temps disponible pour les travailleurs sociaux
 - b) priorité a été donnée à la collecte des données et à la rencontre d'autres intervenants
 - c) le manque d'expérience en matière d'animation d'action collective et/ou communautaire à caractère technique
 - d) la difficulté de constituer un groupe d'utilisateurs intéressés par le projet.

3.2.3.2 Quels ont été les résultats inattendus ?

Les rencontres avec les travailleurs sociaux des partenaires nous ont permis de nous connaître et de nous apprécier mutuellement ce qui très certainement aura des effets salutaires pour notre travail futur.

3.2.4 DIFFICULTES RENCONTRÉES

- ♦ Organiser le fonctionnement du groupe avec de nombreux intervenants et partenaires face à une problématique complexe
- ♦ Difficulté pour se fixer des objectifs précis
- ♦ Analyser les données récoltées sans outil informatique
- ♦ La complexité de la législation et des règlements internes aux sociétés distributrices d'énergie

3.3 PROJET GAZ - ELETRICITE / INTER -CENTRES - CGEE³

- ♦ Date d'ouverture du dossier : Octobre 1998
- ♦ Date de fermeture du dossier :

3.3.1 1. OBJECTIFS

3.3.1.1 A quelles problématiques sociales individuelles l'action veut-elle apporter une réponse collective ?

- ♦ le nombre de consommateurs en difficulté, rencontrés dans nos permanences est considérable
- ♦ le coût de l'énergie est trop élevé en regard des budgets des ménages
- ♦ de nombreux usagers sont victimes de coupures de gaz-électricité
- ♦ de nombreux usagers rencontrent des problèmes d'endettement suite aux factures d'énergie
- ♦ les travailleurs sociaux se sentent fort isolés lorsqu'ils veulent dénoncer l'absence du droit fondamental qu'est l'accès à l'énergie.

3.3.1.2 Quels sont les résultats recherchés ?

- ♦ promouvoir la défense collective du consommateur d'énergie domestique
- ♦ interpeller les pouvoirs publics compétents
- ♦ formuler des propositions concrètes visant l'accès à l'énergie pour tous afin de garantir à chacun une vie conforme à la dignité humaine

3.3.1.3 Quels sont les publics cibles ?

- ♦ Usagers consommateurs
- ♦ Pouvoirs publics

3.3.1.4 Quels sont les différents acteurs concernés ?

³ Le Service Social des Quartiers 1030

- Bénéficiaires
 - ◆ Usagers / consommateurs
- Partenaires
 - ◆ Les 7 Centres d'action sociale globale
 - ◆ Le Service Social des Quartiers 1030
 - ◆ La CGEE
- Interlocuteurs
 - ◆ Sociétés de production de transport ou de distribution d'énergie
 - ◆ Autorités politiques responsables de ces matières
 - ◆ Administrations responsables de ces matières.

3.3.2 MODALITES

3.3.2.1 Préparation et suivi

- ◆ Réunions de travail
- ◆ Participation au projet gaz - électricité. Inter - centres (voir dossier page)

3.3.2.2 Type(s) d'activités

- ◆ Participation aux assemblées générales de la CGEE
- ◆ Participation au groupe « accès à l'énergie » de la CGEE
- ◆ Participation aux réunions plénières organisées par la CGEE (ouvertes aux services sociaux privés et publics)

3.3.2.3 Lieux de l'activité

- ◆ pour les assemblées générales : rue Pletinckx 19 à 1000 Bruxelles
- ◆ pour le groupe « accès à l'énergie » : Télé-services - rue du Boulet
- ◆ pour les réunions plénières : Ligue des Familles - rue du Trône 127 - 1050 Bruxelles

3.3.2.4 Dates de l'activité

- ♦ assemblées générales - tous les 4èmes mercredis du mois
- ♦ Groupe « accès à l'énergie » : 4/1 - 3/2 - 31/3 - 28/4 - 20/5 - 9/6 - 8/9 - 13/10 - 5/11 3/12
- ♦ réunions plénières : 31/5 - 20/10 - 24/11 - 22/12

3.3.2.5 Fréquence de l'activité

- ♦ + / - 1 X par mois et suivant les besoins

3.3.2.6 Durée de l'activité

- ♦ + / - 2H00

3.3.2.7 Type d'encadrement

- ♦ animation des réunions assurée par la CGEE (assemblées générales + groupe accès à l'énergie + réunions plénières)
- ♦ accueil, inscription assurés par les CASG (réunions plénières)

3.3.2.8 Nombre de participants

- ♦ assemblées générales : +/- 12 à chaque rencontre
- ♦ groupe « accès à l'énergie » : +/- 5 à chaque rencontre
- ♦ de 25 à 50 travailleurs sociaux à chaque rencontre

3.3.3 EFFETS

3.3.3.1 Dans quelle mesure les résultats recherchés ont-ils été atteints ?

- ♦ les travailleurs sociaux ont bénéficié des informations données par la CGEE
- ♦ la récolte des données (projet gaz / électricité Inter Centres) a alimenté la réflexion de la CGEE
- ♦ une convention de partenariat a été établie avec la CGEE
- ♦ les réunions de travail avec les travailleurs sociaux des CPAS ont permis de dégager une position commune quant à l'évaluation du fonctionnement de la nouvelle ordonnance

- ♦ cette position commune a été présentée et débattue avec des parlementaires

3.3.3.2 Quels ont été les résultats inattendus ?

- ♦ Les rencontres avec les travailleurs sociaux des CPAS nous ont permis de nous connaître et de nous apprécier mutuellement ce qui très certainement aura des effets salutaires pour notre travail futur

3.3.4 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- ♦ Organiser le fonctionnement du groupe avec de nombreux intervenants et partenaires face à une problématique complexe
- ♦ Difficulté à rencontrer certains partenaires potentiels tels que certains CPAS
- ♦ Difficulté de constituer des groupes d'usagers

4. L'ACTION COMMUNAUTAIRE

4.1 ACTION COMMUNAUTAIRE MENÉE EN 1999

L'action communautaire menée par notre CASG en 1999 s'inscrit dans la ligne d'un des fondements même de l'action sociale communautaire, qui est une des missions prévues par le décret :

- *l'identification des problématiques sociales qui apparaissent à travers les actions du Centre*
- *l'exploration de la nature de ces problématiques, ainsi que de leur étendue*
- *la formulation opérationnelle de changements sociaux et structurels recherchés⁴*

En effet, au travers les actions de notre Centre apparaissent diverses problématiques sociales que nous estimons pouvoir généralement rattacher à quatre problématiques principales :

1. le sentiment d'isolement
2. le sentiment d'insécurité
3. les problèmes liés à la gestion financière
4. la maltraitance physique et/ou psychique

Même si, sur base des différents dossiers traités par notre CASG jusqu'à présent, nous pressentons que ce sont là des problématiques collectives, qui demandent donc des réponses collectives, et non pas des réponses confinées au niveau individuel, nous n'estimons pas avoir les données nécessaires pour entamer une démarche à un niveau collectif.

Nous avons donc décidé d'effectuer une enquête auprès de la patientèle CSD, afin d'explorer de manière objectivable les deux éléments indispensables à une réponse optimale à ces différentes problématiques, à savoir :

- La nature réelle de ces problématiques sociales
- L'étendu de ces problématiques sociales

⁴ Article 6, §2, 1° du décret réglementant les Centres d'Action Sociale Globale

4.2 UNE ENQUÊTE D'ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE

(voir copie en annexe)

4.2.1 OBJECTIFS

Les objectifs de notre enquête sont les suivantes :

1. Déterminer les problématiques sociales prioritaires
2. Explorer la nature et l'étendue de ces problématiques sociales prioritaires

Par le biais de cette enquête, nous cherchons bien sûr à déterminer avant tout si les problématiques identifiées par nous, sont bien là les problématiques principales. N'y-a-t'il pas d'autres problématiques sous-jacentes, qui nécessitent une réponse prioritaire ?

Ensuite, par l'analyse des données ainsi récoltées, nous pourrions déterminer et élaborer nos plans d'actions relatives à nos futures actions sociales communautaires.

4.2.2 MODALITÉS

Étant donné le public visé et afin d'assurer un taux de réponse représentatif, nous avons décidé de ne pas faire appel aux moyens habituellement mis en œuvre pour la récolte d'informations, à savoir le téléphone ou le courrier.

L'enquête sera donc distribuée début 2000 par les prestataires des différents services CSD. Ces professionnels peuvent apporter une aide aux personnes qui éprouveraient des difficultés à compléter l'enquête, tout en respectant de l'intégrité de leurs réponses.

4.2.3 EFFETS

Étant donné que notre travail dans le cadre de ce projet s'est limité, en 1999, à l'élaboration de l'enquête, nous ne pouvons pas encore apporter de résultats.

5. LES SPÉCIFICITÉS DU CENTRE

5.1 SPÉCIFICITÉS DU CENTRE EN TANT QUE SERVICE SOCIAL INTEGRE

Être un service social intégré au sein d'une structure extrahospitalière permettant d'éviter ou de raccourcir les séjours hospitaliers, et d'une structure de maintien à domicile évitant l'hébergement, est en soit une spécificité.

Centrale qui organise des services sociaux sanitaires 7 jours/ 7, 24h / 24 :

5.1.1 LA RÉPONSE TÉLÉPHONIQUE URGENTE

Service de télévigilance et service accueil 7 j / 7 et 24 h sur 24.

C'est la « sonnette de l'hôpital à domicile ». La réponse téléphonique urgente s'associe aux déplacements de jour comme de nuit du personnel infirmier si nécessaire et permet l'écoute du premier accueil.

5.1.2 L'AIDE À LA VIE JOURNALIÈRE

Services d'aides-familiales, aides-ménagères, repas sur roues, coiffeur, pédicures, logopède, garde d'enfants malades.

Ces « aides » assurent l'hygiène, répondent aux besoins du quotidien et pallient pour une grande part l'isolement des personnes en difficulté.

5.1.3 LES SOINS

Services infirmiers, kiné, dentiste.

Les soins sont réalisés en collaboration avec le médecin traitant et sur base d'une prescription médicale. Les prestations tiennent compte du traitement (rythme journalier, hebdomadaire et de WE).

5.1.4 LA COORDINATION

La coordination articule l'ensemble de ces services et renforce l'aptitude à répondre rapidement à la demande.

5.1.5 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Centre d'Action Sociale Globale

Le Centre a adopté une approche globale afin de trouver les solutions optimales au maintien à domicile. Cette approche recherche la participation active de la personne aidée dans les limites de ses capacités. Pour atteindre cet objectif, notre Centre s'appuie sur un réseau extérieur actif : hôpitaux, médecins traitants, Services en Santé Mentale, Centre de jour, organismes sociaux extérieurs, ...

6.1 PROJETS D'ACTIONS INDIVIDUELLES EN 2000

Notre Centre poursuivra sa mission d'aide individuelle telle qu'il l'a organisée et accomplie jusqu'à présent.

6. PROJETS 2000

6.2 PROJETS D'ACTIONS COLLECTIVES EN 2000

Les projets d'actions collectives que notre Centre mènera en 2000 sont les suivants :

- 1 - Collaboration Inter Centres Gaz, Électricité, Eau de Bruxelles
- 2 – Projet d'action collective CPAS/CASG Inter Centres

6.2.1 COLLABORATION INTER CENTRES GAZ, ÉLECTRICITÉ, EAU DE BRUXELLES

Notre Centre poursuivra sa participation à cette collaboration Inter Centre tout au long de l'année 2000.

6.2.2 PROJET D'ACTION COLLECTIVE CPAS/CASG INTER CENTRES

En janvier 2000 démarrera un groupe de travail CPAS/CASG-Inter Centres, qui portera sur la question des différents positionnements des CPAS à l'égard des usagers. C'est au travers de leur pratique que les travailleurs sociaux ont constaté des différences significatives dans les réponses données par les différents CPAS à leurs usagers.

Le groupe de travail tentera de réaliser une étude comparative des aides accordées par les 19 CPAS bruxellois de manière à pouvoir renseigner nos usagers sur les pratiques différentes des CPAS et au besoin, interpellier les instances politiques en charge de cette matière.

6.3 PROJET D'ACTION COMMUNAUTAIRE EN 2000

6.3.1 ENQUÊTE D'ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE

En 2000, notre Centre poursuivra son travail entamé en 1999. Ce travail se fera en trois étapes :

- 1 – distribution des questionnaires
- 2 – récolte des données
- 3 – analyse des résultats

La distribution des questionnaires s'échelonnera au cours du premier trimestre 2000.

Ensuite, il s'agira de récolter toutes les données. Nous prévoyons clôturer cette étape pour la fin du premier semestre 2000.

Le second semestre sera utilisé pour l'analyse des données ainsi récoltées.

Ces résultats nous permettront, début 2001, de déterminer et élaborer nos plans d'actions relatives à nos futures actions sociales communautaires.

7. ANNEXE

INTRODUCTION

Objectif : à l'écoute des besoins de notre patientèle afin de mieux y répondre par une amélioration et adaptation constante de nos services

Public cible : patientèle existant de la CSD

Personne de contact en cas de questions : votre assistante sociale à la CSD

QUESTIONNAIRE

1. Quels sont parmi les problèmes mentionnés ci-dessous, ceux qui vous touchent personnellement ou votre entourage proche ?

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Pas d'avis
Sentiment d'insécurité	☐	☐	☐	☐
Sentiment d'isolement	☐	☐	☐	☐
Problèmes de gestion financière	☐	☐	☐	☐
Maltraitance physique et/ou psychologique	☐	☐	☐	☐
Perte d'autonomie	☐	☐	☐	☐
Santé	☐	☐	☐	☐
Logement	☐	☐	☐	☐
Problèmes liés à la vie commune ou une séparation	☐	☐	☐	☐
Problèmes avec l'administration	☐	☐	☐	☐
Illettrisme / Analphabétisme	☐	☐	☐	☐
Autres (précisez)				
Soulignez les problèmes qui vous handicapent le plus dans votre vie quotidienne.				

	Assez	Pas assez	Trop	Pas d'avis
2. Comment estimez-vous être soutenu ou aidé par votre entourage familial (parents, enfants, petits-enfants)	☐	☐	☐	☐

3. Indiquez quelles autres personnes, organismes ou associations vous aident				
	Assez	Pas assez	Trop	Pas d'avis
Voisin(e)	☐	☐	☐	☐
Ami(e)	☐	☐	☐	☐
Médecin Traitant	☐	☐	☐	☐
Kiné	☐	☐	☐	☐
Service d'aide à domicile	☐	☐	☐	☐
Autres (précisez) :				

	de 0 à 5	de 6 à 10	plus de 11
4. A combien estimez-vous le nombre de visites que vous recevez par semaine	☐	☐	☐

	Oui	Non	Pas d'avis
5. Lorsque vous vous trouvez en difficulté, estimez-vous dans l'ensemble trouver facilement une réponse ?	☐	☐	☐
Lorsque la difficulté survient en semaine pendant la journée	☐	☐	☐
Lorsque la difficulté survient en semaine le soir	☐	☐	☐
Lorsque la difficulté survient le week-end ou un jour férié	☐	☐	☐

6. Lorsque vous trouvez une réponse à votre difficulté, comment appréciez-vous cette réponse :				
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Pas d'avis
Réponse appropriée au problème posé	☐	☐	☐	☐
Rapidité de la réponse	☐	☐	☐	☐
Accueil du répondant	☐	☐	☐	☐
Compétence du répondant	☐	☐	☐	☐

	Oui	Non
7. Fréquentez-vous un centre de jour ?	☐	☐

8. Participez-vous à des activités-loisirs ?	Oui	☐	Passez à la question 9
	Non	☐	Passez à la question 10

	Oui	Non	Pas d'avis
9. Souhaiteriez-vous participer à certaines activités-loisirs ?	☐	☐	☐
Indiquez ce qui, selon vous, vous empêche d'y participer :			
Problème financier	☐	☐	☐
Problème de santé	☐	☐	☐
Problème de transport ou de mobilité	☐	☐	☐
Manque d'information	☐	☐	☐
Sentiment d'insécurité	☐	☐	☐
Sentiment d'isolement	☐	☐	☐
Autres (précisez) :			

10. A combien estimez-vous la fréquence de vos participations ?		
	Actuellement	Quel est votre souhait ?
Tous les jours	☐	☐
Plusieurs fois par semaine	☐	☐
Plusieurs fois par mois	☐	☐
De temps en temps	☐	☐

11. Indiquez le type d'activités auxquels vous participer ou vous souhaiteriez participer ?		
	Actuellement	Quel est votre souhait ?
Clubs divers (bridge, lecture, ...)	☐	☐
Gymnastique	☐	☐
Théâtre	☐	☐
Exposition	☐	☐
Université du 3 ^e âge	☐	☐
Autres (précisez) :		

12. Avez-vous des commentaires ou des remarques rajouter :

13. Données personnelles					
<u>Sexe</u>	Féminin	☐	<u>État Civil</u>	Célibataire	☐
	Masculin	☐		Marié	☐
<u>Tranche d'âge</u>	15-39	☐		Veuf	☐
	40-64	☐		Divorcé	☐
	65+	☐		Séparé	☐
<u>Type de Logement</u>	Meublé	☐		Cohabitant	☐
	Locatif privé	☐	<u>Type de ménage</u>	Isolé	☐
	Locatif social	☐		Couple sans enfant	☐
	Propriétaire habitant	☐		Couple avec enfants	☐
	En institution	☐		Famille monoparentale	☐
	Logement de transit	☐		Communauté de fait	☐
	Sans logement	☐	<u>Statut</u>	Domicilié	☐
<u>Situation Économique</u>	Salarié	☐		Étrangers + permis travail	☐
	Indépendant	☐		Étrangers sans permis trav.	☐
	Chômeur	☐		Demandeur asile	☐
	Pensionné	☐		Illégal	☐
	- Employé	☐		Touriste	☐
	- Profession Libérale	☐	<u>Nationalité</u>	Belge	☐
	- Indépendant	☐		U E	☐
	- Autre :	☐		Reste de l'Europe	☐
	sans ressources	☐		Maghreb	☐
	CPAS-Minimex	☐		Reste de l'Afrique	☐
	CPAS-Aide sociale	☐		Amérique latine	☐
	Prévoyance sociale	☐		USA-Canada	☐
	Boursier	☐		Moyen-Orient	☐
	A charge d'un tiers	☐		Asie	☐
	Autre	☐		Océanie	☐
<u>Diplôme</u>	Aucun	☐	<u>Tranche de Revenus</u>	Moins de 20.000,-	☐
	Fondamental	☐		De 20.000,- à 30.000,-	☐
	Moyen	☐		De 30.000,- à 40.000,-	☐
	Supérieur	☐		De 40.00,- à 50.000,-	☐
	Universitaire	☐		Plus de 50.000,-	☐

Données personnelles (suite)

Localisation	Anderlecht	☐		Laeken	☐
	Auderghem	☐		Molenbeek	☐
	Berchem st Agathe	☐		Neder Over Heembeek	☐
	Bruxelles ville	☐		Saint Gilles	☐
	Etterbeek	☐		Saint Josse	☐
	Evere	☐		Schaerbeek	☐
	Forest	☐		Uccle	☐
	Ganshoren	☐		Watermael Boitsfort	☐
	Ixelles	☐		Woluwe st Lambert	☐
	Jette	☐		Woluwe st Pierre	☐
	Koekelberg	☐		Autre	☐

Nous vous remercions du temps que vous aurez bien voulu consacré à cette enquête

Si vous désirez être tenu au courant du résultat de cette enquête, laissez-nous vos coordonnées et nous ne manquerons pas de reprendre contact avec vous :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Entr'Aide des Travailleuses asbl

**Rue des Tanneurs, 169
1000 Bruxelles**

Centre d'Action Sociale Globale

RAPPORT D'ACTIVITE 1999

Agréé par la Commission Communautaire Française

Centre d'Action Sociale Globale : Entr'Aide des Travailleuses asbl
Rue des Tanneurs 169
1000 Bruxelles

Agréé par la Commission Communautaire Française

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1999

Table des Matières

I. Généralités	2
1. L'Entr'Aide dans son quartier	3
2. Les spécificités du Centre d'Action Sociale Globale	4
3. Les collaborations conventionnelles du C.A.S.G.	4
4. Les principaux partenariats	5
5. La formation continuée	8
II. L'aide individuelle	10
1. Les objectifs	11
2. Les moyens mis en œuvre	11
3. Les heures de permanence	12
4. Le premier accueil	12
5. Les caractéristiques de l'aide individuelle	14
6. Le public du centre	21
III. L' action collective	22
1. Le groupe de cuisine - restaurant social	23
2. Le droit à l'énergie : gaz électricité	28
Inter-Centres et Coordination Gaz- Électricité -Eau	
3. Le projet Droit à l'Énergie : Gaz - Électricité	32
Inter-Centres et Service Sociaux des Quartiers 1030	
4. Le projet Splendeurs du Maroc	36
IV. L' action communautaire	39
1. La création d'un comité d'habitants	40
V. Conclusion et perspectives	43
Annexe 1 : Détail des formations	46

I. GÉNÉRALITÉS

1. L'ENTR'AIDE DANS SON QUARTIER

2. LES SPÉCIFICITÉS DU CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE

3. LES COLLABORATIONS CONVENTIONNELLES DU C.A.S.G.

- 3.1. La convention avec le Secteur Pastoral Saint Géry
- 3.2. La convention avec Entraide et Culture
- 3.3. Les 2 conventions concernant le projet Inter-Centres : droit à l'énergie

4. LES PRINCIPAUX PARTENARIATS

- 4.1. Le C.A.S.G. et l'asbl Coordination et Solidarité Sociale des Marolles
- 4.2. Le C.A.S.G. et l'asbl Le Marollien Rénové
- 4.3. Le C.A.S.G. en collaboration avec le Service Psychologique de l'Entr'Aide
- 4.4. Les collaborations non-conventionnelles du C.A.S.G. de l'Entr'Aide
- 4.5. Les collaborations principales de la Boutique de Quartier

5. LA FORMATION CONTINUÉE

I. GÉNÉRALITÉS

1. L'ENTR'AIDE DANS SON QUARTIER

Depuis 1926, l'Entr'Aide exerce ses activités principalement dans le quartier dit « des Marolles ». Depuis toujours, la majorité des personnes fréquentant le Centre habitent ou ont habité le quartier.

Selon une étude réalisée en 1997 par le C.G.A.M. (Comité Général d'Action des Marolles), le quartier compterait environ 11.000 habitants. Il comprend presque autant d'étrangers que de Belges (d'origine ou naturalisés). Il s'agit d'une population qui rajeunit progressivement au travers des flux migratoires qui la traversent.

Outre ces données démographiques, les Marolles présentent une dynamique sociale spécifique. Malgré les mutations constantes que connaît le quartier, une caractéristique persiste : **la richesse du lien social**. Du « radio-trottoir » au tam-tam africain en passant par le téléphone arabe, ce lien social est à la fois traversé et soutenu par la culture orale spécifique au quartier.

Par ailleurs, cette richesse contraste avec la précarité économique des habitants. Toujours selon le C.G.A.M., le quartier compte $\pm$ 2.000 logements sociaux. Ceux-ci accueilleraient plus de la moitié des habitants du quartier.

Une majorité d'habitants sont au chômage ou bénéficient de revenus de remplacement. Ces facteurs de vulnérabilité des habitants orientent directement les demandes adressées au C.A.S.G.

Historiquement issues de ce contexte de fragilité socio-économique, les associations, très nombreuses dans les Marolles, constituent également une part importante de la trame du lien social.

L'Entr'Aide, en tant qu'asbl, est plus particulièrement active dans 4 secteurs : social, psychologique, médical et soins & services à domicile. Elle répond de par ses activités aux missions des C.A.S.G., tout en les dépassant largement. L'O.N.E. y dispose également d'une consultation prénatale et de consultations pour les enfants de 0 à 3 et de 3 à 6 ans.

La variété des services présents à l'Entr'Aide permet une approche multidisciplinaire ou une réorientation plus personnalisée.

2. LES SPÉCIFICITÉS DU CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE

L'Entr'Aide est depuis toujours un Centre de consultation de quartier. On y va chez l'assistant social comme on va chez le médecin, le dentiste, le kiné, le psychologue, la logopède, la psychomotricienne, l'infirmière, à l'O.N.E... Les activités du Centre sont depuis toujours axées sur l'aide individuelle.

Ce fonctionnement du C.A.S.G. centré sur l'aide individuelle a été sérieusement remis en question durant l'année 1999 :

- Le Conseil d'Administration, après s'être informé des nouvelles missions décrites dans le décret, a clairement exprimé sa volonté d'organiser les trois modes d'action (l'aide individuelle, l'action collective et l'action communautaire) à l'Entr'Aide et
- L'ensemble de l'équipe a entamé une formation au travail communautaire et a rencontré différents projets fonctionnant suivant les 3 modes d'actions en vue d'adapter sa pratique professionnelle.

Le travail social du C.A.S.G. ne se limite pas à l'Entr'Aide. Un travailleur social du C.A.S.G. travaille également à la Boutique de Quartier dans le cadre de la convention avec le Secteur Pastoral Saint Géry qui est décrite ci-dessous.

3. LES COLLABORATIONS CONVENTIONNELLES DU C.A.S.G.

3.1. La convention avec le Secteur Pastoral Saint Géry

La collaboration entre le Service Social de l'Entr'Aide et le Secteur Pastoral Saint Géry existe depuis de nombreuses années. Elle permet de contribuer à l'organisation du travail social individuel, collectif et communautaire (dans une moindre mesure) à la Boutique de Quartier. Celle-ci a quitté la quartier Bon-Secours pour s'installer en septembre 1999 sur la place Anneessens.

A l'origine, la Boutique de Quartier a organisé le travail social suite à une analyse de terrain faite par un travailleur social communautaire. Une description plus large du travail réalisé à la Boutique est reprise dans la description du contexte du projet collectif LE GROUPE DE CUISINE – RESTAURANT SOCIAL, ainsi que dans la description du projet communautaire : CREATION D'UN COMITE DE QUARTIER.

3.2. La convention avec Entraide et Culture asbl

Entraide et Culture, situé près de la gare du Midi à Forest, a des activités à la fois similaires (Service Social, services à domicile, ...) et à la fois différentes à celles de l'Entr'Aide (banque alimentaire, surendettement, petits travaux à domicile, ...)

La convention signée en juin 1999 vise dans un premier temps à analyser et organiser notre complémentarité sur le terrain.

3.3. Les 2 conventions concernant le projet Inter-Centres : Droit à l'énergie

Convention entre les 7 C.A.S.G. et la Coordination Gaz-Electricité-Eau

Convention entre les 7 C.A.S.G. et les services sociaux des Quartiers 1030

Ces 2 conventions négociées et signées en 1999 visent à formaliser le projet ainsi que son organisation et plus particulièrement la relation avec la Coordination Gaz-Electricité-Eau de Bruxelles. Ce groupe de pression pour la défense des consommateurs existe depuis 15 ans et a pour objectifs principaux :

- le droit à l'énergie pour tous
- la révision de la tarification appliquée en matière d'énergie, notamment d'un point de vue TVA et libéralisation du marché européen.

Les objectifs poursuivis et l'évolution concrète du projet sont décrits au chapitre III points 2 et 3.

4. LES PRINCIPAUX PARTENARIATS

4.1. Le C.A.S.G. et l'asbl Coordination et Solidarité Sociale des Marolles.

L'asbl C.S.S.M. a été créée officiellement sous l'égide du C.B.C.S (Conseil Bruxellois de Coordination Sociale) en 1987. Elle vise les objectifs suivants :

- l'information de tous les groupes faisant du travail social dans les Marolles,
- la concertation amicale entre ces groupes pour rechercher des solutions positives à leurs problèmes communs,
- la coordination des efforts sociaux pour éviter autant que possible les gaspillages d'argent et d'efforts.

Concrètement la coordination :

- édite depuis 1988 un annuaire social des Marolles reprenant les coordonnées ainsi qu'une description des activités et heures d'ouverture de tous les organismes du secteur privé ou public du quartier,
- organise la réunion mensuelle des travailleurs sociaux du quartier. Ce lieu d'échange informel est très précieux. Il favorise l'échange d'informations, étape préliminaire à toute collaboration,
- organise plus ou moins annuellement des réunions-débats de plus grande envergure.

L'Entr'Aide est membre du Conseil d'Administration de l'asbl et est également un partenaire fort actif.

4.2. Le C.A.S.G. et l'asbl Le Marollien Rénové

L'asbl "Le Marollien Rénové" gère une publication mensuelle faite par et pour les habitants et associations du quartier. L'Entr'Aide est une des 13 associations partenaires dans l'asbl. La collaboration de l'Entr'Aide se fait sous forme de rédaction d'articles et de participation aux réunions du comité de rédaction.

4.3. Le C.A.S.G. en collaboration avec le Service Psychologique de l'Entr'Aide

Ce partenariat est axé sur :

- l'orientation scolaire et professionnelle d'enfants et d'adultes,
- la guidance sociale des personnes présentant un handicap ou une problématique psychologique.

L'orientation scolaire des enfants implique une pratique de réseau avec leurs parents, les écoles du quartier tant de l'enseignement ordinaire que spécialisé ainsi que les écoles de devoirs. Pour les adultes, les organismes d'éducation permanente et les écoles d'apprentissage professionnel sont les principaux partenaires.

Pour les personnes présentant un handicap, les principaux interlocuteurs sont le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement, les centres d'hébergement spécialisés, les centres de réadaptation fonctionnelle, ...

Le travail est assuré par un psychologue du Service Psychologique de l'Entr'Aide et un assistant social du C.A.S.G.

Cette collaboration offre au C.A.S.G. une ouverture pour une prise en charge des problèmes spécifiques liés au handicap ou aux troubles psychologiques des personnes et des familles qui se présentent au Service Social. Elle offre au Service Psychologique un éclairage social sur les problèmes psychiques qu'éprouvent les personnes.

4.4. Les collaborations non-conventionnelles du C.A.S.G. de l'Entr'Aide

D'autres collaborations existent depuis de nombreuses années. Nous pensons plus particulièrement aux relations importantes que nous avons avec :

- Les soins et services à domicile de l'Entr'Aide
- Le CPAS et la Ville de Bruxelles
- Le Comité Général d'Action des Marolles
- La Maison Médicale des Marolles
- Solidarités Nouvelles – Promotion de Droits Sociaux
- Télé-Service
- Le Comité de la Querelle : comité d'habitants qui s'est plusieurs fois réuni à l'Entr'Aide en 1999.

Nous avons pour objectif d'officialiser certaines de ces relations privilégiées de manière à renforcer nos liens.

4.5. Les collaborations principales de la Boutique de Quartier

Convivance-Samenleven a.s.b.l. (pour la bourse du logement)

L'asbl avait une permanence à la Boutique tous les jeudis de 13 à 14h30. L'association affichait également ses listes de logements privés à louer au centre-ville. Depuis le déménagement en septembre 1999, nous avons opté pour une vitrine propre à la Boutique de Quartier, afin d'éviter la confusion, et l'asbl Convivance a déménagé son local de permanence. Pourtant les personnes continuent à venir et les organisations continuent à nous les envoyer.

Steunpunt Mensen Zonder Papieren (pour les illégaux)

L'association n'ayant pas de lieu d'accueil ni de contact direct avec les Sans-Papiers, cherche à collaborer avec des travailleurs sociaux actifs parmi la population. En contrepartie, nous pouvons les contacter pour des conseils, des informations, ... principalement sur le plan médical et juridique. Les demandes des Sans-Papiers ont été nettement plus nombreuses dès l'annonce de la proposition de loi concernant la procédure de régularisation. Ceci a renforcé nos contacts avec le Steunpunt.

Atelier Groot Eiland – cette collaboration vise la complémentarité entre les deux restaurants sociaux en ce qui concerne les habitants du quartier. Dès l'annonce de la fermeture de notre restaurant social, nous avons accompagné nos clients et fait le relais avec l'Atelier « Heksenketel ». Cfr III 1 Le groupe cuisine restaurant social.

Mini-Anneessens : (organisation pour jeunes dans le quartier Anneessens)

Le travailleur communautaire est membre du conseil d'administration

Centre du jardin des Olives (alphabétisation)

Une équipe de bénévoles a son adresse et téléphone à la Boutique de Quartier. La boutique a de ce fait un rôle d'information et de réorientation. Les questions ou problèmes sociaux sont réorientés vers le Service Social.

Coordination sociale de la Senne : Participation aux réunions mensuelles et membre du Conseil d'Administration

Le Foyer Bruxellois – la STIB – la Ville : département urbanisme et travaux publics (rénovation)

Job-Office : (notre projet de rénovation avec des art. 60 dans le quartier Anneessens)

Recyclart (collaboration projet d'ART 23*, etc.)

5. LA FORMATION CONTINUÉE

Le tableau ci-dessous donne un aperçu global de l'effort de formation réalisé en 1998 et 1999 par rapport au nombre d'heures exigées par le décret (30 heures par équivalent temps plein soit 172.5 heures) et par rapport au montant maximal remboursé (10.000 FB par équivalent temps plein soit 57.500 FB). Le détail des thèmes de formation ainsi que leur coût est détaillé en annexe 1.

	Heures de Formation	Dépenses
Prévu au décret	172,5	57.500 F
Réalisé en 1998	211	15.000 F
Réalisé en 1999	404,5	70.867 F

En 1999 nous avons suivi deux fois plus de formation qu'en 1998 et dépensé près de cinq fois plus. Cette nette évolution montre bien l'importance que le Conseil d'Administration et le nouveau coordinateur accordent à la formation ainsi que l'intérêt des travailleurs.

Les thèmes prioritaires annoncés dans le rapport d'activité 1998 ont effectivement été lancés. L'un et l'autre prennent une part importante du nombre d'heures total. Ils seront poursuivis en 2000 :

- L'action communautaire : 184 heures
- L'informatique : 53 heures

Etant plus engagés dans l'action individuelle et voulant réussir le changement de cap vers l'action collective et communautaire, nous avons décidé de suivre en équipe une **formation en travail communautaire**. Cet effort, amorcé en 1998, a été prolongé en 1999 entre autre, par la rencontre de projets collectifs et communautaires existants et la participation de tous les travailleurs sociaux à la formation organisée par la Fédération des Centres de Service Social.

Un formateur en **informatique** émanant de l'asbl Le Marollien Rénové est venu former l'ensemble du personnel aux logiciels déjà installés à l'Entr'Aide : Windows, Word et Excel.

Le coordinateur a entamé une formation en systémique des organisations de 13 jours afin d'être mieux à même de poursuivre la restructuration de l'Entr'Aide (24 heures en 1999). Il a également bénéficié d'une supervision (13.5 heures).

Le solde des heures ont été consacré à divers thèmes.

Comme prévu dans le rapport annuel 1998, **nous avons largement dépassé le budget temps ainsi que le budget financier**. Ce changement de politique sera maintenu en 2000. Nous estimons en effet qu'il n'est pas possible de réussir le changement de cap vers le travail communautaire, l'introduction de l'informatique, et l'épanouissement du personnel sans investissement conséquent en matière de formation.

Nous regrettons que la COCOF limite le financement de la formation à 10.000 F par équivalent temps plein et de surcroît dans l'enveloppe des frais de fonctionnement.

Nous proposons 20.000 F par équivalent temps plein à justifier en dehors des frais de fonctionnement.

II L'AIDE INDIVIDUELLE

1. LES OBJECTIFS

2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 2.1. La permanence
- 2.2. La guidance sociale
- 2.3. Les collaborations et le travail en réseau
- 2.4. Etre révélateur des besoins et les signaler aux autorités compétentes

3. LES HEURES DE PERMANENCE

4. LE PREMIER ACCUEIL

- 4.1. L'organisation du premier accueil
- 4.2. La modalité de premier accueil la plus rencontrée
- 4.3. La source la plus souvent à l'origine du choix du Centre
- 4.4. Les difficultés d'organisation

5. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE INDIVIDUELLE

- 5.1. Les problèmes diagnostiqués ou traités
- 5.2. L'évolution des problèmes diagnostiqués ou traités
- 5.3. Les modalités d'intervention

6. LE PUBLIC DU CENTRE

II L'AIDE INDIVIDUELLE

Le travail social individuel prédominait encore nettement à l'Entr'Aide en 1999, et il n'est pas facile de changer cette image au profit d'un travail plus collectif ou communautaire. C'est d'autant moins facile que le type des demandes reçues aux permanences évolue fortement les dernières années. Cette difficulté est décrite au point 4.4. difficultés d'organisation.

1. LES OBJECTIFS

Les objectifs de l'aide individuelle s'inscrivent dans le cadre plus général des objectifs du Centre tels que définis par le décret relatif aux Centres d'Action Sociale Globale.

Concrètement dans cadre du travail individuel, nous voulons :

- assurer le premier accueil des personnes qui se trouvent dans une situation critique ;
- arriver avec celles-ci, à une formulation plus claire de leurs difficultés sociales ainsi qu'à une meilleure connaissance de leurs droits ;
- permettre l'utilisation optimale de leurs ressources et de celles de la Société. Favoriser ainsi l'épanouissement de leurs potentialités dans le sens de leur promotion et de leur intégration dans le milieu social ;
- mettre les institutions et les prestations sociales à leur portée en les informant et, au besoin, en les orientant vers des organismes plus spécialisés ou vers des personnes ressources, en intervenant auprès de ces institutions et en collaborant avec elles ;
- susciter des actions concertées ou coordonnées qui contribuent au développement de la Société et y participer ;
- être le révélateur des besoins de la population et signaler aux autorités compétentes les problèmes, les lacunes et les dysfonctionnements de la collectivité et des institutions.

2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

2.1. La permanence : cfr chapitre 2 point 4 le premier accueil

2.2. La guidance sociale

Depuis quelques années, nous avons mis en place avec les usagers un système de référant : un seul travailleur social suit une famille, une personne. Ce système vise à appréhender une situation dans sa globalité, identifier et valoriser plus

facilement les capacités des personnes et les rendre peu à peu "acteurs" de leur propre existence. Le développement d'une aide durable devrait permettre d'agir de manière préventive et d'aider la personne à utiliser ses propres ressources progressivement sans l'intermédiaire du travailleur social.

2.3. Les collaborations et le travail en réseau :

Cfr Chapitre I point 3 et 4 : collaborations conventionnelles et principaux partenariats.

La création d'un réseau de collaboration est indispensable car il est important d'être en mesure de réorienter et d'informer les usagers de manière qualitative.

2.4. Être révélateur des besoins et les signaler aux autorités compétentes

N'étant pas en mesure de fournir des données quantitatives quant aux problèmes rencontrés dans le travail individuel, nous avons opté pour une description qualitative, dans l'idée d'informer les autorités compétentes ainsi que nos partenaires des Marolles ou des autres C.A.S.G.

Nous sommes conscients qu'il ne suffit pas d'écrire ou d'être lus pour être entendus. Nous voulons renforcer notre mission de révélateur et d'interpellateur.

3. LES HEURES DE PERMANENCE OFFICIELLES

20 heures à l'Entr'Aide des Travailleuses

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30

Le jeudi de 14 h 00 à 16 h 30

Les travailleurs sociaux rencontrent également très régulièrement les usagers sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8.30 à 17 heures.

6 heures à la Boutique de Quartier

Le mercredi et le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 plus un accueil permanent en journée

Cfr projet collectif cuisine – restaurant social décrit au chapitre III point 1.

4. LE PREMIER ACCUEIL

4.1. L'organisation du premier accueil

Chaque travailleur social assure au moins une permanence à jour fixe et reçoit toute personne se présentant durant la tranche horaire.

Le travailleur social de permanence reçoit également les appels téléphoniques.

L'accès au Centre paraît aisé. L'Entr'Aide existe "depuis toujours" dans le quartier. Les habitants sont souvent déjà venus au Service Social ou dans un autre

service de l'Entr'Aide. Les usagers connaissent les lieux ainsi que le travail social réalisé au fil du temps.

La Boutique de Quartier a choisi de louer un ancien magasin avec une vitrine donnant sur la Place Anneessens. La nouvelle localisation est de ce fait très visible de la place publique. On y entre facilement et ce d'autant plus qu'une tasse de café y est toujours offerte. Les usagers l'ont bien compris!

4.2. La modalité d'accueil la plus rencontrée

La grande majorité des demandes, soit plus ou moins 95 %, passe par les permanences. Les 5 % restants proviennent d'un appel téléphonique.

4.3. La source la plus souvent à l'origine du choix du Centre

Nous constatons une proportion importante de personnes renseignées par un membre de la famille ou une personne extérieure.

4.4. Les difficultés d'organisation

Le travailleur social se trouve de plus en plus tiraillé entre la qualité de l'intervention et la quantité et/ou la complexité croissante des demandes individuelles.

Souvent la "pression" dans la salle d'attente amène les personnes à sélectionner le "problème" le plus urgent. Dans un même temps, le travailleur social n'a plus l'opportunité d'investiguer pour recontextualiser la demande.

L'effet produit par cette organisation risque d'être en contradiction avec les objectifs de l'aide individuelle définis dans le décret. Le développement d'une aide durable devrait permettre à la personne d'utiliser, à terme, ses ressources sans l'intermédiaire d'un travailleur social.

5. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE INDIVIDUELLE

L'absence de programme informatique ainsi que la difficulté d'interprétation de certains items, a pour conséquence qu'il nous est impossible de présenter des données quantitatives objectives ou exploitables.

Par contre, nous sommes en mesure de décrire les demandes les plus souvent rencontrées et traitées de manière qualitative.

Les demandes nous paraissent avoir été sensiblement les mêmes que celles rencontrées en 1998. Le texte du rapport annuel précédent a de ce fait été repris et actualisé.

Les problèmes individuels diagnostiqués sont similaires à l'Entr'Aide et à la Boutique de Quartier.

Il y a également peu de différence entre les problèmes diagnostiqués et les problèmes traités. Aussi avons-nous opté pour un seul texte. Par contre nous avons trouvé pertinent d'ajouter un point 5.2. "L'évolution des problèmes diagnostiqués ou traité". Il s'agit bien évidemment d'une évaluation subjective.

5.1. Les problèmes diagnostiqués ou traités

5.1.1. Analphabétisme -Illettrisme : ± 10 %

L'analphabétisme n'est pas toujours une demande explicite. Elle concerne plutôt trois groupes de personnes :

- Les personnes issues des premières générations d'immigrés,
- Les conjoints étrangers venus rejoindre leur(s) époux(se) en Belgique,
- Les personnes qui ont quand même été scolarisées en Belgique ou ailleurs, mais qui ne maîtrisent pas la langue écrite.

Avec ces personnes nous sommes amenés à :

- Expliquer et parfois dédramatiser un document reçu,
- Aider à compléter un document, conseiller de garder une copie pour pouvoir mieux se débrouiller à l'avenir ou en cas de problème,
- Les aider à entamer ou poursuivre une démarche d'apprentissage ou de la langue écrite (école de devoirs, cours d'alphabétisation, ...).

5.1.2. Difficultés avec les administrations : ± 22 %

Nous constatons une diminution de la disponibilité ou de la qualité de l'accueil dans les administrations. Nous avons l'impression que celles-ci :

- consacrent de moins en moins de plages horaires durant lesquelles le public peut accéder à leurs divers services ;
- répondent à la demande de façon parfois superficielle et peu accueillante vis-à-vis des usagers.

Pourtant, de nombreux services de médiation naissent un peu partout dans les administrations. Ils ne semblent cependant pas être assez connus ou ne sont pas facilement abordables par certaines catégories de personnes.

Par manque de disponibilité ou d'accueil des administrations, des usagers préfèrent s'adresser chez nous ou dans un autre centre pour obtenir l'information. Même des personnes qui détiennent les outils pour maîtriser leur situation, et qui pourraient de ce fait se débrouiller seules, ne le font parfois pas. Elles ne se sentent pas considérées comme « interlocuteur valable » aux yeux des administrations. Pour d'autres, cette crainte se fonde sur l'image qu'ils ont de l'administration (taille de l'institution,...) ainsi que sur la méconnaissance des lieux.

Ces difficultés représentent environ 22 % des problèmes traités. Elles concernent l'administration communale, le CPAS, l'Office des Étrangers, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Sociales, l'Office National des Pensions, l'ONem, la Chambre « Section Naturalisation », etc.

Dans les services où un contact privilégié s'est construit, le travailleur social bénéficie d'une écoute plus attentive. Cela permet de régulariser plus aisément certaines situations.

5.1.3. Logement : ± 22 %

Les demandes concernant le logement sont en forte augmentation et sont nettement plus aiguës depuis quelques années. Les causes sont connues :

- *diminution des ressources des usagers,*
- *parallèlement augmentation du coût du logement social et privé,*
- *manque de logement sociaux ou privés à prix abordables – spécialement pour les familles nombreuses –,*
- *dégradation du parc immobilier notamment social,*
- *difficultés de plus en plus grandes d'accès au logement social causées par les restrictions imposées par les exigences d'obtention de points de priorités.*

Face à cette crise généralisée du logement, peu de solutions s'offrent à des personnes à faible revenu. Le parc du logement social Bruxellois est fortement dégradé, inadapté à la demande des grandes familles. Il n'y a plus de nouvelles constructions. Le logement privé n'offre guère de possibilités pour le public que nous rencontrons. Les loyers sont chers, voire hors de portée des familles que nous suivons au Service Social. Reste parfois la solution d'achat d'un logement

via le fond du logement, mais ceci ne concerne qu'un nombre très restreint de familles.

Par ailleurs, les Marolles étant un quartier où le logement social accueille plus de la moitié de la population locale, et où le lien social et l'accueil sont encore des mots qui ont du poids, il est logique que les permanences du C.A.S.G. attirent un nombre croissant de locataires ou de futurs locataires.

Le Centre devient ainsi l'antichambre pour toute une série de problèmes qui devraient être gérés par les sociétés de logements sociaux :

- des conflits de voisinage,
- des tensions dues à l'attente d'un logement social,
- des problèmes de gestion technique de tous ordres : factures, passage du plombier, problèmes de garantie, état des lieux, ...

Nous intervenons également comme médiateur entre le locataire et la société et informons les locataires de logement sociaux :

- de leurs droits et devoirs
- des possibilités de mutation,
- des possibilités de primes de la Région de Bruxelles capitale : ADIL

Enfin, nous proposons des candidatures aux Agences Immobilières Sociales : Logement pour Tous asbl principalement.

La problématique logement à la Boutique de Quartier

Le logement est souvent le problème qui amène les usagers à la Boutique. Ceci est assez normal vu que nous collaborons de manière étroite avec la Bourse du logement. Ils assurent une permanence par semaine dans nos bureaux et affichent leur liste de logements à louer à l'extérieur du bâtiment. Depuis notre déménagement, les usagers continuent à confondre les deux associations.

La demande "logement" cache très souvent une problématique plus vaste et globale (de revenus, de relations familiales, de santé mentale et physique, de justice, de statut précaire....)

La Boutique de Quartier, membre de l'assemblée générale de l'Agence Immobilière Sociale – IRIS, peut lui proposer des candidatures, à condition de prendre la guidance sociale en charge. Plusieurs candidatures ont été présentées et retenues en 1999. Trois personnes isolées ont été suivies.

Nous assistons surtout ces dernières années à une importante dégradation des logements sociaux, à des listes d'attente beaucoup trop longues et à l'augmentation de l'influence d'un logement inadapté sur une série de facteurs : budget, santé, ... Nous nous sentons très impuissants face à cette crise du logement. Celle-ci ne peut être réglée que par des choix politiques clairs. Est-il acceptable qu'une partie de la population n'ait pas accès à des conditions de logement décentes ?

5.1.4. Santé : ± 10 %

Nous avons dans le domaine de la santé physique et/ou psychologique d'abord une **fonction de première ligne**. Nous orientons, selon les cas, la personne vers un service spécialisé : le service médical ou le service psychologique de l'Entr'Aide, un Centre de santé mentale, un hôpital,

Nous pouvons aussi **l'aider à agir sur son environnement afin de maîtriser certaines causes présumées être à l'origine de son trouble**. Cette approche globale tient compte de facteurs aussi divers que le logement, les revenus, les activités et les relations sociales des personnes. Une telle perspective implique des collaborations spécifiques à ces secteurs.

Conjointement, nous effectuons un travail administratif important relatif au remboursement des soins de santé, à l'obtention d'une allocation ou d'une indemnité, ... Ce travail important est développé dans le point concernant la « **sécurité sociale** ».

Enfin, à un niveau plus individuel, le travailleur social joue aussi un rôle d'**écoute**, de **conseil** et de **soutien**.

5.1.5. Dettes – gestion financière : ± 10 %

Étant donné l'engorgement des services habilités à traiter la médiation de dettes, nous sommes appelés à intervenir auprès de certains créanciers, huissiers, ... Les démarches visent à éviter une aggravation de situations déjà bien difficiles !

Nous ne manquons pas de réorienter vers le CPAS ou vers un service de médiation ou de surendettement afin que la totalité de la situation financière puisse être prise en compte.

A la *Boutique de Quartier* le travailleur social a, en dehors des réorientations, accompagné 4 personnes en guidance budgétaire (volontaire). Le travail consistait à suivre des problèmes de poursuite d'huissiers, de factures, d'affaires avec avocat, des litiges avec l'ONEm, des taxes contestées, coupure d'électricité, ...

5.1.6. Sécurité Sociale : ± 16 %

Les allocations sociales constituent souvent la principale source de revenu des personnes que nous recevons. Dès lors, une difficulté dans un des dossiers de prestation sociale, a rapidement de graves répercussions.

Nous rencontrons et traitons régulièrement les dossiers allocations familiales, chômage, mutuelle, pension ou allocation pour personne handicapée. La problématique "emploi" est rencontrée nettement plus occasionnellement.

*** Allocations familiales**

La situation relative aux ALLOCATIONS FAMILIALES s'est nettement améliorée depuis la réforme opérée en concertation avec les travailleurs sociaux de terrain, le Centre d'égalité des chances et les C.A.F.

Cette évolution très positive a permis de limiter les situations critiques, et de régulariser les dossiers nettement plus rapidement. En outre, elle redonne de l'autonomie aux usagers.

*** Chômage**

L'évolution est par contre nettement négative au niveau de la régularisation des dossiers CHÔMAGE. Il y a, à notre avis, plusieurs raisons à cela :

- La législation devient de plus en plus complexe et restrictive.
- Le règlement du dossier dépend de plusieurs administrations : ONEm, CAPAC ou syndicats, ORBEm. Il est courant que les personnes soient renvoyées d'une administration à l'autre.
- La CAPAC ainsi que les syndicats ne prennent pas suffisamment de temps pour écouter, informer, expliquer clairement la situation à l'utilisateur. Leurs services juridiques sont surchargés.
- Il n'y a pas de gestionnaire de dossier attribué.

Les personnes que nous recevons recherchent une information ou demandent de l'aide pour régulariser leur dossier, malgré l'existence des structures institutionnelles spécifiques (CAPAC, Syndicats, ...)

Une réforme du même type que celle qui a eu lieu pour les dossiers ALLOCATIONS FAMILIALES serait hautement souhaitable. Travailler avec des gestionnaires de dossier dans chacune des administrations concernées pourrait être une première étape.

*** Mutuelle**

Ce qui est décrit ci-dessus pour la problématique CHÔMAGE est en grande partie transposable à la problématique MUTUELLE.

Lorsque nous ne savons pas résoudre un problème, nous orientons les personnes vers les assistants sociaux des mutuelles ou établissons un contact direct avec le service adéquat. Nous constatons que ces services sont sursaturés de demandes et que régulièrement ils ne prennent pas le temps nécessaire pour assurer une prise en charge.

Comme pour la problématique chômage, une réforme de l'organisation de l'administration relative aux problèmes de mutuelle s'impose.

** Pension*

Les demandes les plus courantes concernent :

- L'information quant à la procédure à suivre pour introduire un dossier,
- L'accompagnement des personnes dans la collecte ou l'explication des documents requis : justificatifs de carrière et/ou de cotisations à la mutuelle, courrier émanant de l'Office National des Pensions, ...
- Une aide pour vérifier l'avancement de leur dossier.

L'accompagnement se fait en collaboration avec la commune, la mutuelle, l'O.N.P.

** Emploi*

Les demandes EMPLOI sont plutôt rares. Il s'agit de dossiers concernant la législation du travail, le Fonds des Accidents de Travail, le Fonds des Maladies Professionnelles, la Caisse d'Assurance des Vacances Annuelles, ... Nous tentons d'informer ou de réorienter les personnes vers des services spécialisés : syndicats, boutiques de droit, ...

La personne qui vient à la permanence dans le cadre d'une RECHERCHE D'EMPLOI, est le plus souvent orientée vers la mission locale de Bruxelles; l'ORBEm, les ALE, les sociétés d'intérim, le CPAS (Job Office, article 60),

5.1.6. Problèmes Juridiques : ±10 %

Ce type de demande est en nette croissance. La personne qui s'adresse au Centre se trouve dans une situation qui :

- requiert une intervention juridique (informations à titre de prévention médiation, courrier d'un avocat, ...).
- est déjà 'judiciarisée' : elle souhaite obtenir des informations et explications lui permettant une (meilleure) compréhension du processus et des procédures dans laquelle elle est inscrite ou s'inscrira. Elle espère également, par l'intermédiaire du travailleur social, pouvoir se faire entendre par tous les acteurs juridiques.

Il est à remarquer que le recours à la justice est en croissance. Le travailleur social doit, de ce fait, avoir de plus en plus d'outils, d'informations relatives à toutes ces réglementations.

L'accompagnement dans les démarches concrètes (se rendre au Palais de Justice pour demander un avocat Pro Deo) et la recherche d'informations nécessitent la mobilisation de beaucoup de temps, ...

Nous constatons que toute une série de domaines spécifiques – et complexes – tels que la législation CPAS, ONEm, droit des étrangers, ... requièrent une connaissance très pointue que peu d'avocats et de travailleurs sociaux maîtrisent.

La collaboration entre le monde associatif (notamment les travailleurs sociaux) et le monde juridique (en l'occurrence les avocats) répond à une nécessité de plus en plus criante dans nos pratiques respectives. De plus, une meilleure (re)connaissance mutuelle favorise l'approche globale et une meilleure prise en charge des intérêts du demandeur, particulièrement les plus démunis.

Concrètement, le C.A.S.G. a participé activement aux rencontres Associatif – Barreau de Bruxelles en 1999. Il a été invité par le GREPA à participer à deux groupes de travail.

5.2. L'évolution des problèmes diagnostiqués ou traités

Il y a quelques années nous recevions une majorité de personnes avec des demandes "simples". Les demandes ont cependant évolué progressivement. Il est de plus en plus fréquent, voire systématique que les 4 items : analphabétisme, logement, santé, et revenu soient associés dans la situation vécue par la personne, les familles.

Ce n'est pas étonnant. En effet, pour une frange de population fragilisée, les allocations sociales constituent la majorité de leurs ressources financières. Celles-ci étant notoirement insuffisantes, ces personnes ou familles n'arrivent pas à nouer les deux bouts en fin de mois, ... Un logement inadapté a des répercussions sur leur santé, sur la scolarité des enfants, sur les relations familiales, ... Ces personnes sont dans une spirale infernale qu'il est très difficile de briser.

Ces demandes aux multiples facettes sont très difficiles à gérer et éprouvantes pour le travailleur social.

5.3. Les modalités d'intervention

Le téléphone, les entretiens et le courrier constituent les trois modalités d'intervention les plus utilisées.

Les rendez-vous à domicile et l'accompagnement des personnes interviennent dans une moindre mesure.

6. LE PUBLIC DU CENTRE

Les publics fréquentant les permanences de l'Entr'Aide et de la Boutique de Quartier sont sensiblement les mêmes. Il s'agit majoritairement de personnes habitant le quartier ou les environs immédiats, ou de personnes qui ont habité le quartier.

Le quartier Anneessens est par exemple un quartier défavorisé, une **zone reconnue prioritaire** parmi les quartiers pauvres (catégorie 7 de l'Atlas de la Pauvreté de Kesteloot). Ce qui frappe c'est :

- le nombre important de logements dépourvus du confort minimal ($\pm 36\%$),
- le nombre de demandeurs d'emploi ($\pm 33\%$ de la population active),
- le nombre d'habitants ayant un dossier au CPAS ($\pm 25\%$),
- la population marocaine qui constitue le principal groupe d'habitants
- l'âge moyen des habitants qui est étonnamment bas, à peu près la moitié d'entre eux a moins de 24 ans, ...

Cette situation est corrélative; en grande partie, à un niveau d'éducation particulièrement bas.

La situation est sensiblement la même dans le bas des Marolles, lieu où l'Entr'Aide est implantée. On y retrouve cependant **une très forte concentration de logement sociaux**, ce qui engendre des demandes spécifiques par rapport à ce problème.

Vu l'introduction des nouvelles grilles et sans outil informatique adéquat, il ne nous a pas été possible de quantifier les différentes catégories de personnes fréquentant l'une des trois permanences. Nous les connaissons cependant bien. Il s'agit principalement de :

- Beaucoup de familles nombreuses, souvent d'origine marocaine ou congolaise,
- D'hommes isolés, divorcés qui paient des pensions alimentaires à leurs femmes et enfants,
- De femmes ayant charge d'enfants, séparées, divorcées ou prises dans une démarche visant à pouvoir quitter leur mari.
- De jeunes hommes isolés, ayant perdu leurs liens avec leur famille et/ou leur culture, qui après un parcours chaotique à l'école n'arrivent pas à se trouver un chemin dans la vie,
- De jeunes belges qui sont descendus à la capitale dans l'espoir d'y recommencer leur vie. Il s'agit souvent de jeunes qui ont un passé en institution, qui ont rompu avec leur milieu familial, ...
- De jeunes femmes marocaines qui quittent leur famille, leur mari avec lequel elles ont dû se marier,
- De dames âgées connaissant des problèmes d'isolement, de santé, de logement, ...
- De réfugiés de différents coins du monde, vivant constamment dans l'incertitude, l'insécurité et pouvant tomber du jour au lendemain sans papiers de résidence et sans revenus. Cette catégorie est plus présente à la Boutique de Quartier.
- Les "sans" : sans-papiers, sans-logement, sans liens sociaux,

L'ACTION COLLECTIVE

- 1. LE GROUPE DE CUISINE - RESTAURANT SOCIAL**
- 2. LE DROIT A L'ÉNERGIE : GAZ - ÉLECTRICITÉ**
Inter-Centres et Coordination Gaz-Electricité-Eau
- 3. LE DROIT A L'ÉNERGIE : GAZ - ÉLECTRICITÉ**
Inter-Centres et Services Sociaux des Quartiers 1030
- 4. LE PROJET SPLENDEURS DU MAROC**

1. LE GROUPE DE CUISINE - RESTAURANT SOCIAL

Date d'ouverture du dossier :

Date de clôture du dossier : mai 1999

1. LES OBJECTIFS

1.1. L'historique de l'action sociale dans le quartier BON-SECOURS

Ce quartier était connu comme étant un quartier défavorisé, avec une grande population d'hommes isolés, vivant dans des chambres meublées, sans confort ...

Le point de départ du projet a été l'analyse, faite par un travailleur social communautaire de la Boutique de Quartier, des problèmes collectivement ressentis par les habitants du quartier BON-SECOURS. Le travailleur social a ensuite commencé à mettre sur pied un ensemble de projets avec les habitants afin d'améliorer leur situation de vie.

Le projet GROUPE DE CUISINE - RESTAURANT SOCIAL fait partie de cet ensemble, avec entre autre les projets suivants :

- Un projet de rénovation a été mis sur pied en collaboration avec le CPAS (Job-Office) et le Foyer Bruxellois : "Habitat et Travail"
- Ordonnance chambres meublées : avec les habitants du quartier, nous avons fait pression pour obtenir une législation. Ensemble, nous avons contribué à la réalisation de l'Ordonnance pour les chambres meublées.

En cours d'analyse, le travailleur social communautaire a aussi perçu la nécessité d'obtenir l'aide d'un travailleur social pour le travail de type individuel. Il est, en effet, difficile d'encourager les gens à participer à un projet collectif, sans que les problèmes individuels ne soient traités ou résolus. Ce travail plus individuel est principalement réalisé par le travailleur social du Centre d'Action Sociale Globale de l'Entr'Aide.

1.2. A quelles problématiques individuelles l'action veut-elle apporter une réponse collective?

Les problématiques individuelles les plus courantes étaient :

- L'isolement
- Le logement abominable (chambres garnies)
- Les faibles revenus (sans travail ...)
- L'impossibilité ou l'incapacité de cuisiner

1.3. Quel est le public cible?

Le public cible a fortement évolué au fil des années :

- au début : les hommes isolés habitant le quartier
- ensuite : plutôt les personnes âgées du quartier
- ces dernières années : groupe beaucoup plus diversifié, différentes nationalités, différentes classes d'âges, (entre 18 et 94 ans) et aussi différentes provenances. Leur point commun reste toujours l'isolement et les faible revenu.

1.3. Les différents acteurs concernés:

Bénéficiaires

Des personnes isolées qui vivent d'un faible revenu et qui cherchent à la fois un bon repas et la rencontre avec d'autres.

Partenaires

C'est une initiative de la Boutique du Quartier en collaboration avec l'Entr'Aide et le restaurant social "Atelier Groot Eiland" (Rue d'Artois).

Les 4 chefs-coqs bénévoles sont recrutés au sein du public cible

Interlocuteurs

Néant

1.4. Quels sont les résultats recherchés?

Offrir un bon repas à faible prix et ainsi permettre aux personnes de mieux se nourrir avec leur revenu limité.

Essayer de rompre l'isolement des personnes. Créer des liens sociaux (entre eux et avec d'autres services).

Apprendre à organiser le travail ensemble, à collaborer avec les autres, à fonctionner en groupe.

Essayer de leur donner une structure pendant la journée et de les responsabiliser.

2. MODALITÉS

2.1. Préparation et suivi

- Faire les menus pour un mois, avec les bénévoles
- Organiser les inscriptions un jour à l'avance
- Percevoir le paiement : 100 F par repas
- Organiser et partager le travail
- Faire un petit journal mensuel (Le Courant) avec et pour les visiteurs de la Boutique
- Organiser les fêtes d'anniversaire
- Accueillir les personnes, introduire des nouveaux

- Entretenir le lien avec les autres activités de la Boutique ou d'autres services/organisations,
- Faire connaître notre projet au public concerné, distribuer des dépliants...
- Remplir régulièrement l'étagère avec des infos, journaux...
- Être à l'écoute des problèmes des participants : problèmes administratifs, problèmes à domicile, ... et réorienter les personnes vers le Service Social.

2.2. Type(s) d'activité

- L'activité principale tourne autour de la préparation d'un repas complet (soupe, pommes de terre, légumes, viande et dessert). Les personnes assurent les achats des ingrédients, la cuisine et la vaisselle. Le repas coûte 100 F.
- Le dernier vendredi du mois nous fêtons les anniversaires.
- Parfois, à la demande du public, des activités communes sont proposées : sorties, visites d'une exposition, participation à des fêtes, des concours de fleurs, ...

La forte évolution du quartier Bon-Secours ces dernières années, a poussé la Boutique de Quartier à réagir et a déménager vers le quartier Anneessens en septembre 1999 (voir dossier communautaire).

Il n'a pas été possible d'installer le groupe de cuisine dans les nouveaux locaux, entre autre, à cause du double emploi avec le restaurant social (Atelier Groot Eiland) qui fonctionne dans ce quartier.

Nous avons fêté le départ du quartier Bon-Secours pendant la semaine du 10 au 15 mai, e.a. avec une exposition sur le long historique de la Boutique avec nos archives photos, une sortie au "Pajottenland" avec pique-nique, promenade, jeux populaires, et le grand dîner de départ du vendredi avec un tournoi de jeux populaires...

Le 16 juin, nous avons vidé les caves et organisé une brocante.

D'autres activités ont eu lieu dans les nouveaux locaux:

- ouverture le 24 septembre : une réception pour nos clients du restaurant social, les clients du Service Social, les membres du comité d'habitants et nos nouveaux voisins.
- l'inauguration officielle a eu lieu le 9 novembre, où étaient invités toutes les organisations, l'Assemblée Générale de notre a.s.b.l. et un délégué du Cabinet du Ministre Chabert.
- fête de Noël et de fin d'année, le 23 décembre avec de la musique "live" exécutée par un voisin et un théâtre de mime.

Les fonctions de "porte ouverte" et "d'accueil" restent très importantes. La Boutique veut être un lieu ouvert pour le quartier, où les gens peuvent se

rencontrer, boire une tasse de café, chercher des informations, lire un journal, faire des suggestions, etc...

2.3. Lieu de l'activité : Rue du Jardin des Olives, 4 à 1000 Bruxelles

Fréquence de l'activité :

Tous les lundis, mercredis et vendredis du 2 janvier au 14 mai 1999.

Durée de l'activité :

de 9 h à 14 h, les repas sont servis à 12 h 30

le mardi et le jeudi la salle est ouverte de 9 à 12 h (accueil)

2.4. Type d'encadrement

La coordination du projet est assurée par le travailleur social de la Boutique de Quartier. Il est secondé par le travailleur social communautaire et par le travailleur social chargé de l'individuel.

2.5. Nombre de participants : Il y a une moyenne de 12 personnes par repas.

3. EFFETS

3.1. Dans quelle mesure les résultats ont-ils été atteints?

Les personnes qui reviennent régulièrement se connaissent bien et se voient également en dehors du Centre. Ils se donnent des conseils les uns aux autres, ils s'entraident. L'objectif "renforcement des liens sociaux" a été atteint.

Souvent, il ont un lien direct avec le Service Social pour leurs problèmes individuels. D'autres usagers ont la volonté de participer activement au travail de quartier (comité de quartier, traductions, ...).

D'où la complémentarité et la nécessité des trois aspects du travail social qui se fait à la Boutique (individuel, collectif, communautaire).

3.2. Quels ont été les résultats inattendus?

Depuis quelque temps le groupe s'était élargi et était devenu plus hétérogène. Il était devenu plus difficile de regrouper les personnes autour d'un problème commun, et de les aider à s'organiser en tant que groupe.

Lors de notre décision de déménager dans le quartier Anneessens, nous avons accompagné certains des usagers vers le restaurant social rue d'Artois (Atelier Groot Eiland). Certains y ont trouvé une place satisfaisante tandis que d'autres ont préféré une autre solution. Ils ne pouvaient pas s'habituer à l'ambiance, aux nouvelles règles, aux nouveaux visages, aux repas, ...

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Il n'est pas toujours évident de regrouper les personnes pour la concrétisation quotidienne de l'activité.

Il n'est pas évident pour un nouveau de se sentir à l'aise, de se sentir accepté dans le groupe de ceux qui sont là depuis des années. Certains caractères "durs" bloquent en quelque sorte l'agrandissement du groupe.

Nous avons constaté qu'il était difficile de réorienter certaines personnes. Nous avons sous-estimé l'importance et la force de l'habitude et, pour certains, la place importante qu'occupait « la famille » de la Boutique dans leur vie.

2. LE DROIT A L'ÉNERGIE : GAZ-ELECTRICITÉ

Inter-Centres et Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles

Date d'ouverture du dossier : octobre 1998

Date de clôture du dossier :

1. LES OBJECTIFS

1.1. A quelles problématiques individuelles l'action veut-elle apporter une réponse collective?

Le nombre des consommateurs en difficulté rencontrés dans nos permanences est considérable;

Le coût de l'énergie est trop élevé en regard des budgets des ménages;

De nombreux usagers sont victimes de coupures de gaz-électricité;

De nombreux usagers rencontrent des problèmes d'endettement suite aux factures d'énergie;

Les travailleurs sociaux se sentent fort isolés lorsqu'ils veulent dénoncer l'absence du droit fondamental qu'est l'accès à l'énergie.

1.2. Quel est le public cible?

Les usagers/consommateurs;

Les pouvoirs politiques.

1.3. Les différents acteurs concernés:

Bénéficiaires :

Les travailleurs sociaux;

Les usagers/consommateurs;

La Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles.

Partenaires :

Les 7 Centres d'Action Sociale Globale;

Les Services Sociaux des Quartiers 1030.

Interlocuteurs :

La Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles;

Les sociétés de production, de transport ou de distribution d'énergie;

Les autorités politiques responsables de ces matières;

Les administrations responsables de ces matières.

1.4. Quels sont les résultats recherchés?

Promouvoir la défense collective du consommateur d'énergie domestique;
Interpeller les pouvoirs politiques compétents;
Formuler des propositions concrètes visant l'accès à l'énergie pour tous afin de garantir à chacun une vie conforme à la dignité humaine.

2. MODALITÉS

2.1. Préparation et suivi

Réunions de travail;
Participation à l'action communautaire "Le droit à l'énergie : Gaz-Electricité - Inter-Centres et Services Sociaux des Quartiers 1030" (voir page 51).

2.2. Type(s) d'activité

Participation aux Assemblées Générales de la Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles;
Participation au groupe "Accès à l'énergie" de la Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles;
Participation aux réunions plénières organisées par la Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles (ouvertes aux services sociaux privés et publics).

2.3. Lieu de l'activité:

Pour les Assemblées Générales : rue Pletinckx, 19 à 1000 Bruxelles.
Pour le groupe "Accès à l'énergie" : Télé-Service Asbl au 24, rue du Boulet à 1000 Bruxelles.
Pour les réunions plénières : La Ligue des Familles Asbl au 127, rue du Trône à 1050 Bruxelles.

Dates de l'activité :

Les Assemblées générales : tous les 4èmes mercredi du mois.
Le groupe "Accès à l'énergie" : 4/01 - 3/02 - 31/03 - 28/04 - 20/05 - 9/06 - 8/09 - 13/10 - 5/11 - 3/12.
Les réunions plénières : 31/05 - 20/10 - 24/11 - 22/12.

Fréquence de l'activité : ± 1 fois par mois suivant les besoins.

Durée de l'activité : ± 2 h 00.

2.4. Type d'encadrement

Animation des réunions assurée par la Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles (Assemblées Générales + groupe "Accès à l'énergie" + réunions plénières);
Accueil et inscription assurés par les Centres d'Action Sociale Globale (réunions plénières).

2.5. Nombre de participants

Aux Assemblées générales : ± 12 travailleurs sociaux à chaque rencontre.
Au groupe "Accès à l'énergie" : ± 5 travailleurs sociaux à chaque rencontre.
Aux réunions plénières : de 25 à 50 travailleurs sociaux à chaque rencontre.

3. EFFETS

3.1. Dans quelle mesure les résultats recherchés ont-ils été atteints?

Les travailleurs sociaux ont bénéficié des informations données par la Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles;
La récolte des données (Action Gaz/Électricité – Inter-Centres) a alimenté la réflexion de la Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles;
Une convention de partenariat a été établie avec la Coordination Gaz-Électricité-Eau de Bruxelles;
Les réunions de travail avec les travailleurs sociaux des C.P.A.S. ont permis de dégager une position commune quant à l'évaluation du fonctionnement de la nouvelle ordonnance;
Cette position commune a été présentée et débattue avec des parlementaires.

3.2. Quels ont été les résultats inattendus?

Les rencontres avec les travailleurs sociaux des C.P.A.S. nous ont permis de nous connaître et de nous apprécier mutuellement ce qui, très certainement, aura des effets salutaires pour notre travail futur.

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Organiser le fonctionnement du groupe avec de nombreux intervenants et partenaires face à une problématique complexe;
Difficulté à rencontrer certains partenaires potentiels tels que certains C.P.A.S.;
Difficulté de constituer des groupes d'usagers.

5. OBJECTIFS CONCRETS POUR L'ANNÉE 2000 ET SUIVANTE :

Poursuivre la réflexion initiée avec les C.P.A.S. concernant l'évaluation régulière de la gestion des contentieux par les sociétés de distribution.
Poursuivre l'interpellation du pouvoir politique.

3. LE DROIT A L'ÉNERGIE : GAZ-ELECTRICITÉ

Inter-Centres et Services Sociaux des Quartiers 1030

Date d'ouverture du dossier : octobre 1998

Date de clôture du dossier :

1. LES OBJECTIFS

1.1. A quelles problématiques individuelles l'action veut-elle apporter une réponse collective?

Lors des réunions Inter-Centres, nous nous sommes rendu compte qu'une problématique commune aux Centres d'Action Sociale Globale était celle de l'accès à l'énergie.

Le nombre de consommateurs en difficulté rencontrés dans nos permanences est considérable.

Le coût de l'énergie est trop élevé en regard des budgets des ménages.

Les travailleurs sociaux sont démunis pour entamer des procédures de maintien du droit à l'énergie (méconnaissance des lois, pratiques différentes suivant les communes, les distributeurs d'énergie, ...).

Les travailleurs sociaux se sentent fort isolés lorsqu'ils veulent dénoncer l'absence du droit fondamental qu'est l'accès à l'énergie.

Les usagers/consommateurs manquent également d'information concernant leurs droits.

1.2. Quel est le public cible?

Les usagers/consommateurs;

Les pouvoirs politiques.

1.3. Les différents acteurs concernés:

Bénéficiaires :

Les travailleurs sociaux;

Les usagers/consommateurs;

Partenaires :

La Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles.

Les 7 Centres d'Action Sociale Globale;

Les Services Sociaux des Quartiers 1030.

Interlocuteurs :

Les sociétés de production, de transport ou de distribution d'énergie;

Les autorités politiques responsables de ces matières;

Les administrations responsables de ces matières.

1.4. Quels sont les résultats recherchés?

Permettre aux assistants sociaux d'être correctement informés et d'être moins isolés dans leurs démarches.

Permettre par la suite l'information correcte des usagers/consommateurs.

Nourrir la réflexion de la Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles.

Créer dans un deuxième temps des groupes d'usagers qui après analyse des situations problématiques pour la collectivité pourront interpellier les autorités responsables en la matière (politiques et fournisseurs).

2. MODALITÉS

2.1. Préparation et suivi

Eude et collecte des réglementations avec le soutien de la Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles ;

Réalisation de documents didactiques;

Invitation et recherche de personnes ressources;

Convocations et procès-verbaux des réunions;

Réalisation de documents (pédagogiques, informatifs, memorandum, ...);

Participation aux réunions d'information et de travail avec d'autres associations;

Organisation du groupe Inter-Centres (répartition des tâches, rédaction des collaborations conventionnelles, ...).

2.2. Type(s) d'activité

Réunions de travail : échange d'informations/expériences, ...

Organisation de la collecte de données

Réalisation et évaluation d'outils de travail communs (ligne du temps gaz/électricité)

Invitation de personnes ressources

Rédaction d'articles.

Pour le futur :

- organisation de séances d'information à destination des travailleurs sociaux;

- organisation de séances d'information à destination des usagers et création de groupes d'usagers.

2.3. Lieu de l'activité : Dans les locaux des partenaires, suivant les besoins.

Dates de l'activité : 12/01 - 16/03 - 11/05 - 22/06 - 7/09 - 16/11

Fréquence de l'activité : ±1 fois par mois suivant les besoins

Durée de l'activité : ± 2 h 00.

2.4. Type d'encadrement

Animation et coordination des réunions de travail par un assistant social du Centre d'Action Sociale Globale Télé-Service et par un assistant social du Centre d'Action Sociale Globale de Bruxelles Sud-Est.

2.5. Nombre de participants : ± 8 participants.

3. EFFETS

3.1. Dans quelle mesure les résultats recherchés ont-ils été atteints?

L'information des travailleurs sociaux participant au groupe leur a permis de mieux comprendre le contexte global et de dégager une vision commune de la problématique.

La collecte de données : une grille de travail a été élaborée au début 1999 et a été opérationnelle depuis février 1999 jusqu'en mai 1999. Elle a permis de grouper les informations recueillies dans les différents Centres d'Action Sociale Globale et de les présenter à la Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles.

Une convention de partenariat a été établie entre les Centres d'Action Sociale Globale et les Services Sociaux des Quartiers 1030.

La préparation à la création de groupes d'usagers n'a pu être réalisée pour 3 raisons :

- le manque de temps disponible pour les travailleurs sociaux;
- la priorité donnée à la collecte de données et à la rencontre d'autres intervenants;
- la difficulté de constituer un groupe d'usagers concernés par le projet.

3.2. Quels ont été les résultats inattendus?

Les rencontres avec les travailleurs sociaux partenaires nous ont permis de nous connaître et de nous apprécier mutuellement ce qui, très certainement, aura des effets salutaires pour notre travail futur.

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Organiser le fonctionnement du groupe avec de nombreux intervenants et partenaires face à une problématique complexe;

Difficulté pour se fixer des objectifs précis;

Analyser les données récoltées sans outil informatique;

Complexité de la législation et des règlements internes aux sociétés distributrices d'énergie.

5. OBJECTIFS CONCRETS POUR L'ANNÉE 2000 ET SUIVANTE :

Le groupe Inter-Centres Gaz-Electricité a pour objectif de :

- préparer du matériel pédagogique de façon à pouvoir plus facilement informer les travailleurs sociaux ainsi que les consommateurs
 - organiser 2 à 3 séances d'information pour les travailleurs sociaux et/ou pour les consommateurs en prévoyant une répartition du travail (rassembler des consommateurs, donner l'information, ...)
 - actualiser l'information des travailleurs sociaux participant à l'action Inter-Centres : modification d'ordonnances, ...
 - poursuivre la rédaction d'articles explicatifs
 - poursuivre la mission d'observatoire initiée en 1999, continuer et améliorer la récolte et le traitement de données
 - poursuivre l'interface avec la Coordination Gaz Électricité Eau de Bruxelles.
-

4. LE PROJET SPLENDEURS DU MAROC

Date d'ouverture du dossier : Juin 1999
Date de clôture du dossier : Août 1999

1. LES OBJECTIFS

1.1. A quelles problématiques individuelles l'action veut-elle apporter une réponse collective?

L'isolement

Le sentiment d'inutilité – le besoin de reconnaissance

La difficulté de sortir des habitudes, de sortir des Marolles pour vivre autre chose

L'utilité de rééquilibrer la relation entre le travailleur social et l'utilisateur afin que celui-ci ne soit pas toujours dans une relation d'aide.

1.2. Quel est le public cible?

Les personnes que nous rencontrons lors des permanences, leur famille et leurs proches.

1.3. Les différents acteurs concernés:

Bénéficiaires

Les personnes que nous rencontrons lors des permanences, leur famille et leurs proches.

Les travailleurs sociaux du C.A.S.G. ainsi que d'autres membres du personnel de l'Entr'Aide.

Partenaires

Le musée Royal de Tervuren nous a aidés à élaborer le projet de façon qu'il soit le plus bénéfique possible pour chaque groupe d'âge.

L'ambassade du Maroc a financé les tickets d'entrée

La Commission Communautaire Française a financé la publicité, le transport, les guides et la documentation.

Interlocuteurs

Néant

1.4. Résultats recherchés

Permettre une rencontre des bénéficiaires afin de créer, recréer ou élargir leur tissu social.

Leur donner la parole.

Faire une sortie récréative afin de développer un autre mode de relation avec ces personnes.

Mieux connaître la culture de la majorité des personnes que nous rencontrons lors des permanences sociales.

Tenter de dégager d'autres pistes d'action collective à partir de cette première activité.

2. MODALITÉS

2.1. Préparation et suivi

Informar par contact personnalisé et par des affiches.

Rassembler les personnes qui avaient exprimé le désir de participer à ce type de rencontre.

Organiser l'activité sans oublier l'un ou l'autre détail pratique.

Estimer le budget, rechercher un sponsor ou des subsides.

Prévoir une variante "mauvais temps" ce qui s'est avéré bien utile.

2.2. Type d'activité – lieux d'activité

Matinée

Visite de l'exposition "SPLENDEURS DU MAROC" au Musée Royal de Tervuren

Groupe enfants de 3 à 6 ans : animation spécifique

Groupe enfants de 7 à 12 ans : animation spécifique

Groupe adultes et adolescents : visite guidée

Midi et après-midi

Pique-nique et après-midi papote autour de l'activité et de nouveaux projets à l'Entr'Aide

(le mauvais temps a empêché de poursuivre l'activité sur place)

2.3. Date de l'activité : La journée du 16 août 1999.

2.4. Type d'encadrement : Travailleurs du CASG et travailleurs de l'Entr'Aide

2.5. Nombre de participants

48 personnes inscrites mais seulement 23 personnes effectives.

3. EFFETS

3.1. Dans quelle mesure les résultats ont-ils été atteints?

L'activité fut incontestablement une réussite. Les personnes présentes ont, outre la qualité de l'organisation, fortement apprécié la rencontre, l'échange informel, la fête autour de l'événement. Visiblement l'activité répond à une demande latente. Beaucoup d'idées ont été émises par les participants pour rebondir sur autre chose : organiser un repas marocain à l'Entr'Aide, créer un lieu d'échange et de parole, faire une autre sortie.

Nous avons également l'idée d'organiser d'autres activités à la suite de la première mais nous n'avons pas réfléchi dans le concret, voulant d'abord évaluer la première activité.

Nous avons tenté d'organiser le repas marocain mais avons buté sur des problèmes matériels, entre autre, le manque de locaux adaptés, et des problèmes de manque de disponibilité.

3.2. Quels ont été les résultats inattendus?

L'engouement des personnes pour ce type de rencontre.

La différence importante entre le nombre de personnes inscrites et le nombre de personnes présentes au moment du départ. Les causes sont multiples :

- Le mauvais temps
- L'inscription s'est faite oralement
- L'activité était gratuite.

Nous en tiendrons compte pour une prochaine activité.

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Prendre le temps pour régler tous les petits détails d'organisation ainsi que pour la recherche de subsides.

Estimer le budget nécessaire de manière précise, la taille de l'autocar et le nombre de guides devant être proportionnel au nombre d'inscrits.

IV. L'ACTION COMMUNAUTAIRE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ D'HABITANTS

LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE QUARTIER

Date d'ouverture du dossier : janvier 1998

Date de clôture du dossier :

1. LES OBJECTIFS

1.1. A quelles problématiques individuelles l'action veut-elle apporter une réponse collective?

La réelle participation des habitants et la qualité de vie du quartier.

La participation des habitants :

- Nous avons observé un grand manque d'information chez les habitants. Ils ne sont pas au courant des choses prévues dans leur quartier.
- Les habitants nous ont fait part de leur besoin d'exprimer leurs avis, leurs idées.
- La troisième piste était la création d'un lieu d'expression pour les habitants (un comité).

La qualité de vie du quartier :

- Redynamiser le tissu social dans le quartier. Une grande partie des malentendus provient justement du manque de contacts entre les habitants.
- Informer directement les habitants du développement de projets concrets visant l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier.
- Organiser des actions et des activités (par exemple une journée propreté, une fête de quartier, ...) par et pour les habitants.

1.2. Quel est le public cible?

Tous les habitants du quartier Anneessens (les enfants, les jeunes, les adultes, les personnes âgées, ...).

Il s'agit évidemment d'un quartier avec une population très pauvre, d'un niveau scolaire limité, etc. Une population qui demande une approche adaptée.

1.3. Les différents acteurs concernés:

Bénéficiaires:

Les habitants du quartier, les commerçants et les entreprises du quartier.

Partenaires:

- différents échevinats et services de la Ville de Bruxelles : soutiens de la part de certain échevins, de l'éco-conseiller, de la Maison de la Participation ;

aide financière sous forme de mise à disposition de matériel et de fleurs, d'ouvriers communaux, de containers, ...

- Le CPAS,
- Le Foyer Bruxellois : mise à disposition de locaux, de matériel, possibilité de prendre la parole lors de réunions de locataires, ...
- Le Centre de Contact
- Les associations (des jeunes, des enfants, ...)

Interlocuteurs:

- La Ville de Bruxelles : négociations pour obtenir l'aménagement du parc place Fontainas, ...
- Le Foyer Bruxellois

1.4. Quels sont les résultats recherchés?

- La création d'un comité des habitants
- Réfléchir, introduire auprès des autorités et réaliser des projets concrets liés à la qualité de vie du quartier par et pour les habitants
- Créer une dynamique, un tissu social dans le quartier par des activités, des actions, etc.

2. MODALITÉS

2.1. Préparation et suivi

Durant l'année 1999 le comité d'habitants s'est affirmé et s'est attelé à différents projets. Progressivement, le comité a été reconnu aussi bien par les habitants que par les associations et les autorités locales.

2.2. Type(s) d'activité

Différents projets ont été introduits et acceptés : "Quartier de vie" et "ART 23*", un projet européen dans le cadre du programme URBAN et un projet dans le cadre "L'Art Public Apprivoisé" de la Fondation Roi Baudouin. Tous ces projets sont liés au Parcours AAA et sont complémentaires. Le parcours AAA a pour but de donner une meilleure image du quartier et de le redynamiser en le rendant plus attrayant aux yeux des habitants. Concrètement le projet vise la liaison entre les deux pôles d'attraction que constituent les Places Anneessens et Fontainas à travers les petites rues du quartier.

Le 20 mars le Comité a été actif dans le cadre de la Journée Nationale de la Propreté. Avec cette action de nettoyage d'un terrain de dépôt clandestin, nous avons voulu donner un signal aux habitants et aux autorités. La propreté reste un point important dans notre travail.

La plus grande réalisation de l'année 1999 est la Mosaïque Multicolore sur la porte du dépôt de la STIB dans la Rue du Vautour. Il y a eu plusieurs activités préparatoires : des interviews sur le marché du mardi afin de consulter les habitants pour les couleurs préférées et afin de leur expliquer l'objectif de la Mosaïque. Une action ludique devant la porte le 3 mars, plus centrée sur les habitants de la rue même et sur les jeunes, et finalement la réalisation de la mosaïque par des jeunes du quartier et par l'équipe de Job-Office pendant les vacances d'automne.

2.3. Lieu, dates, fréquence et durée de l'activité

Jusqu'en septembre les réunions mensuelles avaient lieu le dernier lundi du mois de 18h30 à 20h30 dans les locaux d'Atelier Groot Eiland. Depuis le déménagement, les réunions ont lieu dans nos nouveaux locaux, Place Anneessens n° 9.

2.4. Type d'encadrement

L'ensemble du projet est encadré par le travailleur communautaire de la Boutique de Quartier. Il est secondé, dans l'analyse des besoins, dans la participation aux réunions du comité de quartier, ainsi que dans la mise sur pied des projets concrets, par les 2 autres travailleurs sociaux de la Boutique de Quartier. L'un d'eux est travailleur du C.A.S.G. de l'Entr'Aide.

2.5. Nombre de participants : Le comité compte 15 membres fixes.

3. EFFETS

Dans quelle mesure les résultats recherchés ont-ils été atteints?

Le comité s'est élargi depuis le déménagement. La présence du comité dans plusieurs terrains d'action a eu pour effet que nous sommes plus reconnus et visibles pour les gens du quartier. Le comité est également reconnu par les autorités locales comme porte parole. Notre opinion est reconnue et demandée.

4. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La difficulté principale est d'activer les habitants dans la concrétisation des projets. La représentativité du comité reste un problème. La population maghrébine demande davantage un contact "de rue". Ils n'ont pas l'habitude des réunions telles que nous les concevons.

V. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

V CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Depuis le nouveau décret, le Centre d'Action Sociale Globale de l'Entr'Aide est entré dans une importante phase de mutation quant à sa mission. L'aide individuelle très présente à l'Entr'Aide, n'est plus qu'un des trois modes d'action à proposer aux usagers. Des collaborations conventionnelles avec des partenaires ainsi que les réunions ou projets Inter-Centres sont prévus pour compléter le dispositif.

Afin de réussir ce changement de cap important l'ensemble de l'équipe a participé à la formation en travail communautaire et a rencontré diverses associations qui développaient les trois modes d'action afin de préparer au mieux les modifications à apporter à notre mode d'organisation.

Le décret a été largement présenté aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs travaillant à l'Entr'Aide. Il est d'ors et déjà évident qu'il aura progressivement une influence profonde sur toutes les activités proposées par l'ASBL.

L'élaboration du décret a fait que les C.A.S.G. sont passés à une vitesse supérieure en ce qui concerne leur collaboration. Cela se traduit par de nombreuses réunions (3 à 4 par mois) : à la Fédération, pour le groupe de travail informatique, pour le projet collectif Inter-Centres concernant le droit à l'énergie. Cela a permis aux travailleurs sociaux de confronter leur pratique professionnelle et a renforcé les possibilités de collaboration au quotidien.

L'aide individuelle reste cependant l'activité qui prend le plus de temps à l'Entr'Aide. Les demandes n'ont pas vraiment diminué et sont au fil du temps devenues de plus en plus complexes. Le travail administratif est nettement plus lourd. Il est dans ces conditions difficile voire impossible de dégager suffisamment de temps pour développer en parallèle les actions collectives et communautaires, les collaborations conventionnelles et le travail Inter-Centres sans diminuer la qualité de l'aide individuelle.

Nous regrettons que la Commission Communautaire Française reconnaisse que le nouveau décret donne de nouvelles missions aux C.A.S.G sans donner, à ce jour, les moyens humains nécessaires pour les réaliser. Cela nous paraît dommageable pour la crédibilité du décret.

Nous espérons disposer d'ici peu, grâce au soutien accordé en fin d'année par la COCOF, d'un programme informatique commun. Celui-ci devrait nous aider à analyser les données objectives relatives à l'aide individuelle au niveau de chaque C.A.S.G. dans un premier temps, et ensuite, osons l'espérer, au niveau Inter-Centres. Nous pensons que c'est une très bonne évolution tant pour alimenter le débat public que pour proposer des réformes répondant aux besoins du terrain.

Les projets techniques que nous avons prévus de faire en 1999 ont été réalisés en tout ou en partie :

- **Informatique** : le réseau Windows NT installé avec du matériel de récupération fonctionne depuis août 1999 entre l'Accueil, le Coordinateur et une partie du Service Social.
Son extension ainsi que l'accès à Internet pour l'envoi d'E-mail ou la consultation de banques de données sera réalisé en 2000.
- **Téléphone** : le tout nouveau central fonctionne depuis le 15 décembre 1999,
- **Réaménagement des locaux** : un local supplémentaire a été aménagé, de façon à disposer d'un local de permanence plus accueillant et d'un bureau plus grand. Ces aménagements seront poursuivis en 2000 par le dédoublement du local bureau et si possible l'aménagement d'un local de réunion permanent permettant d'accueillir les activités des projets communautaires et collectifs.

Outre un encouragement grâce à une meilleure subsideation du personnel social, le nouveau décret a judicieusement stimulé une remise en question fondamentale du travail social pratiqué à l'Entr'Aide. Nous nous en réjouissons.

Les actions collectives et communautaires sont progressivement intégrées dans les objectifs opérationnels à atteindre. Des résultats très concrets seront atteints en 2000.

Nous formons le vœu que le décret pourra donner sa pleine mesure par l'adaptation des moyens accordés.

Entraide des Travailleuses

Centre d'Action Sociale Globale

Formations suivies en 1999

Date	Intitulé de la formation	Coût	Total en heures	Coordinateur	Assistants Sociaux						Admin.
				Verstraeten	DeMeyere	Dinant	Dropsy	Grieten	Lissens	Magerat	Dounis
				Jacques	Patricia	Anne-S.	Christine	Ilse	Anne	Michaël	Téoni
14-janv	journée tremplin form. communautaire	10 400	48	8	8		8	8	8	8	
28-janv	Associatif et Contre Pouvoir	500	8							8	
5-févr	Journée d'étude en psychopathologie	1 000	8							8	
25-févr	les circulaires récentes en matière de droit des étrangers	1 412	8				8				
9-mars	règlement collectif de dette	300	8		8						
18-mars	formation action de la cirat	900	12							12	
23-mars	le rôle des services médicaux-sociaux face à la problématique de la prostitution	0	8		4				4		
19-avr	culture, immigration et milieux défavorisés	2 850	24						24		
23-avr	la culture est un droit, ...	200	4				4				
	travail communautaire (partie 1)	18 000	136	24	24		24	24	16	24	
	informatique : initiation windows	2 700	28	1	6		4	4		6	7
29-avr	le règlement collectif dettes - premières difficultés d'application de la loi	200	6	2				2	2		
31-mai	application des réglementations gaz & élec	0	4	4							
29-juin	logement à BXL : priorités actions et initiatives	0	16		8					8	
17-sept	enfants	0	2					2			
29-sept	développement local, une idée qui a fait son chemin	1 200	27	8	8		8	3			
22-oct	le surendettement à Bruxelles	800	8		8						
25-oct	supervision	16 200	13,5	13,5							
17-déc	régularisation de certaines catégories d'étrangers	0	3					3			
22-24/11	Systémique des organisations	13 005	24	24							
31-déc	informatique : initiation windows, word et excel	1 200	25			8	4	4			9
Total		70 867	404,5	84,5	74	8	60	50	54	74	16
Budget (= x * 5,75 équivalent temps plein)		57 500	172,5								
Dépensé au delà du budget		13 367	232								

30/05/00

ju/casg/Formation CASG 1999 cocof.xls/Tableau récapitulatif

RAPPORT D'ACTIVITES 1999



SERVICE SOCIAL JUIF
Sous le Haut Patronage de S.M. La Reine

RAPPORT D'ACTIVITES 1999

CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE

anciennement

SERVICE SOCIAL FAMILIAL

TABLE DES MATIERES

page n°

Conseil d'Administration
Composition de l'équipe

- Introduction	1
- Fonction de la coordination	2
 • FONCTIONNEMENT DE SERVICE	
I. Réunions extérieures	3 – 4
II. Réunions internes	5 à 11
III. Le stagiaire assistant social	12
 • GENERALITES	
I. Les collaborations conventionnelles	13 à 16
II. La formation continuée	17 à 21
III. L'aide individuelle	22 à 38
IV. L'action collective	39 à 42
V. L'action communautaire	43
VI. Les spécificités du Centre	44 à 46
VII. Conclusions et projets pour l'année suivante	47

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.S.J.**Composition depuis l'Assemblée Générale en mars 1999**

Président d'Honneur	Monsieur	Willy	KAUFMANN
Présidente	Madame	Eliane	WIEDER
Vice Président	Monsieur	Jean-Marc	PICARD
Co-Trésoriers	Monsieur	Gérard	Van den BERG
	Monsieur	Simon	GUTMAN
Administratrices	Madame	Tamara	DANBLON
	Madame	Esther	FREIFELD
	Madame	Mimi	POLLAK
Administrateurs	Monsieur	Harry	COHN
	Professeur	Marcel	FRYDMAN
	Monsieur le Grand Rabbin	Albert	GUIGUI
	Monsieur	Philippe	HENNAUX
	Monsieur	Emmanuel	HOLLANDER
	Monsieur	Jacques	OUZIEL
	Monsieur	Jerry	RUBIN
	Monsieur	Michaël	SCHNARCH
	Monsieur	Aristide	STEINHART
	Monsieur	Henri	WAJNBUM
	Monsieur	André	WIEDER

COMPOSITION DE L' EQUIPE

Coordinateur :	William RACIMORA
Chef de service :	Régina GOLDFARB, psychologue
Assistants sociaux :	Danièle DUMONT remplacée par Maria CONTRERAS Viviane LIPSZSTADT, coordinatrice adjointe Vincent De MULDER Myra SANDOR
Secrétaire :	Suzanne ELKIESS

INTRODUCTION

Cette année nous avons continué notre travail, difficile équilibre entre le travail individuel et le travail collectif et communautaire.

Le travail individuel reste prioritaire vu l'état de destruction des personnes qui viennent frapper à notre porte.

Souvent derrière la demande d'aide administrative...se cache un mal-être social qui n'ose pas se dire. La demande d'aide sociale en cache une autre à laquelle il faut répondre : la demande d'aide pour surmonter la détresse qui fait suite à une cassure : perte d'emploi, perte de logement, séparation, retraite, vieillissement, deuil...
Il est essentiel, que dans ces moments là, nous soyons présents.

Nous pourrions reprendre – texto – ce que nous écrivions l'an dernier : les ordinateurs pour traiter les données ne sont pas arrivés. Cette année encore – et c'est excessivement dommage – nous n'avons pas pu analyser l'ensemble de notre travail. Non seulement, le poids du travail administratif était lourd, mais qui plus est, il n'a pas été utilisable. Le compte-rendu qui suit ne sera donc qu'intuitif, les chiffres dont nous disposons étant très limités.

Autres points dont nous parlions déjà l'an dernier, le surcroît de travail administratif et la mise en place du travail collectif et communautaire.

Malgré nos demandes auprès des autorités de tutelle, nous n'avons pu obtenir un poste d'assistant social supplémentaire.

FONCTION DE LA COORDINATION

Si cette présentation de la fonction de coordination prend place en tête du rapport d'activité, ce n'est pas pour accorder au coordinateur un rôle prééminent sur ses collègues, mais bien pour permettre au lecteur d'intégrer cette fonction dans l'architecture complexe du Service Social Juif dont le CASG est assurément une pièce maîtresse mais étroitement imbriquée dans un ensemble qui se veut ou s' imagine cohérent.

Si donc, le coordinateur assume pleinement la coordination interne et externe du CASG et le représente en inter centre, il faut rappeler que son choix par le Pouvoir Organisateur a notamment été dicté par sa pratique de l'action collective et communautaire acquise dans des secteurs d'activité voisins.

Il va cependant de soi que le développement de ces nouveaux modes d'intervention ne peut se concevoir et ne se fera qu'en étroite collaboration avec les membres de l'équipe dont 3 sont en cours de formation.

Il est également indispensable pour comprendre le fonctionnement intime du CASG de relever le travail du chef de service, Régina GOLDFARB, psychologue attachée au CMP. Cette fonction qui, n'est pas prévue par le décret, est intimement liée à l'histoire du Service Social Juif et donc de son CASG.

Notre rapport explicite les spécificités de notre public cible et l'importance de la psychologue, chef de service dans le développement d'actions individuelles de qualité.

Le travail de coordination interne a pu, tout au long de la saison 1999, s'appuyer sur l'aide précieuse voire indispensable du chef de service.

En terme de coordination externe, j'insisterai particulièrement sur les réunions de section bruxelloise de notre fédération et sur le travail en inter centre.

Si la mise au point de collaboration conventionnelle, n'a pas à mon sens de dimension spécifique à notre secteur, la structuration d'un réseau du CASG riche de leur diversité et de leur particularité me semble un objectif fondamental pour les prochaines années.

La rencontre de services aussi différents que les nôtres dans leur histoire et leurs pratiques est peut être la caractéristique la plus intéressante, la plus passionnante de notre nouveau cadre décentralisé.

Enfin, je ne pourrais conclure ce chapitre sans rappeler que le Pouvoir Organisateur DU Service Social Juif a chargé le coordinateur du CASG de la direction générale de l'Institution.

Cette décision est à intégrer dans le souci de notre Institution de rechercher une dynamique s'inscrivant dans une perspective holistique dans laquelle le CASG serait le pilier soutenant la clef de voûte constituée du CMP, de l'Antenne psychosociale pour personnes âgées et du Club Amitié.

William RACIMORA

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

I. REUNIONS EXTERIEURES

1. Les réunions à la FCSS

Jusqu'en juillet, la chef de service, accompagnée de façon ponctuelle par le directeur, a pris part aux réunions de la FCSS.

A partir du mois d'août, c'est le directeur et l'assistante sociale, coordinatrice adjointe qui a pris la relève.

En fait, le poste de chef de service, assumé par une psychologue ne figure pas dans le nouveau décret.

La FCSS a été fondée en juin 1970. En 1976 deux sections régionales se créent : la Centrale Bruxelloise et la Centrale Wallonne.

Le but que s'est assigné la Fédération à ses débuts, était de « grouper les services sociaux reconnus et agréés, de coordonner leurs activités et de contribuer à leur développement, de défendre leurs intérêts et de les représenter, de contribuer au travail de recherche en matière de service social et à la formation permanente du personnel, de participer à l'élaboration de la politique sociale ».

La réflexion a porté ses plusieurs points :

- Le nouveau décret

Un cahier de revendication a été remis au politique. Il soulevait les points inadéquats du décret et les besoins qu'il a créé. Fin 99, nous avons eu les réponses : entre autres : une augmentation de cadre a été refusée ; 90% du budget pour l'informatique a été accordé.

- Formation au communautaire et au collectif
Trois assistants sociaux du CASG y ont participé.

- Grilles d'intervention : la mise sur pied de grilles informatiques a été laborieuse
L'encodage aurait dû commencer le 1^{er} avril 1999.
Aucun budget n'étant dégagé pour le matériel informatique aucune analyse statistique n'a pu être faite.
Fin janvier 2000, l'informaticien de la FCSS sera remplacé par un assistant social.

- Maribel
Octroi de personnel supplémentaire.
Les maribels 2 et 3 ont été refusés.

- Réflexion sur l'accueil de 1^{ère} ligne, sur l'opportunité d'ouvrir la FCSS à d'autres services (Espace P, Tel Quel etc...)

Un point important à soulever quant à la participation du Service Social Juif aux réunions du Conseil d'Administration de la FCSS :

Le mandat d'administrateur est détenu par la Présidente du Service Social Juif qui informe le directeur des travaux du Conseil.

2. Réunions Inter Centres (IC)

Actuellement William RACIMORA en tant que coordinateur, et Viviane LIPSZSTADT qui ont pris le relais des réunions de l'inter centre.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre du nouveau décret : « les Centres agréés sont tenus de collaborer pour réaliser les missions visées à l'article 10 du décret ». Elles visent à mettre en place une collaboration Inter Centres et à refléter des problématiques communes à tous les CASG.

Ce sont les mêmes questions qui ont été débattues à la FCSS et à l'IC, mais à un niveau plus pratique. Premièrement, un R.O.I a été établi. Pour répondre au décret, chaque CASG doit désigner le coordinateur et un autre représentant qui doivent être mandatés aux réunions de la collaboration Inter Centre. Notre Conseil d'Administration a mandaté

William RACIMORA et Viviane LIPSZSTADT.

Deuxièmement, toutes les questions autour de l'élaboration du dossier d'agrément ont pu être posées et trouver une réponse.

Quatre sous groupes se sont mis au travail sur :

- la réalisation d'un programme pour les grilles informatiques
- le premier accueil
- la collaboration gaz électricité
- les différentes positions des CPAS

II. REUNIONS INTERNES

1. La direction du Service Social Juif a changé. Les réunions chefs de service / direction se font à la demande. C'est un lieu d'échange à propos de la politique du Service.
2. La réunion « chefs de service » a eu pour but de clarifier les missions de chacun. Dans un second temps, il s'est agit de réfléchir sur nos collaborations inter communautaire et hors communauté.
3. Commission Professionnelle Mixte
Ce lieu de rencontre et d'échange entre les différents professionnels et des représentants du Pouvoir Organisateur a été créé en juillet 98. Il se réunit tous les trois mois.
Son but est que les membres du Pouvoir Organisateur soient au plus près des préoccupations des équipes, qu'ils connaissent leur travail et soutiennent leurs projets.
4. Les échanges entre les assistants sociaux à propos de la population qui nous consulte sont fort importants pour permettre un suivi le plus approprié possible et pour éviter le « burn out ». Un temps de réflexion à propos des clients, est essentiel. Pour cela il y a plusieurs lieux de « réflexion » de nos pratiques :

4.1 Les supervisions individuelles

Chaque assistant social bénéficie d'un temps de supervision avec la psychologue chef de service, où se discutent la problématique des clients, l'indication des aides matérielles éventuelles, l'analyse de la relation établie, l'attitude de l'assistant social.

S'y réfléchissent aussi, les difficultés rencontrées dans le secteur spécifique et les aménagements de nouvelles options à prendre.

Elles ont lieu à la demande et au moins une fois par mois.

4.2 Les réunions d'équipe

4.2-1 Les réunions d'équipes hebdomadaire auxquelles participent tous les assistants sociaux du CASG

Ces Staffs hebdomadaires sont le lieu d'échange et de réflexion à propos de la spécificité de notre travail. C'est la plaque tournante de l'organisation du service et des multiples objectifs que nous poursuivons dans les différents secteurs.

La Direction s'est jointe à nous, de façon ponctuelle. Elle a tenu à réfléchir avec nous aux aménagements à apporter au service et à l'avenir du Centre.

- Nous avons continué une réflexion sur le nouveau décret et l'articulation ou plutôt les articulations entre l'individuel et le collectif.

Nous constatons que l'essentiel de notre travail est axé sur l'individuel.

Est-ce parce que nous pensons que la réponse individuelle est la plus adéquate à la souffrance psychique qui se cache derrière les demandes sociales, souffrance psychique qui n'ose pas dire son nom, souffrance psychique vécue comme encore plus honteuse que la précarité sociale ?

Donner une réponse collective équivaldrait à oser montrer ce que l'on veut garder caché, à oser le partager.

Ou bien est-ce parce que nous ne sommes pas encore assez à l'aise avec l'outil collectif et communautaire ?

Dès que cela est possible, nous nous joignons à d'autres groupes de réflexion ou d'action pour tenter de développer nos activités collectives et communautaires.

- A propos de la surcharge de travail, toujours d'actualité, nous avons tenté une réorganisation du service « Emploi » et du service « Personnes Agées. »
- Deux secteurs nous ont fort interpellés : le secteur des réfugiés avec l'arrivée massive de réfugiés rwandais, et en fin d'année celui des sans papiers.
Nous nous sommes interrogés sur la façon la plus adéquate de les aider dans le processus de régularisation.

4.2-2 Réunions mensuelles « Cas Communs »

Ces réunions ont été créées à l'initiative du CASG dans une double optique : d'une part, avoir le regard « psy » pour des cas « psychiatriques » qui ne consultent pas le CMP ; d'autre part, échanger à propos des personnes suivies conjointement par le CASG (guidance psychosociale) et le Centre Médico-Psychologique (psychothérapie).
Les deux équipes souhaitaient une réflexion sur le suivi psychosocial des clients perturbés.

Ont été analysés : le passage de clients d'un service à l'autre, l'autorisation de refuser une prise en charge, l'attitude envahissante de certains clients.

Suite à des restructurations au CMP, ces réunions sont suspendues depuis septembre 99.

4.2-3 Réunions du groupe « Shoah »

Ce groupe de réflexion fonctionne depuis fin 1997.

Il avait été créé suite au Congrès organisé par l'Enfant Caché sur les liens entre la « 1^{ère} génération » (personnes nées avant 1944) et la « 2^{ème} génération » (personnes nées après 1944).

Ce congrès avait mis en évidence le besoin de témoigner, de partager les expériences douloureuses vécues par les enfants cachés. Fait nouveau, leurs enfants avaient aussi besoin de parler de leurs difficultés.

Le CMP voulait rester un lieu d'échange thérapeutique, le CASG s'est proposé pour offrir un lieu de parole.

Après avoir rencontré les responsables de l'Enfant Caché, de la World Jewish Restitution Organization fort en contact avec les personnes qui nous préoccupaient, nous avons dû nous rendre à l'évidence : la seconde génération voulait se réunir entre elle, sans témoin extérieur..

Une question reste ouverte : « la seconde génération » est peu présente dans la communauté. Que peut faire la communauté pour elle aujourd'hui ? comment la soutenir ? va-t-on être paralysés comme en 1948, quand la communauté n'a pas pu entendre ni accompagner, pas à pas, les rescapés de la Shoah dans leurs blessures plus que multiples. Va-t-on à nouveau répondre au silence par le silence ? Ou va-t-on tenter de lui offrir un espace – non thérapeutique – pour l'aider à sortir de son silence ?

L'année 1998 s'est terminée par une réponse : une soirée consacrée à la revue « Quarto » : « les conditions d'une transmission ». Réfléchi au sein du groupe « Shoah » elle a été mise sur pied par le CMP.

Très vite, cette réunion a traité d'autres thèmes, tournant autour de la Shoah, à savoir les « réparations allemandes ». La demande s'adresse souvent au CASG... Mais...

- Qui donne ces « réparations » ? quels sont les critères d'octroi ?
Comment fonctionnent ces institutions : **Wiedergutmachung** (aggravation dans le cadre d'un dossier existant), **W.J.R.O.** restitution pour des biens spoliés, **Fonds Humanitaire des Banques Suisses**, une somme à répartir, **Claim's Conference** pour les personnes rescapées de la Shoah qui n'ont jamais rien perçu...
- Cette demande d'argent s'inscrit-elle dans une demande de réparations ?
Y a-t-il moyen de réparer ? Est-ce une reconnaissance symbolique de la souffrance vécue ?
N'y a-t-il pas un danger pour certains d'être replongés dans l'horreur ?

Autre difficulté, toutes ces preuves « légales » pour faire la preuve des années de clandestinité ne risquent-elles pas de mettre en péril un équilibre psychologique laborieusement construit ?

- Et qu'en est-il de la place des « expertises psychiatriques » ? (voir CMP)

C'est de toutes ces questions que nous avons débattu à propos des personnes reçues.

En 1999 nous avons continué la réflexion suivant ces 2 axes. Il y aura 6 réunions (mars, mai, juin, juillet, octobre, novembre).

1^{ère} – 2^{ème} génération – Comment les atteindre ?

Qu'offrir ? Un cycle de conférences ? Des films ? ...

Une réponse sera en février un échange en soirée ouvert au public sur « Shoah et fiction » après la sortie du film « La vita è bella ». Un de nos buts est atteint : la parole circule.

« Réparations » allemandes

Le groupe d'accueil dans la salle d'attente des personnes reçues pour les « réparations » prendra fin en juin.

« Fonds Suisses »

Allions-nous accepter ? Au niveau du CASG, la tendance était plutôt non ... nous sommes surchargés de façon endémique, nous demandons depuis longtemps un assistant social en plus, sans succès...

Finalement, convaincus qu'en tant que SSJ il nous fallait être présent, le CASG, le CMP et deux bénévoles ont pris en charge cet énorme travail. 750 dossiers... vérifier les questionnaires remplis, recevoir les personnes qui ne parvenaient pas à les remplir correctement et les autres qui voulaient le faire accompagnées... et d'écouter l'histoire, racontée et encore racontée... N'a-t-elle jamais été vraiment entendue pour devoir être toujours racontée et encore racontée ?...

A la charge matérielle s'est ajoutée la charge émotionnelle.

Présentations cliniques

Les échanges CASG / CMP à propos de situations contribuent à enrichir et affiner le travail de chacun.

Pour l'an prochain, toutes ces questions restent d'actualité. Nous continuerons à les développer.

5 Réunions avec les bénévoles

5.1 Visite aux personnes malades et isolées – réunions « bénévolat »

Ce groupe fonctionne depuis 1986, il est animé par Viviane LIPSZSTADT. Au début il comptait 4 femmes bénévoles. Au fil des années, il s'est agrandi avec des départs et des arrivées.

Il est composé actuellement d'une petite dizaine de bénévoles (hommes et femmes) qui rendent des visites à domicile, dans des Homes ou des Etablissements Hospitaliers. Viviane LIPSZSTADT a continué d'assurer l'encadrement de l'équipe à raison d'une réunion tous les 2 mois. Les bénévoles estiment avoir besoin d'un suivi plus léger.

Une bonne quinzaine de personnes isolées ou malades ont pu ainsi bénéficier de visites très régulières et de petits services offerts par nos bénévoles (accompagnement chez le médecin, petites courses, sorties...)

De nombreux contacts téléphoniques existent également entre les usagers et les bénévoles.

Cette année nous n'avons pas eu de problème de recrutement, plusieurs candidats bénévoles s'étant manifestés.

5.2 Vestiaire géré par les bénévoles

Il fonctionne sous la responsabilité de Myra SANDOR.

Une équipe de 4 bénévoles très régulières assure toujours l'ouverture du vestiaire le lundi après-midi.

Celui-ci a été très fréquenté cette année par la communauté rwandaise. Une moyenne de 25 personnes se présentait chaque fois.

Vu l'affluence de monde et l'exiguïté des locaux nous avons changé notre fonctionnement. Pour éviter un encombrement difficile à gérer, un système de ticket a permis de réguler l'afflux du public.

Par ailleurs nous avons observé que nos clients emportaient à chaque visite une très grande quantité de vêtements, qui visiblement n'était pas destinée à leur propre consommation. Ce faisant, elles limitaient les possibilités de choix pour les autres usagers.

Plusieurs hypothèses ont été posées à ce sujet :

- distribution
- revente
- envoi dans les pays d'origine

Cela nous a renvoyé vers une réflexion quant au choix de nos objectifs. Il fut décidé de responsabiliser la démarche en vendant les vêtements. Les tarifs ont été fixés au plus bas et le vestiaire est ouvert à tous.

Dès la mise en place de ce nouveau système le taux de fréquentation a chuté très fortement.

Nous en sommes à une moyenne de 3 personnes. Face à cette situation la tâche de l'assistant social consiste d'une part à soutenir les bénévoles pour qu'elles ne se démobilisent pas et d'autre part de continuer à mener une réflexion quant à l'avenir du vestiaire.

Nous avons pensé nous ouvrir à d'autres communautés mais cela demande une réflexion de fond.

Nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de nous engager dans de nouvelles options ; nous avons besoin d'un temps supplémentaire de maturation. Dans un premier temps, une publicité va être envoyée parmi les institutions St-Gilloises. Nous verrons comment la population qui nous est proche géographiquement réagira. Cette démarche est également révélatrice de nos www d'encrage territorial.

5.3 Journal « Carrefour » (Myra SANDOR)

Le Carrefour paraît une fois par mois et est diffusé à 1200 exemplaires. Il touche une partie de notre clientèle ainsi que des institutions juives et non juives.

Le comité de rédaction - bénévoles et professionnels - se réunit une fois par mois, Myra SANDOR y représente le CASG.

Y sont discutées régulièrement des questions de fond. La plus importante touche l'existence même du journal. En effet, cette publication est destinée à nous faire connaître et à nous permettre de communiquer dans la communauté et hors communauté.

Les équipes qui pourraient écrire des articles sur leur pratique ont beaucoup de réticences à utiliser les médias et les articles de fond manquent donc cruellement. Nous n'avons pas trouvé de solution pour le moment.

6 Réunions du secteur « Aides ménagères »

Le secteur d'aide à domicile fonctionne toujours avec 2 aides ménagères.

L'encadrement des aides ménagères se fait lors d'une supervision une fois par semaine.

C'est un lieu d'échange où nous abordons aussi bien l'organisation du travail que les différentes problématiques rencontrées avec les personnes.

En effet, le rôle des aides ménagères ne se limite pas aux tâches à exécuter, elles ont un rôle de soutien moral qui peut parfois prendre de grandes proportions.

Pour bon nombre de nos clients isolés, leur visite est très précieuse et est parfois la seule de la semaine. Il est donc important de prendre du temps pour écouter tout en exécutant le travail à faire. Ceci n'est pas facile à réaliser pour plusieurs raisons.

En effet, elles sont confrontées à la maladie physique et mentale et à des conditions d'hygiène parfois très précaires. De plus, les préoccupations des clients peuvent entrer en collusion avec celles des aides ménagères et il devient parfois difficile de maintenir une relation professionnelle.

L'encadrement est assuré par Myra SANDOR.

7 Réunions avec les accueillantes – téléphonistes

- Le but de ces réunions est d'améliorer, d'une part le service des accueillantes tant au téléphone qu'au rez de chaussée, et d'autre part, de faciliter la communication entre le personnel de l'accueil et celui des différentes équipes de notre ASBL.
- Ces réunions sont animées par Viviane LIPSZSTADT du CASG et Betty GUYAUT du CMP une fois par mois pendant une heure, depuis juillet 98, sous forme d'échanges et de réflexions sur la fonction de l'accueil et sa spécificité. La caractéristique de notre

maison est de recevoir une clientèle en demande d'aide sociale et/ou psychologique, certains consultants présentant des troubles psychiatriques évidents.

- Nous avons réfléchi tous ensemble à ce que « demander de l'aide » peut mobiliser chez les usagers comme affects et comment ces mêmes affects peuvent s'exprimer.
- La place de la permanente de première ligne est particulière : elle doit à la fois accueillir et orienter rapidement le demandeur. Cette fonction exige une écoute faite à la fois de disponibilité et de recadrage de demandes exprimées parfois, de manière fort massive.
- La réalité qui impose au client de devoir patienter un moment avant d'être reçu, constitue parfois un problème auquel le personnel de l'accueil doit faire face. Ce domaine concerne également les notions d'urgence et de crise.
- La gestion des situations de détresse, d'angoisse, de colère, de certains patients a été évoquée.
- Des problèmes plus techniques ont également été abordés : ordonnance du vestiaire, acheminement des vêtements, régulation du passage des clients, encombrement du standard téléphonique.

III. LE STAGIAIRE ASSISTANT SOCIAL

Nous avons réitéré cette année l'expérience de la présence d'une stagiaire assistante sociale dans l'équipe.

Elle est en 3^{ème} année et vient de l'école Paul Henri SPAAK. L'étudiante s'est montrée désireuse d'effectuer un travail de service social individuel en profondeur. Cela lui avait particulièrement manqué dans ses autres lieux de stage.

C'est Myra SANDOR qui a pris en charge la supervision et la répartition de ses tâches.

Ont été travaillées les notions de transfert et contre transfert ainsi que la formation du système stagiaire AS / client.

Le volet pédagogique est très formateur. Après en avoir pris conscience, il faut rassembler et formuler clairement les concepts qui soutendent notre travail.

GENERALITES

CHAPITRE I

LES COLLABORATIONS CONVENTIONNELLES

Nous n'établirons de convention qu'avec les institutions avec lesquelles nous avons engagé une collaboration dans la durée.

Les collaborations ponctuelles autour d'une personne, que ce soit avec un hôpital, une Maison de Repos, un CPAS, etc... et qui n'ont lieu que sporadiquement, ne feront pas l'objet d'une convention.

Dans la Communauté Juive (par ordre alphabétique)

1. AIDE AUX JUIFS VICTIMES DE LA GUERRE (ASBL)

Grâce à la CLAIM'S Conference, l' A.J.V.G a mis à disposition de cette population quatre appartements et quatre studios situés à Saint-Gilles.

Nous en parlerons plus loin, dans les activités spécifiques du CASG

2. BETH HILLEL (Synagogue de la Communauté Libérale)

Les jeunes adolescents de Beth Hillel ont pris part à deux activités du Service Social Juif.

En effet, dans le cadre de leur préparation à la Bar ou Bath mitsva, il leur a été demandé de s'initier au côté « social » existant dans la communauté.

Ils ont participé aux activités intergénérationnelles (Voir rapport Club Amitié), et au « vestiaire » Pour des raisons de discrétion, ils n'ont pas pu rencontrer les « demandeurs », ils ont participé au tri et rangement des vêtements de seconde main, travail fastidieux qui n'a pas suscité l'intérêt des participants. Ils sont venus irrégulièrement et ont exprimé leur appréhension à s'occuper de ces vêtements usagés. Une autre formule de collaboration sera mise en place pour l'année prochaine.

3. BIKOUR HOLIM

Aux fêtes de Pourim et Hannouca, avec l'aide des dames du Bikour Holim, nous distribuons des colis à des personnes âgées, tout à fait isolées.

4. CENTRE COMMUNAUTAIRE LAIC JUIF « CCLJ »

Nous collaborons avec eux à 3 niveaux :

- Aide financière pour permettre le départ en vacances d'enfants dont les parents sont limités financièrement.
- Parution dans le journal du CCLJ d'offres d'emploi.
- Collecte de jouets
- Octroi de tickets gratuits pour des manifestations culturelles

5. CENTRE BEN GOURION

Publication d'annonces dans leur journal pour aider les usagers du CASG à trouver un emploi.

6. CENTRE DE SANTE MENTALE

Nous collaborons avec le CSM du Service Social Juif pour les personnes fragiles psychologiquement et pour les personnes âgées (voir réunion « cas communs » - « Shoah » « Antenne psychosociale pour personnes âgées » pages 104 à 110)

7. CLUB AMITIE

Convention interne.

Collaboration entre les 2 services pour le suivi psychosocial ambulatoire des personnes âgées qui fréquentent le Club.

8. HEUREUX SEJOUR

Amélioration de la qualité de vie en maison de repos, travail de prévention, suivi psychosocial des personnes âgées.

9. MOUVEMENTS de JEUNESSE de la COMMUNAUTE

C'est une collaboration qui vise à permettre à des jeunes enfants de partir en vacances.

10. SYNAGOGUES et MAISONS COMMUNAUTAIRES

Pour offrir aux périodes de fêtes des places à la synagogue et aux repas festifs

11. W.J.R.O. (World Jewish Restitution Organization)

Organisation d'un groupe de pression pour les problèmes de restitution de biens spoliés aux victimes juives du nazisme.

12. M. KELNER

Aide pour l'introduction et le suivi de demandes de réparations allemandes pour les victimes du génocide nazi.

Hors de la Communauté Juive

▪ **SECTEUR MEUBLES**
Les Petits Riens

Nous collaborons essentiellement avec les Petits Riens et parfois avec Emmaüs qui récoltent les meubles chez nos clients donateurs et équiper nos usagers qui demandent à être meublés.

▪ **SECTEUR AIDE A DOMICILE**
C.S.D.

Dans le cadre du travail qui vise à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, nous participons à une « intersectorielle » entre le CSD, des CASG et des CSM. Pour des raisons d'horaires, nous avons dû suspendre notre collaboration en octobre 99.

▪ **SECTEUR REFUGIES**

1. AVOCATS

Maître PICARD – Avis juridique aux assistants sociaux du CASG pour toute situation de droit d'asile.

2. CIRE

Notre activité avec le CIRE a diminué cette année.

Le groupe logement s'est réuni jusqu'au mois de mai 99 uniquement, faute de disponibilité des travailleurs du CIRE impliqués fortement dans le mouvement des sans papiers.

Par ailleurs, notre institution a décidé de ne pas être acteur actif dans ce mouvement, d'une part, parce que le travail avec les candidats réfugiés politiques a évolué et d'autre part, par manque de travailleurs sociaux.

3. FONDATION LUNDBECK

Soutien à des artistes usagers du CASG.

Aide à l'organisation d'une exposition de leurs œuvres.

Ce projet relevait de nos actions collectives.

4. GAZ ELECTRICITE

Les travailleurs des différents CASG ont continué leur travail commun en vue de promouvoir une défense du consommateur d'énergie domestique dans une perspective d'action communautaire.

Nous avons travaillé prioritairement :

- A) sur l'information des travailleurs de terrain (services sociaux privés – CPAS) à propos des ordonnances de gaz et électricité (implication et applications).

Plusieurs rencontres ont été organisées avec la coordination gaz-électricité et une série de questions ont été débattues :

1° qui est surendetté ?

2° qu'est ce que l'endettement ?

3° faisabilité de l'utilisation des ordonnances

4° quelles négociations possibles avec les producteurs d'énergie face aux coupures ?

5° articulation services sociaux privés et CPAS

6° Comment faire rebondir nos questions auprès des politiques ?

- B) Une collecte de données (quel type de personnes pour quel contentieux) a également été organisée entre les différents CASG de façon à permettre à la coordination de se rendre compte de la réalité du terrain et de pouvoir s'en servir auprès des politiques.

Un des buts de cette action reste toujours de mobiliser les clients eux-mêmes comme acteurs dans le cadre d'une action communautaire.

5. LIGUE BRUXELLOISE POUR LA SANTE MENTALE

Nous travaillons au sein de la Ligue pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, que ce soit à leur domicile ou en Maison de Repos. (nous en parlerons plus loin, « Antenne psychosociale pour personne âgée » pages 104 à 110)

6. C.B.A.R

La réunion mensuelle du C.B.A.R au Service Social Juif s'est maintenue. C'est le lieu de rencontre institutionnalisé entre travailleurs des secteurs privés et représentants de l'état.

Ces rencontres régulières revêtent une importance de premier plan pour notre Institution qui peut à la fois y récolter des informations de première utilité et y exprimer ses positions propres.

Le Service Social Juif y est représenté par André WIEDER, administrateur et bénévole, qui assure l'information régulière de la direction.

CHAPITRE II**LA FORMATION CONTINUEE****- Myra SANDOR -**

Date, horaire : 25 mai 1999 de 14h à 16h

TITRE (Thème) : De l'exil au droit d'asile un vrai labyrinthe

Coût : 120,-frs

Commentaire : Exposition du centre d'initiative pour réfugiés et étrangers.
Parcours difficile voire impossible de l'exil.
Photos, dessins, témoignages

Dates, horaires : 14 janvier 1999 de 8h30 à 16h30
21 avril 1999 de 9h à 16h30
18 mai 1999 de 9h à 16h30
8 juin 1999 de 9h à 12h
30 juin 1999 de 9h à 12h

TITRE (Thème) : Développement social communautaire

Coût : 8.000,- frs

Commentaire

- Etat des lieux des pratiques différentes
 - Réalisation d'une première recherche quant à l'enclenchement, l'approfondissement du processus communautaire.
-

Date, horaire : 1^{er} octobre 1999 de 9h30 à 16h30

TITRE (Thème) : Travailleurs professionnels - bénévoles, quelle articulation possible ?

Coût : 2.000,-frs

Commentaire

Excellente formation, très vivante et pratique.
Confrontation des différentes questions et expériences de responsable des bénévoles.

- Viviane LIPSZSTADT -

Dates, horaires : 14 janvier 1999 (journée tremplin) 20 avril 1999 – 11 mai 1999 -
10 juin 1999 – 6 octobre 1999

TITRE (Thème) : Formation en travail social communautaire

Coût : 7.680,- frs

Commentaire :

Cette formation a été extrêmement intéressante pour ma clarification personnelle sur le sens que l'on peut trouver dans le nouveau décret. Nous avons réfléchi dans un premier temps aux modes d'utilisation des grilles qui pourraient nous amener à réfléchir nos pratiques futures dans une vision « communautaire ». Ensuite le groupe a travaillé et analysé la position du coordinateur d'équipe : fonction dont l'imposition est aussi une des innovations majeures du décret.

Nous avons réfléchi au pouvoir et plus particulièrement au pouvoir de décision qui découle de cette fonction. Dans quelles instances et dans quels temps doivent avoir lieu les débats de fond qui définissent les priorités et les manières d'articuler l'individuel, le collectif et le communautaire.

-

Dates, horaires : 25 mai 1999 – 26 mai 1999 soit 12h30

TITRE (Thème) : « Le temps des incertitudes »
Colloque des Services de Santé Mentale Bruxellois organisé par la
Ligue Bruxelloise francophone pour la Santé Mentale plus la COCOF

Coût : 1.750,-frs

Commentaire :

Ce colloque fut très intéressant par les questions qu'il a suscitées. Différents thèmes y ont été abordés mais la question centrale tournait autour des modifications de la culture de la prise en charge de personnes dans des Centres de Santé Mentale, modifications liées essentiellement aux nouvelles dispositions légales (cfr Loi du 5.3.99) concernant les prises en charge de personnes justiciables et de délinquants sexuels (notion du secret professionnel, de la valeur thérapeutique lorsqu'il y a contrainte etc...) (que peut-on faire avec quelqu'un qui n'a rien demandé ?). Le danger pour les Centres de Santé Mentale est alors le risque qu'ils se mettent à travailler davantage au profit de l'ordre public qu'en faveur de la détresse de consultants.

Il a été question de la nécessité d'autonomie des champs d'intervention (cfr le champ thérapeutique, le champ judiciaire...) et nous avons eu à ce sujet une intervention claire et intéressante d'une juge de paix dans l'atelier qui traitait de la notion de « normalité ».

Dans cet atelier il fut également question de la « médicalisation » par les psychiatres de la souffrance mentale. (cfr 1 psychiatre a-t-il à se préoccuper de la « normalité »).

Nous avons abordé la dimension du conflit social (notre environnement social malade qui produit des souffrances dont les conséquences sont des comportements déviants, le fou n'est pas si fou que ça dès lors que la réalité devient folle....)

Ces questions touchent évidemment aux aspects de la réalité sociale de nos usagers au CASG et questionne notre pratique de travailleurs sociaux sur le terrain.

Date, horaire : 25 mai 1999 – 2 heures - Exposition – parcours

TITRE (Thème) : « De l'exil au droit d'Asile ... un vrai Labyrinthe »

Coût : 120,-frs

Commentaire :

Parcours d'un réfugié dans une demande d'asile politique.

Parcours intéressant à effectuer surtout dans la manière dont une ASBL permet de rendre visible au public une réalité sociale difficile.

Travail de prévention et d'information.

Date, horaire : 12 décembre 1999 - 8 heures

TITRE (Thème) : « Le délit d'indifférence » face au génocide, ni bourreaux, ni victimes.....spectateurs

Coût : 450,-frs

Commentaire :

Ce colloque fut essentiel dans ma compréhension des problèmes rwandais particulièrement.

De nombreuses informations nous ont été données tant sur le plan de l'histoire (réalité historique belge en matière d'accueil des réfugiés période 1933-39... et la comparaison avec la réalité actuelle) que dans des domaines plus juridiques (droit d'ingérence, tribunaux et cours pénales en matière de répression des génocides)

Danièle DUMONT -

Dates, horaires : 26 mars 1999 de 8h30 à 16h 30 soit 8h

TITRE (Thème) : Structures intermédiaires : une clinique du bien social

Coût : 1.250,- frs

Commentaire : Entre l'institution psychiatrique et l'adaptation au monde socialisé et plus particulièrement celui du travail, les structures intermédiaires.
Comment trouver sa place entre « la radicale altérité de la psychose et le consensus de l'entendement commun. »

-Vincent DE MULDER-

- Dates, horaires :** 29 et 30 juin – 7 et 8 septembre – 9 et 10 novembre (24h)
- TITRE (Thème) :** Validation : communiquer avec les personnes âgées de type Alzheimer - Formation de base par Anne MAS.
- Coût :** 33.000,-F répartis sur 2 ans.
- Commentaire :** une formation professionnelle pour :
- Reconnaître les éléments physiques, sociaux et émotionnels qui induisent la désorientation chez la personne très âgée.
 - Etudier les principes d'accompagnement individuel des personnes très âgées.
 - Redécouvrir le sens profond d'un comportement apparemment démentiel.
 - Renouer avec la personne âgée en intégrant la globalité de son histoire.
 - Diminuer l'épuisement professionnel.
 - Anticiper notre propre désorientation pour bien vivre notre vieillissement.
 - Développer de nouvelles compétences professionnelles.
 - Donner un dynamisme nouveau dans les institutions spécialisées et dans les rapports avec les personnes âgées.
- Le programme : le praticien en validation individuelle
Les fondements de la validation – l'empathie – l'écoute – les symboles spécifiques aux personnes très âgées –
Observer et distinguer une personne « mal orientée » et « désorientée » - les besoins humains de base – les étapes de « résolution/végétation » - la maladie d'Alzheimer – la désorientation – les caractéristiques de la désorientation – les compétences relationnelles nécessaires à une communication apaisante. Le cursus comprend : des moments de présentation théorique, des jeux de rôles et des exercices pratiques, des discussions de cas et de supervisions basées sur vos expériences (supports vidéo ou écrits). Une foule d'informations d'application immédiate.

Dates, horaires : les 25 et 26 novembre 1999 (10h)

TITRE (Thème) : Y a t-il une clinique de vieillissement ? par Jean Marie TALPIN

Coût : 300,- frs

Commentaire : Devenir âgé fait partie de la vie entre les pertes inévitables et le maintien d'un sentiment d'identité, le travail du vieillissement mobilise la position dépressive et les aménagements narcissiques. M.TALPIN a questionné ce que représente le vieillissement au niveau psychique et a envisagé les effets de ce processus sur l'organisation de la personnalité, 2 temps : 1^{er} exposé théorique, 2^{ème} échanges cliniques.

CHAPITRE III

L'AIDE INDIVIDUELLE

1. LES OBJECTIFS

Elle vise comme le définit l'article 7 du nouveau décret à :

1°) « aider le bénéficiaire à surmonter les difficultés propres à sa situation, à l'accompagner concrètement dans ses démarches juridiques et administratives et à le rencontrer dans son milieu de vie, si nécessaire.

2°) répondre aux situation de crise, à prévenir la rupture ou la dégradation de la situation du bénéficiaire, dans ou avec son milieu de vie.

3°) lui fournir les informations requises pour qu'il puisse faire valoir ses droits fondamentaux et accéder à tous les services et institutions d'aide aux personnes et de la santé ainsi qu'à toutes les ressources sociales, sanitaires, culturelles et d'éducation permanente présentes dans la région de Bruxelles-Capitale.

4°) orienter et soutenir le bénéficiaire dans l'élaboration ou la mise en œuvre de solutions personnelles. »

Le but est d'aider toute personne en difficulté à rester autonome et indépendante le plus longtemps possible quelles que soient ses convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses. Pour ce faire, par la guidance psychosociale, nous l'aidons d'une part, à utiliser les services disponibles et d'autre part, nous nous interrogeons sur les raisons de leur situation, qu'elles soient extérieures, sociales ou intra psychiques.

Notre spécificité juive offre aux personnes de la Communauté une écoute particulièrement attentive aux souffrances liées à la Shoah. Il n'est plus à démontrer que même des personnes nées après 1945, peuvent souffrir de ce type de séquelles, d'angoisses liées à ce moment de l'histoire. Tous les membres de l'équipe, Juifs et non Juifs, sont attentifs à cette problématique.

La surcharge de travail administratif et l'obligation du décret d'amplifier les activités collectives et communautaires, sans qu'il y ait accroissement de personnel, ne nous a pas permis de répondre, comme nous l'aurions souhaité, aux demandes qui ne pouvaient être prises en charge qu'individuellement.

2. LES MOYENS MIS EN OEUVRES

Permanences – rendez-vous – secteur spécifique

Les Assistants Sociaux reçoivent à tour de rôle, les jours ouvrables, les personnes qui se présentent à la « permanence ». Ils répondent au téléphone, informent de manière générale et orientent les usagers vers d'autres services, si nécessaire.

Que ce soit lors des permanences ou sur rendez-vous, chaque assistant social analyse la demande et les problèmes prioritaires à traiter : guidance sociale et administrative, guidance budgétaire, gestion du surendettement – médiation, recherche de logement, garantie locative, accueil et intégration des réfugiés et immigrés, avec le concours des « conseillers ». Parallèlement, il est plus particulièrement responsable d'un secteur spécifique : secteur personnes âgées ; secteur emploi ; accueil des bénévoles et visites aux malades, isolés, et aux personnes âgées, à domicile : aides ménagères ; vestiaire et meubles, guidance des détenus.

Supervisions individuelles

Chaque assistant social bénéficie d'un temps de supervision avec la psychologue où se discutent la problématique des clients, l'indication des aides matérielles éventuelles, l'analyse de la relation établie, l'attitude de l'assistant social.

S'y réfléchissent aussi, les difficultés rencontrées dans le secteur spécifique de l'assistant social, les aménagements à y apporter, les nouvelles options à prendre.

Les supervisions individuelles ne se sont plus faites de façon hebdomadaire, mais à la demande, en raison de la réorganisation de notre emploi du temps et des mesures liées au nouveau décret. Elles ont lieu au moins une fois par mois.

Les moyens de l'aide individuelle

La personne qui s'adresse à nous est considérée dans sa globalité et il sera répondu au mieux à sa demande d'aide sociale, après que celle-ci ait été analysée en profondeur. « Quels sont les facteurs et motifs qui ont provoqué la détresse ou le problème social ? Est-ce un accident de parcours ou est-ce inhérent aux difficultés internes de la personne ? Nous essayerons toujours de travailler en responsabilisant le client. Ce sera un accompagnement passage ou ..ad vitam .. » La personne sera aidée, accompagnée, soutenue dans ses démarches sociales en collaboration éventuelle avec des services spécialisés si la situation le demande et en tenant compte du réseau social dans lequel elle se trouve.

3. HORAIRE DE PERMANENCE

Tous les matins, de 8h30 à 12h30, une permanence générale est ouverte à toute personne en état de besoin.

Le jeudi après-midi, de 13h30 à 17h, elle est spécifiquement destinée aux personnes âgées fréquentant le Club Amitié.

Un mercredi sur trois, une permanence de 8h30 à 17h accueille les personnes (nous en parlerons plus loin) concernées par les demandes de réparations de guerre.

4. LE PREMIER ACCUEIL

Les usagers se présentent à la permanence ou téléphonent pour prendre rendez-vous. S'ils téléphonent, ils recevront directement une réponse si c'est une demande d'information. Si c'est une demande plus élaborée, l'assistant social fixera un rendez-vous dans les plus brefs délais.

Dans l'ensemble, ce sont des réponses et des suivis ponctuels ;

- mise à jour d'un dossier auprès d'administrations, comme le CPAS, la commune, la caisse d'allocations familiales, la mutuelle ...
- une aide juridique sous forme d'information ou d'une réorientation vers un avocat,
- une aide financière ou matérielle (meubles, vêtements,)
- une aide à la recherche de logement
- une information de tout type

Difficultés de réponses au niveau de l'accueil

Les difficultés sont réelles vu l'afflux des usagers, des appels téléphoniques, des solutions d'urgence à mettre en place dans le laps de temps de la permanence. C'est notamment le cas pour les personnes qui recherchent un lieu d'hébergement d'urgence, ce qui engendre une organisation pratique lourde et difficile.

A l'origine du choix du Centre, il y a l'appartenance communautaire. Cette année cependant, nous avons constaté une augmentation de demandes émanant de réfugiés rwandais.

5. LES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE INDIVIDUELLE

5.1- Secteur personnes âgées (Vincent De MULDER)

Comme par le passé j'ai continué à accompagner les personnes âgées qui s'adressent à notre service. Le secteur des personnes âgées recouvre les personnes de plus de 60 ans. La majorité des personnes qui ont recours à mon secteur ont en moyenne 80 ans. Afin de répondre au mieux aux réalités de ce secteur j'ai réparti mon travail sur quatre niveaux.

- a- Le travail individuel et l'accompagnement de la personne âgée face aux difficultés qu'elle rencontre dans son milieu de vie (Maison de repos, famille, maison...)
- b- Les collaborations internes au sein du Service Social Juif.
- c- Les collaborations avec l'Heureux Séjour, maison de repos de la Communauté Juive.
- d- Le travail de réseau avec les partenaires externes.

A) Le travail individuel et l'accompagnement des personnes âgées face aux difficultés qu'elles rencontrent dans leur milieu de vie.

J'effectue la majorité de mon travail auprès des personnes de plus de 60 ans. Vu l'impossibilité d'analyser les nouvelles fiches individuelles statistiques, faute de temps et d'outil d'informatique, il m'est difficile de chiffrer la proportion de cette population par rapport à mon caseload. Intuitivement et sur base des années précédentes le secteur des personnes

de plus de 60ans représente plus ou moins 70% de mon caseload général, ce secteur est composé pour moitié de personnes de plus de 80 ans.

Le travail auprès des personnes de 60 à 69 ans reste dans l'ensemble un travail de soutien à court et moyen terme.

Les problèmes sont :

- d'ordre administratif (Fonds Suisses, Claim's conférence, régularisation de dossier en matière de pension, de ministère de la prévoyance sociale, tarifs préférentiels...)

Dans l'ensemble la réponse est souvent une information de leurs droits et de la procédure à suivre pour les faire valoir, ou bien un accompagnement et une intervention directe auprès des administrations.

- d'ordre social (solitude, isolement social, recherche d'activités, mise en place d'aides à domicile...)
- d'ordre médical (problèmes de santé physique (cancer, accident vasculaire, paralysie, maladie cardiaque) ou psychologique (dépression, psychose)

Dans l'ensemble, mon action en tant qu'assistant social auprès de ces personnes est ponctuelle. Très vite elles se remobilisent et reprennent en main la gestion de leurs problèmes ainsi que la recherche de solutions. En effet, souvent ces personnes avant de faire appel à notre service, se sont toujours débrouillées seules face aux difficultés qu'elles rencontraient et ont des ressources personnelles importantes auxquelles il est indispensable d'avoir recours. Il s'agit d'un moment particulier de leur vie (mise à la retraite, perte d'un conjoint, perte d'un revenu, maladie ...) où elles rencontrent un problème qu'elles ne peuvent pas résoudre seules ou avec leur réseau social habituel (conjoint, fratrie, amis, voisinage...) elles auront pour la première fois recours à un service social.

Après sept années de pratique il m'apparaît que la manière dont on va répondre à cette première « faille » va les aider à installer une relation de confiance avec notre service, ce qui leurs permettra en cas de problème ultérieur d'avoir plus facilement recours à notre aide. Dans l'ensemble ce sont les intéressés eux-mêmes qui s'adressent directement à la permanence. Pour les situations plus lourdes, je reste un pivot et j'essaie par mes interventions de mettre ou de remettre un réseau de soutien autour de la personne. Ce en étroite collaboration avec la famille, l'entourage, les services d'aide à domicile, le milieu hospitalier, le Centre Médico-Psychologique du Service Social Juif

Le travail auprès des personnes de 70 à 79 ans garde également ses particularités. Il reste souvent un moment de vie où certaines failles apparaissent. Se maintenir en relation avec les autres et son entourage est un réel défi, parfois insurmontable. Le rôle de l'assistant social, que ce soit à travers une demande sociale ou administrative est souvent préventif.

Il vise par son action, à aider la personne à trouver des solutions en lien avec son histoire et à la maintenir en contact avec le monde extérieur.

Souvent, un réflexe pour ne pas être confronté à ses failles est de se couper du regard d'autrui. Dans un premier temps, cela peut rassurer mais dans un second temps, cela renforce l'image négative de soi par manque d'investissement.

Etre entendu sur les difficultés que l'on vit, avoir quelqu'un à qui exprimer ses craintes face au temps qui nous rattrape, exister dans une relation, permet souvent à la personne d'appréhender l'avenir avec plus de sérénité.

Un autre aspect du travail est l'aide financière qui permet aux personnes à faibles revenus (minimum garanti) de faire face aux dépenses de loyer, de médecin, de médicaments et d'alimentation

Les personnes de 80 à 90 ans

Rares sont les personnes de cet âge qui interpellent directement notre Service. C'est souvent par l'intermédiaire d'un tiers (membre de la famille, ami, voisin, médecin traitant...) que la demande nous est adressée.

C'est un moment particulier de leur vie où elles rencontrent des difficultés auxquelles elles ne se sont pas préparées (perte du conjoint, dépendance physique et/ou psychologique, handicap, solitude...) et où tout semble se précipiter, voire s'écrouler. Dans un premier temps elles-mêmes et leur entourage essayent d'y faire face. Ce n'est qu'après avoir utilisé toutes leurs ressources, qu'elles font appel à un service extérieur. Les demandes telles que : aide à domicile, aide d'une bénévole, recherche d'une maison de repos..., en cachent souvent une autre qui est la question de la fin de vie. Ce dernier point est dans l'ensemble abordé en filigrane dès le premier entretien tant par la personne que par son entourage. Toutes ces questions liées au grand âge viennent leur rappeler de manière incontournable que toute vie a une fin.

Parler de cette question est pourtant devenu un véritable tabou tant pour les personnes elles mêmes que pour la famille et l'entourage au sens large y compris les professionnels. On peut cependant poser l'hypothèse que passer cette question sous silence peut aggraver les problèmes psychologiques et médicaux auxquels sont confrontées les personnes. Il est clair qu'aborder la question de face est difficile tant pour l'intervenant que pour la personne.

La question prend place à travers les récits de vie, les plaintes, les souhaits, les bilans. A travers des demandes diverses telle que la mise en place d'aide à domicile, d'un suivi médical, d'un changement de lieu de vie ; les personnes que je rencontre me font ainsi le dépositaire de leur histoire. Ces récits de vie, elles s'y arrêtent, reviennent sur les moments importants qui ont existé et où elles vivaient, actives, inscrites dans une histoire.

C'est là une grande partie de mon travail. C'est à partir de là qu'il m'est possible, d'accompagner et d'aider la personne à trouver des solutions nouvelles en cohérence avec elle-même pour mener sa vie.

Il me paraît important de souligner qu'à travers ces récits de vie, de temps en temps, le voile se lève un instant sur la Shoah et la manière dont elle a marqué des vies entières.

C'est souvent un travail de très longue haleine nécessitant un investissement très régulier de part et d'autre. Ce travail va parfois jusqu'à accompagner la personne jusqu'à son dernier souffle. Certaines personnes se montrent très insistantes et me demandent d'être là avec elles au dernier rendez-vous de leur vie.

B) Les collaborations internes au sein du Service Social Juif.

- Mes collègues assistantes sociales accompagnent souvent des personnes depuis de longues années. Elles ne rompent pas le lien à 60 ans. Lorsqu'un problème tel que la recherche d'une maison de repos, une demande d'administrateur provisoire, une aide spécifique se pose, il a été décidé de privilégier la relation existante. Mon rôle consiste alors à informer mes collègues des différentes possibilités offertes.
- L'antenne psychosociale pour personnes âgées.
En tant qu'assistant social au CASG, je participe aux réunions de l'antenne psychosociale.
Elles visent à créer une réflexion commune autour des réponses apportées par notre institution à différents niveaux (psychologue, psychiatre, ergothérapeute, logopède, assistants sociaux) au problème du vieillissement, et de leur cohérence.
Idéalement, ces réunions devraient permettre la mise en place d'un travail pluridisciplinaire dans le respect de chacun.
La fréquence de ces réunions s'est intensifiée, Et une fois sur deux elles ont lieu avec des professionnels de l'Heureux Séjour, autour de situations posant problèmes.
- Le Club Amitié.
Comme par le passé j'assure une permanence le jeudi après-midi pour les membres du Club Amitié. Dans l'ensemble, elles sont très peu fréquentées. Souvent je reçois les personnes du club dès qu'une question se pose à la demande de ma collègue Anne-Marie CARETTE, responsable du Club Amitié.
- Le Centre Médico-Psychologique.
J'ai des suivis communs avec des professionnels du C.M.P pour lesquels nous avons des échanges réguliers. Pour certaines situations dont la problématique est étroitement liée avec l'environnement direct de la personne, je suis supervisé par Marie GHYSBRECHT thérapeute systémicienne.

C) Les collaborations avec l'Heureux Séjour.

- Aide aux personnes qui souhaitent entrer à l'Heureux Séjour :

Majoritairement les personnes qui font appel à mes services souhaitent entrer en maison de repos et s'orientent d'emblée vers l'Heureux Séjour. En fin de vie il leur apparaît souvent primordial de se retrouver dans un lieu en lien avec leur identité juive. Vu les nombreux changements survenus, l'Heureux Séjour a renforcé son image positive à l'extérieur. Je suis régulièrement sollicité par les familles ou par la personne âgée elle-même dans le cadre de la mise en place de la procédure administrative et médicale.

- Régulièrement le directeur et l'assistante sociale du home, me sollicitent lorsque, après un moment passé à l'Heureux Séjour, la personne souhaite changer de lieu.

- J'ai également des contacts plus informels avec l'équipe médicale, l'assistante sociale, le directeur, le secrétariat du home autour de suivis communs.

En effet, lorsqu'une personne que j'ai accompagnée à domicile, entre en maison de repos, je continue à la suivre dans un premier temps. Je représente parfois pour elle le lien avec l'extérieur et le témoin de sa vie avant son installation à l'Heureux Séjour.

- La formation du personnel soignant

J'ai continué comme l'année passée, à participer comme intervenant au cycle de formation organisé par notre Service, sous la responsabilité de Régina GOLDFARB pour le personnel soignant. Régina GOLDFARB et moi-même avons présenté la méthode de « validation » de Naomie FEIL (2 cycles de 3 séances).

J'ai également coanimé avec le Docteur Eric PICARD, le groupe de parole qu'il a mis sur pied pour les résidents de l'Heureux Séjour.

Mon rôle était principalement de prendre une place d'observateur et en fin de réunion de faire un compte rendu des différents points abordés ; La réunion suivante je faisais également une courte intervention pour faire apparaître le fil conducteur entre les différentes réunions.

D) Le travail de réseau avec les partenaires externes.

- Au quotidien, à travers mon travail, je suis amené à contacter différents services : aide à domicile, les CPAS, maison de repos...Ce qui nous amène à tisser des liens privilégiés.
- J'anime un groupe de travail intitulé « Homes, Personnes âgées et Services de Santé Mentale à la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale (voir bilan antenne personnes âgées.)
- J'ai participé avec Régina GOLDFARB à la formation d'aides soignantes et d'infirmières. Le thème était la méthode de Naomi FEIL.

5.2- Secteur emploi (Danièle DUMONT - Maria CONTRERAS)

Danièle DUMONT a assuré le service emploi jusqu'en octobre 99. A partir de novembre 99, Maria CONTRERAS a pris la relève.

GENERALITES**Les collaborations informelles**

Lors de mon engagement, en novembre 99, au sein du SSJ, William RACIMORA m'a informé de la nécessité de faire connaître mon service et le SSJ aux partenaires de la commune. C'est pourquoi après avoir fait une brève analyse de la population du service emploi et des difficultés auxquelles j'étais confrontée lors de la mise à l'emploi de ces personnes, j'ai pris contact avec les Missions locales (ML) de la zone sud de l'Orbem.

J'ai commencé par la mission locale d'Anderlecht. Le coordinateur de celle-ci m'a expliqué comment fonctionne le réseau de l'emploi en Région Bruxelloise. Une fois éclairée à ce sujet j'ai pu prendre rendez-vous avec la coordinatrice de la ML de St Gilles en connaissance de cause. Nous en sommes arrivées à un constat commun : ils ont dans leur public, tout comme nous, une série de personnes qu'ils ne peuvent mettre en formation parce que pas encore insérées socialement et j'ai dans le mien une série de personnes, répondant aux critères de formation, que les ML peuvent prendre en charge.

Fortes de cette possible collaboration nous avons pris rendez-vous avec la coordinatrice de la ML de Forest et la direction de notre Service. Au terme de notre réunion, nous avons opté pour commencer à nouer une collaboration informelle. La pratique de nos échanges nous permettrait de formaliser cette collaboration.

Ces entretiens ont eu également pour objectif de bien définir notre particularité : le service emploi s'adressera plus particulièrement à ces personnes ne trouvant pas d'emploi parce qu'elles sont en décalage par rapport aux critères de la société qui permettent une insertion professionnelle. Ces critères, d'ordre social, sont par exemple le domicile, le revenu minimum... mon objectif sera alors de faire un travail social ayant pour but d'ouvrir les portes de l'insertion professionnelle.

A partir de janvier 2000, je vais participer au lieu de concertation des partenaires « formation-emploi » de la zone sud de l'ORBEM. Ces partenaires sont donc les différents centres de formation de la commune. Cette participation me permettra de faire connaître la spécificité en matière d'emploi du SSJ.

Il faut à nouveau préciser que les nouvelles statistiques permettent de retirer très peu d'informations. De plus, les grilles statistiques ayant été modifiées

en avril, il est impossible de comparer les données. Nous perdons donc les données de tout le début de l'année.

Précisons à ce propos que Danièle DUMONT avait mis au point un programme informatique afin d'encoder les statistiques : programme qui a dû être modifié afin de répondre aux nouvelles grilles statistiques : cela prend du temps, ce qui ne nous a pas permis d'investiguer d'avantage cette année afin de compléter, d'affiner le programme pour en ressortir plus de données intéressantes. Il faudrait peut-être essayer de le faire dans les années à venir.

De plus il faut noter que l'ordinateur actuel est dépassé, sa mémoire est insuffisante ce qui fait qu'il enregistre partiellement les données et que tirer des résultats prend un temps trop long.

Le service emploi se développant de plus en plus, le nombre de chercheurs d'emploi et d'employeurs s'accroissant, l'administratif étant de plus en plus lourd, l'ordinateur étant très lent, on est bien vite débordé ; c'est pourquoi en début d'année, Danièle DUMONT avait demandé de ne plus avoir de permanence générale afin de se consacrer au service emploi et de ne pas augmenter son caseload général. Elle a cependant gardé ses « anciens clients », ce qui représentait pour elle une trentaine de dossiers. En ce qui me concerne, je limite les dossiers généraux et le service emploi prend la majeure partie de mon temps.

L'aide individuelle

Le premier accueil se fait par téléphone et l'on fixe directement un rendez-vous. Il me semble essentiel pour le client et pour moi-même de nous rencontrer. Cela me permet de me souvenir des personnes au moment où je les envoie chez un employeur ; de plus certains de ces derniers insistent pour que la présentation du candidat soit bonne.

Lors de notre entrevue, nous affinons la demande de travail de la personne, et nous faisons le tour des tâches qu'elle maîtrise. Cela permet aux personnes de s'ouvrir de nouvelles pistes de travail, de changer leurs perspectives et donc de mettre un maximum de chances de leur côté.

Selon l'âge des personnes et leur statut par rapport aux allocations de chômage et à la pension, nous envisageons la possibilité d'une formation. C'est à ce niveau qu'intervient ma collaboration avec les missions locales. Il est évident que les (pré-) pensionnés ou les chômeurs de 45 ans et plus sont difficilement mobilisables à ce niveau.

Il faut analyser ce que travailler signifie pour eux. Souvent c'est la recherche d'un petit revenu complémentaire aux allocations ou à la pension qui est recherché.

Par contre chez les plus jeunes, je souligne l'intérêt de la formation et informe des possibilités « compétitives » qui s'offrent à eux.

Par-là, j'entends des formations débouchant réellement sur un emploi valorisant et socialement intégrateur. Pour cela, j'informe également du risque de contrôle de l'Onem pour l'an 2000 visant les chômeurs de longue durée et sur l'avantage de pouvoir justifier que l'on fait preuve d'une réelle recherche d'emploi et du désir de se former afin de s'insérer dans le marché de l'emploi. Ceux-là seront moins contrôlés ou du moins plus tard.

On peut donc également dire que, sauf rares exceptions, l'emploi généralement demandé est un travail de proximité mais souvent avec une exigence de temps plein

Une fois que la personne est placée chez un employeur, je reprends contact après quelques semaines pour vérifier si tout ce passe bien.

J'essaie par-là d'éviter tous les abus de la part des employeurs. Comme je l'expliquerai dans le point concernant les employeurs, certains s'imaginent, qu'en s'adressant à un service social, ils trouveront des personnes prêtes à faire n'importe quoi à n'importe quel prix, et j'ai effectivement dans mon fichier des personnes qui souhaitent casser les prix du marché du travail !

Le service emploi

1. Les demandeurs d'emploi

Nous n'avons que très peu de données à retirer puisque commençant avec les nouvelles grilles statistiques en avril 99 jusqu'à, d'une part octobre 99 pour les dossiers de Danièle DUMONT et jusqu'à décembre 99 pour mes nouveaux dossiers. Il faut souligner qu'il ne m'a pas été facile de globaliser les deux périodes.

J'ai comptabilisé 78 nouveaux dossiers en 1999. Avec les dossiers des années précédentes, j'ai traité 283 dossiers, ce qui représente pour l'ensemble des dossiers 524 demandes.

La population se repartit comme suit :

- Sexe :

34% d'hommes et 66% de femmes

- Age :

Entre 18 et 30 ans : Soit 15.35 %

Entre 30 et 40 ans : Soit 34.57 %

Entre 40 et 50 ans : Soit 28.15 %

50 ans et plus : 12.8%

- Niveau d'études :

Danièle DUMONT soulignait que du côté du niveau d'études nous n'avons rien de significatif par rapport aux dispositifs régionaux classiques du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

En analysant les données, je peux dire que cette année, nous avons nettement plus de femmes inscrites par rapport aux hommes et que généralement elles sont mieux formées que les hommes. Elles monopolisent également les deux extrêmes de niveau d'enseignement de notre Service.

Il faut noter, pour bon nombre de personnes, que souvent en matière de diplôme étranger l'équivalence est rarement reconnue. Ce qui fait que j'ai des personnes diplômées ne pouvant postuler à un emploi équivalent à leur diplôme qui se réorientent vers des emplois sous qualifiés.

De plus, les étrangers et surtout les Africains sont encore à de nombreuses reprises victimes du racisme. Souvent les employeurs m'annoncent directement qu'ils ne veulent ni un Noir, ni un Polonais... pour des raisons aussi variées qu'absurdes.

J'essaye alors de savoir pourquoi ils pensent de la sorte et leur assure que les personnes que je leur enverrai quelle que soit leur son origine ethnique correspondent bien au profil demandé. Il est rare qu'ils acceptent malgré mon argumentation.

Danièle DUMONT constatait dans ses conclusions qu'elle avait une grande proportion de personnes de moins de 40 ans. Parmi eux, nombreux sont ceux qui sont originaires d'un autre pays et en cours de procédure de régularisation (candidats réfugiés). Par contre dans la population belge, la majorité d'inscrits sont des personnes de plus de 40 ans. Ces personnes sont persuadées qu'elles ne retrouveront plus de travail stable dans le circuit traditionnel et se tournent alors vers des « petits boulots » d'appoint.

Quant aux personnes âgées de plus de 60 ans, je partage l'inquiétude de Danièle DUMONT. Leur pension n'augmentera pas de manière significative et un jour, elles ne seront plus à même de travailler pour compléter leur petit revenu ! Que deviendront-elles alors ? ? ?

2. Les employeurs

J'ai dans le caseload, 181 dossiers pour les employeurs.

Pour 1999, nous avons enregistré 161 offres d'emploi, soit une moyenne de 14 offres par mois. Sur le total des offres nous avons enregistré 65% émanant de personnes privées et 35% de sociétés.

Les firmes recherchent essentiellement des secrétaires ou des hommes à tout faire. Chez les employeurs privés les demandes qui reviennent le plus souvent sont : dame de compagnie, garde d'enfant et chauffeur.

Il faut noter que 21 % de ces demandes concernent des emplois classiques ; les 79% qui restent sont des emplois de proximité.

Le travail avec les employeurs ne se limite pas à enregistrer une demande et à envoyer une personne. Il faut souvent expliquer comment nous fonctionnons, aider à nuancer la demande et le profil du travailleur.

Bien que je demande toujours aux parties de me tenir au courant de l'évolution de la démarche, il me faut reprendre contact afin de connaître le déroulement et savoir quelle personne a été choisie. Démarche que je

dois répéter à plusieurs reprises jusqu'au moment où un travailleur a été embauché. Plus tard, je reprends contact afin d'avoir un bilan de la part des deux intéressés.

Lorsque les postulants à un emploi me retéléphonent pour me raconter leur entrevue, j'ai souvent des surprises ; en effet les conditions de travail ou de salaire proposées à la personne varient sensiblement de ce qui m'avait été annoncé par téléphone.

Il me semble que les employeurs me donnent une fausse description du job afin de le rendre plus attrayant et qu'ils se disent qu'en s'adressant à un service social on leur trouvera des personnes assez désespérées pour travailler à n'importe quel prix. Lorsque je reprends contact avec les employeurs pour clarifier ce point il s'avère qu'il y a toujours une personne qui a accepté le job !

D'un autre côté, et afin d'avoir une idée de l'efficacité du service, je peux dire que 55% des demandes des employeurs sont satisfaites. Il faut également noter que 27% des employeurs ont rapidement annulé leur demande. Les 18% d'offres d'emploi qui restent non pourvues sont celles pour lesquelles je n'ai pas pu répondre à la demande car je n'avais personne correspondant au profil.

Projets :

Pour janvier, je prendrai rendez-vous avec l'échevin de l'emploi et celui des affaires sociales afin de formaliser notre présence sur la commune.

Il me semble qu'à l'avenir et vu l'ampleur que prend le service emploi il faudra tendre vers l'augmentation des demandes et des réponses débouchant sur un emploi officiel. De par les missions attribuées aux CASG on pourrait envisager par le biais des actions collectives et communautaires, de mettre sur pied des actions ayant pour objectif de proposer à des groupes de personnes la mise sur pied de leur propre emploi.

J'essayerai aussi - tout comme je l'ai fait pour les employeurs- d'évaluer les résultats du passage des chercheurs d'emploi sur leur devenir professionnel. Ont-ils trouvé un travail classique ? de proximité ? Ont-ils entrepris une formation ? De quelle durée ?

Toutes ces questions nous permettront d'affiner mon approche et mon efficacité auprès des chercheurs d'emploi.

Lors de mon entretien avec le premier demandeur d'emploi, je lui ai décrit la situation et l'ai informé que les ML partageaient mon constat. Il a eu l'air très surpris, convaincu que le réseau d'insertion à Saint Gilles était si varié que normalement tout le monde devait trouver sa place. Il m'a donc demandé de le tenir au courant de l'évolution de mon travail, de la mise sur pied d'éventuels projets d'aide et de lui donner des informations concernant notre public cible.

Concernant l'échevin aux affaires sociales, il s'est aussi montré fort intéressé par mon analyse de la problématique emploi et de mon objectif de prendre en charge l'insertion sociale avec l'insertion professionnelle.

Il m'a assuré de son soutien, m'a offert de prendre contact sans hésiter avec lui si j'ai besoin d'une aide et m'a garanti de son appui. Il m'a également donné les coordonnées de personnes ressources à l'Union Européenne et m'a facilité tout type d'information.

5.3- Aide économique

Il s'agit de l'aide matérielle (don de meubles ou de vêtements, vêtements à petits prix), de l'aide financière ou de la guidance.

▪ **Service meuble**

Nous avons meublé 14 personnes (ou familles) grâce aux 40 dons de meubles.

Nous avons dû aussi orienter beaucoup d'autres demandeurs vers d'autres services dans la mesure où nous n'avions plus de meubles disponibles.

Il est à noter que parfois les meubles sont dans un piètre état et ils doivent être jetés.

▪ **Vestiaire**

En plus de nos clients habituels nous avons eu cette année de très nombreuses demandes de vêtements de la part de réfugiés rwandais.

Ces personnes étaient aidées par d'autres services sociaux pour le suivi administratif.

Ils ne venaient chez nous que pour la demande précise de vêtements.

▪ **Guidance budgétaire**

Avec chaque personne qui nous fait une demande d'aide socio-économique, nous utilisons une feuille budget qui nous aide à envisager toutes les dépenses.

C'est un diagnostic de la situation : d'une part les rentrées : souvent des revenus de remplacement, allocations de chômage, mutuelle, minimex pension, d'autre part, les dépenses. La crise économique poursuit ses effets et nous sommes confrontés à des personnes qui soit ont été licenciées, soit ont fait faillite.

Elles se retrouvent sans revenu professionnel et avec de grosses dettes.

Faut-il dire que les « frais médicaux » et les « loisirs » font partie d'un luxe inabordable.

En effet, il faut être au bas de l'échelle (minimex ou un petit peu plus) pour pouvoir bénéficier de la carte médicale qui sous certaines conditions, donne la gratuité des soins médicaux.

Souvent, le revenu de remplacement est insuffisant à équilibrer les dépenses essentielles. On a beau trouver un logement à petit loyer –

parce que les logements sociaux sont rares – les charges d'électricité, de gaz, d'eau, de chauffage sont telles que ce qui reste est à peine suffisant pour manger. Que faire pour les vêtements ? les soins médicaux ? le téléphone, cordon ombilical ténu de la personne isolée ou âgée avec le reste de la société ? et que dire des « loisirs » des « plaisirs » ? Les déplacements en tram, les cigarettes, le journal, le coiffeur ? Cette guidance budgétaire s'adresse entre autres, aux personnes fragiles psychologiquement qui ont besoin d'être « encadrées » pour ne pas se laisser aller à dépenser trop quand l'angoisse pointe. Cette année, nous avons eu une augmentation de demande d'aide financière de la part des assistants sociaux du CMP qui suivent des personnes fragiles.

A chaque fois lors de nos rencontres – chef de service CASG – assistants sociaux CMP – nous évaluons au mieux l'aide financière ou matérielle à accorder. Le but reste toujours d'aider la personne à gérer son budget seule et à éviter la dépendance à notre Service.

D'un autre côté, il y a les personnes qui, suite à une perte de leur emploi, à une maladie, à une séparation, se retrouvent en grand danger de pauvreté ; des achats à crédit ne peuvent plus être honorés ou tout simplement les arriérés des contributions, des assurances. Bien souvent ce type de personnes nous consulte fort « tard » quand le processus de dégradation de leur situation professionnelle et les dettes accumulées sont alors extrêmement importantes.

Nous sommes, à ce stade là, confrontés à des personnes qui, habituées à un niveau de vie élevé, n'acceptent pas toujours le cadre plus réaliste et plus modeste vers lequel nous essayons de les amener.

Le minimex octroyé par le CPAS et complété éventuellement par une aide de notre service, représente pour certains d'entre eux, une « agression » voire une « insulte » personnelle. L'assistante sociale alliera alors gestion budgétaire et gestion du surendettement (dans certaines limites). Elle prendra contact avec les créanciers et proposera des mensualités supportables vu la diminution des rentrées d'argent pour éviter l'accumulation des intérêts de retard.

Assez bizarrement on attend des personnes les plus démunies qu'elles fassent preuve de beaucoup de discernement, qu'elles s'astreignent à une gymnastique stoïque pour vivre de façon « raisonnable ». Souvent, il ne s'agit pas de mauvaise gestion mais de rentrées insuffisantes, comme ces personnes fragiles psychologiquement qui devraient avec 20.000,-fb payer leur logement en appartement supervisé, soit 14.000,-fb, le psychologue, le médecin et les médicaments. Que leur reste-t-il pour se nourrir ?

Pour mener une vie digne, c'est 35.000,- frs qui devraient être disponibles. Les personnes qui font appel à nous vivent dans une insécurité permanente : le risque de basculer à tout moment dans l'exclusion. Dès qu'elles ont frappé à notre porte, ce qui veut dire qu'elles veulent activement faire quelque chose, elles savent que l'assistant social restera à leur côté. Service emploi, guidance budgétaire, gestion du surendettement, elles savent qu'au moindre

imprévu, elles ne sont plus seules (achat de lunettes par exemple, hospitalisation...)

Le but de ces guidances est d'aider bien évidemment la personne à reprendre en main la gestion de son budget dès qu'elle sera sortie de la situation de crise.

Quels sont les différents types d'aides financières que nous octroyons ?

1. Il y a d'abord l'aide régulière, mensuelle, pour les personnes aux revenus insuffisants.
2. De même, une aide ponctuelle pendant quelques mois peut être envisagée pour des personnes à revenu aisé mais qui se trouvent soit en rupture de contrat d'emploi, soit devant une dépense exceptionnelle (vacances d'enfant par exemple)
Nous tentons dans ces cas de proposer une aide financière remboursable.
3. Aides ponctuelles pour la participation aux vacances des enfants.
Plusieurs familles ont bénéficié de ce service. Nous allouons un tiers de la somme nécessaire, la colonie prend un tiers en charge, et la famille le reste, si cela est possible. Ce ne sont pas toujours des personnes à petits revenus, parfois il s'agit de personnes qui déséquilibreraient leur budget si elles prenaient en charge les vacances de leur(s) enfant(s).
4. Aide à l'installation des réfugiés ou aide ponctuelle pour payer des déplacements, des documents administratifs, des soins médicaux, l'installation de gaz et de l'électricité.

Les demandes émanent de personnes âgées, seules, ou en couple, de malades mentaux, de femmes seules avec enfants, de familles incapables de faire face aux vacances de leurs enfants, de réfugiés et de femmes seules sans enfant, dans la cinquantaine, qui après une vie de travail non qualifié se retrouvent au chômage ou souvent sans droit au chômage.

La majorité des personnes sont nées entre 1920 et 1949 et sont en majorité isolées. Leurs revenus de remplacement sont soit le minimex, soit la pension de vieillesse.

Nous avons continué à accorder 31 aides financières régulières et mensuelles, 30 aides ponctuelles

Si l'on compare nos aides financières avec l'an dernier, nous constatons que les aides mensuelles régulières ont diminué de 3%, les aides ponctuelles ont augmenté de 27%, les prêts de 71%. Dans la mesure du possible - et pour aider le plus de personnes - nous préférons les aides ponctuelles aux aides régulières.

Nous travaillons avec le Beth Lechem et la Société Royale de Philanthropie.

5.4- Gestion financière – Surendettement

Il y en a plusieurs sortes :

- Nous assistons les personnes fragiles psychologiquement ou trop âgées dans la gestion de leur capital.
- Les revenus des personnes fragiles psychologiquement peuvent être également versés sur un compte à leur nom au Service Social Familial. Une partie est redistribuée à la personne, une autre partie sert à payer les factures.
- Nous intervenons également dans certains cas dans le règlement direct de factures.

5.5- Secteur Aides ménagères (Myra SANDOR)

Le secteur d'aide à domicile fonctionne toujours avec deux aides ménagères. La clientèle est restée très stable. Les prestations varient entre 1h30 et 3 heures par client.

Certains clients sont vus plusieurs fois par semaine si leur situation l'exige. Nous choisissons de prendre en compte une demande en profondeur plutôt que de satisfaire à moitié beaucoup d'usagers.

Nous nous adressons toujours préférentiellement aux personnes isolées et démunies financièrement.

Le travail des aides ménagères est varié. Elles assurent les tâches telles que le nettoyage, les courses, la cuisine et certaines démarches ponctuelles. Elles peuvent effectuer des paiements dans une administration ou encore accompagner quelqu'un chez le médecin.

5.6- Accueil et intégration des réfugiés

Nous avons eu de très nombreux réfugiés : la majorité d'entre eux étaient originaires d'Afrique et plus particulièrement du Rwanda. Le deuxième groupe important provenait des pays de l'ex URSS.

Comme nous l'avons écrit plus haut, les Africains venaient soit avec une demande ponctuelle (vêtements), soit avec une demande d'accompagnement administratif et juridique.

6. LE PUBLIC DU CENTRE

Nous ne pourrions pas donner ses caractéristiques vu le manque de matériel informatique et nous le regrettons.

Inscrits au secrétariat, le nombre de nouvelles demandes était de 346 l'an dernier. Cette année, il y en a eu 674. Y sont inclus cette année les donateurs du service meubles et les employeurs.

De très nombreuses personnes sont venues avec des demandes spécifiques liées aux suites de la Shoah. Environ 400 dossiers – non repris dans les statistiques ont été traités soit par téléphone, soit par courrier soit – plus rarement – en entretien individuel ;

Les personnes les plus représentées dans notre caseload cette année ont été : les personnes en précarité économique, les réfugiés, les personnes faisant une demande spécifique au niveau des réparations des suites de la Shoah.

CHAPITRE IV

L'ACTION COLLECTIVE

Il n'est pas inutile de rappeler ce qu'on entend par action collective.
Elle est définie à l'article 5 du nouveau décret.

- L'action collective vise à introduire, à élaborer et à apporter aux bénéficiaires, en interaction avec leur milieu de vie, des réponses collectives à des problématiques individuelles, à restaurer des liens sociaux ainsi qu'une dynamique de solidarité et de prise de responsabilité entre les personnes.
- L'action collective offre aux bénéficiaires des activités de groupes, des connaissances et des outils méthodiques susceptibles de révéler leur savoir faire et d'acquérir ou développer leurs capacités personnelles et leur autonomie.

Réflexions sur la difficulté d'introduire le travail collectif et communautaire

En réponse aux différentes problématiques sociales rencontrées, le Service Social s'est bien souvent organisé autour d'une approche de travail individuel.

C'est le cas dans notre Institution où depuis sa création se sont succédés quantité de travailleurs sociaux de plus en plus spécialisés dans cette voie.

Chacun d'entre nous a choisi de se former en fonction de ses intérêts et de sa personnalité.

Bien souvent un travail thérapeutique personnel est venu s'ajouter pour permettre que la relation d'aide s'établisse malgré les nombreuses sollicitations affectives et émotionnelles.

Tout ce processus s'est mis en place sur plusieurs années et a nécessité un réel investissement à tous les niveaux.

Depuis 1998, nous sommes régis par un nouveau décret qui encourage le travail collectif et communautaire. Ces nouveaux modes d'intervention ont provoqué bien des débats dans notre équipe.

Nous allons devoir nous orienter vers une pratique que nous connaissons moins et surtout dont nous ne pressentons pas toujours la pertinence.

En collaboration avec les autres CASG et stimulés par une formation en travail communautaire, nous avons continué nos groupes commencés l'an dernier et réfléchi à des nouveaux projets.

1. Groupe « Les Rendez-vous du jeudi » Vincent DE MULDER – Laurence AYACHE

Les activités ont eu lieu tous les jeudis (excepté le dernier de chaque mois) de 20h30 à 22h45 sous la responsabilité de deux animateurs délégués par le CASG : Vincent DE MULDER et Danièle DUMONT.

En octobre 1999 Danièle DUMONT a cessé ses activités et a été remplacée par le Dr Laurence AYACHE, médecin psychiatre au Centre Médico-Psychologique du Service Social Juif.

Comme par le passé, il nous a paru important pour la cohésion du groupe que les animateurs soient de sexe différents et puissent symboliser en quelque sorte « une image du couple parental ».

Les participants du groupe, notamment les plus anciens, reposent régulièrement la question de la nécessité d'un encadrement par deux animateurs. En quoi cela leur permet-il d'exister en tant que groupe, est-ce que c'est une mise sous tutelle les privant d'une existence propre, est-ce que cela a un effet mobilisateur ou non, en quoi cela est-il privatif ou non de liberté ? Tant de questions ouvertement formulées ou indirectement posées (agressivité, tensions diverses..).

En juin 1999, lors d'un premier bilan la majorité des participants du groupe ont clairement formulé leurs désirs de continuer avec les animateurs. Ils pensent que nous sommes garants du cadre minimum tel que le maintien des règles, l'organisation des activités, être le lien entre les différents moments de vie du groupe. Notre présence et action tempère les difficultés de communication entre eux et la gestion des tensions.

En parallèle, ils restent soucieux de garder leurs indépendance et la possibilité à tout moment de rediscuter du sens de notre intervention.

Notre rôle est donc principalement et précisément de leur permettre de trouver les clefs pour exister en tant que groupe tout en garantissant le respect de la liberté individuelle.

Quelques signes nous montrent un changement allant vers une prise en charge plus grande de la vie du groupe par les participants :

- Le désir de créer un comité d'organisation,
- La mise sur pieds d'activités où les participants sont eux mêmes le centre (Café philo animé par un des participants, les fûtes du jeudi qui consiste à s'échanger des adresses et des bons tuyaux entre participants.),
- Organisation collective de la soirée spaghetti,
- Le respect des horaires et des règles propre au groupe,
- Prise en charge d'une conférence par un des participants,
- La gestion du paiement des boissons et de la pub par deux trésoriers.

Ce qui va dans le sens des buts que l'on s'était fixés pour 1999, à savoir faire participer les membres du groupe à l'élaboration du programme d'activité, de faire naître et de soutenir des projets qui leur sont propres.

En ce qui concerne l'objectif global, il consiste à aider les participants à tisser des liens sociaux et relationnels en vue de briser l'isolement et susciter des rapports de solidarité.

On voit ainsi naître de plus en plus de contacts entre les participants en dehors des réunions autour d'activités culturelles ou simplement autour d'un verre.

Comme par le passé nous sollicitons en moyenne une fois par mois des conférenciers bénévoles qui répondent à l'appel et prennent leur rôle très à cœur.

Les objectifs poursuivis pour l'année 2000 sont :

- Réfléchir avec le groupe à : « comment s'ouvrir à d'autres participants » (pub, soirée grand public...)

- Essayer d'introduire des activités en lien d'une réunion à l'autre (ex : aller voir un film au cinéma et la réunion suivante susciter un débat avec un invité extérieur compétent sur le sujet traité,
- Encourager les initiatives nouvelles,
- Formaliser la prise en charge par les participants d'une partie des activités.

2. Kafe Kalatch

Le Kafe Kalatch s'organise toujours une fois par mois, le dernier vendredi après-midi. Viviane LIPSZSTADT et Myra SANDOR y participent ponctuellement.

Il y a une moyenne de 12 personnes qui y participent régulièrement.

L'ambiance y est très chaleureuse et conviviale.

Les participants apportent des plats cuisinés, des spécialités locales et les proposent aux autres.

Bien souvent aussi on y chante et joue du piano. Cela provoque beaucoup d'émotion et de plaisir pour les gens déracinés et loin de chez eux.

Il est évident que cette activité s'adresse à un groupe restreint mais elle n'en est pas moins importante. Le bien être de pouvoir parler russe est très visible également.

Le Kafe Kalatch est beaucoup plus qu'une simple activité récréative pour un public russophone.

Sa vocation est d'une part, de proposer un lieu de construction du lien social pour primo-arrivants et d'autre part, de mettre à disposition du public l'éventail complet des services que propose notre CASG.

Le Kafe Kalatch est animé par notre administrateur – bénévole, André WIEDER, qui, rappelons le nous représente aux réunions du C.B.A.R. et dispose donc d'une information concernant les demandeurs d'asile, réactualisée mensuellement.

3. Organisation pour les usagers artistes du CASG d'une exposition

Tout au long de cette année 1999, nous avons animé de nombreuses réunions et effectué des visites chez le partenaire qui nous a aidé à monter cette exposition : la Fondation LUNDBECK. Le projet s'adressait à des personnes relativement isolées sur le plan social (certaines l'étaient très fort) et qui rencontraient de grosses difficultés à valoriser leur production artistique.

Nous souhaitons : les mettre au contact les uns avec les autres, créer une dynamique de groupe permettant aux artistes de mettre sur pied une exposition collective de leurs œuvres, donner à ces artistes l'occasion de se faire connaître et de vendre éventuellement leurs toiles.

Le fait de collaborer avec la Fondation LUNDBECK (mécénat) a contribué à la réussite totale du projet car dans un premier temps, l'obstacle majeur semblait être le financement du projet (encadrements, assurances, transports, frais de vernissage...).

Cet aspect là fut pris entièrement en charge par LUNDBECK.

La dynamique du groupe

Dans l'ensemble sur les 8 artistes (4 femmes et 4 hommes) les hommes ont été beaucoup plus réguliers et ont participé plus activement que les femmes à la préparation de l'exposition.

Des rapports sympathiques se sont établis au sein du groupe avec un réel respect mutuel de l'art et de la parole de chacun. Par contre à la fin du projet, il ne semble pas que les relations sociales aient perduré entre eux.

Certains artistes du groupe souhaitent recommencer d'autres projets du même type. Le vernissage dans les locaux de la Fondation LUNDBECK fut un moment merveilleux pour les artistes comme pour les visiteurs. Le succès du projet fut total.

4. Travail d'animation

- Animation dans la salle d'attente des personnes se rendant chez le juriste qui s'occupe des réparations allemandes.
Voir chapitre V les spécificités du Centre.
- Création de lien entre les locataires des appartements de l'AJVG.
Voir chapitre V les spécificités du Centre.
- Animation d'un groupe de jeunes de 12-13 ans à la Synagogue Beth Hillel.
Voir chapitre V les spécificités du Centre.

CHAPITRE V

L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Cette action vient renforcer le concept d'action collective dans les nouvelles missions des CASG. Dans le nouveau décret, elle est définie comme suit à l'article 6 :

1. L'action sociale communautaire avec les personnes, avec les intervenants sociaux, vise à induire, à élaborer, à initier et à développer, **avec et pour les bénéficiaires** des réponses collectives, des actions concrètes favorisant leur participation et cohabitations sociales et culturelles ainsi que la prévention et la lutte contre l'isolement et les mécanismes d'exclusion sociale et culturelle.
2. Les activités d'action sociale communautaire se fondent sur :
 - 1°- L'identification des problématiques sociales qui apparaissent à travers les actions du Centre, l'exploration de leur nature et de leur étendue et la formation opérationnelle de changements sociaux et structurels recherchés.
 - 2°- La détermination des instruments et moyens requis pour réaliser ces changements, en tenant compte des potentialités des bénéficiaires, des ressources internes et externes au Centre et des moyens supplémentaires à mettre en œuvre pour remédier aux carences et difficultés répertoriées.

Nous avons continué les actions suivantes :

- a) Travail à propos des personnes âgées , pages 24 à 27
- b) Travail avec les survivants de la Shoah et leurs descendants, pages 7 et 8
- c) Travail à propos des coupures de gaz – électricité, page 15

Notre travail communautaire, décrit dans le dossier s'inscrit dans une lignée de reconnaissance de la personne avec ses droits :

- Droit à être reconnue comme personne acteur de sa vie, et surtout « vivant » avec ses désirs et ses droits, même en lieu de vie collectif.
- Droit à récupérer ses biens, ce qui est une façon de dire non au vol et à la spoliation organisés en temps de guerre,
- Droit dans une société riche, à bénéficier des moyens de vie décente mis à la disposition de tout un chacun.

Remarque : les actions communautaires renvoient à des pages antérieures du rapport pour cause de sa structuration.

CHAPITRE VI

LES SPECIFICITES DU CENTRE

Beaucoup de gens qui nous consultent viennent au CASG un peu comme on vient dans sa « maison » chez ses « parents ». A la fois lieu de « valeurs communes » pour certains, seul lieu où pourra s'exprimer tout le sentiment d'injustice, de révolte, de rage du « paquet reçu » en direct ou transmis de génération en génération.

Le génocide juif n'en finit pas de blesser encore bon nombre de nos demandeurs. Et l'on pourrait se dire : tant d'années après... Comment cela est-il possible ?

Nous souhaitons, l'an prochain tenter de mettre sur pied une réflexion sur notre spécificité, réflexion qui réunirait tous les intervenants du Service Social Juif autour de la direction.

1. Une permanence de plusieurs assistants sociaux de 2 en 2 heures de 10h à 17h un mercredi, toutes les 3 semaines, jour de consultation chez le juriste s'occupant des « réparations allemandes ».

Soit l'assistant social accompagne la personne chez le juriste, soit il l'aide à accomplir les différentes démarches. Si la demande est d'ordre psychologique, elle est orientée vers le CMP.

Rencontrer des personnes victimes de la Shoah est très éprouvant. Ces personnes qui souvent ont pu reprendre le fil de leur existence avec plus ou moins de bonheur, ont enfoui dans les profondeurs de leur mémoire les chocs et traumatismes graves qu'ils ont subis.

A l'occasion des demandes de « réparations » leur passé émerge avec violence et les replonge dans l'angoisse, la colère, le désarroi et la détresse. Les accompagner, sans se fermer soi-même, est très éprouvant pour l'équilibre de l'assistant social.

2. Accueil dans la salle d'attente (demandes de réparation allemandes)

Un projet expérimental d'action collective a été mis sur pied en collaboration avec le CMP du SSJ. Il a été élaboré aux réunions inter-équipe centrées sur la question de la Shoah.

Les effets : au cours des 8 animations de la salle d'attente effectuées au cours de l'année 1999 conjointement avec une collègue du CMP.

Nous avons pu mesurer que les résultats recherchés n'étaient pas tout à fait atteints et que notre présence avait été vécue par certains usagers comme parfois « intrusive ».

Les personnes relativement à l'aise dans leurs démarches n'avaient pas besoin de nous pour lier contact et ceux qui étaient très tendus ne semblaient pas toujours apprécier nos « offres » d'échanges. A certains moments, un réel climat de convivialité s'est établi entre les demandeurs mais nous avons eu le sentiment que notre présence à la salle d'attente stigmatisait les personnes dans leur position de « victimes des persécutions ». Certaines d'entre elles préféraient être là de manière plus « discrète » et plus « anonyme ».

Suite à tout cela, nous avons décidé d'interrompre l'animation de la salle d'attente pour les demandeurs de réparations allemandes.

3. Espace de rendez-vous – WJRO

1. Spoliation

Au cours de l'année 1999, les permanences que nous avons mises sur pied pour recevoir les demandeurs spoliés en Belgique (ou leur ayants droit) ont sensiblement diminuées car la plupart ont rentré leurs dossiers de demandes.

2. Fonds Suisses

Nous avons reçu cette année de nombreuses personnes qui demandaient notre aide afin de remplir leur demande de Fonds Suisses. Nous nous sommes partagés 700 dossiers de demandes (CMP + CASG + bénévoles).

Certains dossiers ont été traités uniquement par courrier et par téléphone. D'autres personnes sont venues à nos permanences et nous ont parlé de leur histoire.

Certains demandeurs ont été contraints par leur situation sociale précaire à demander l'assistance de ce fonds humanitaire. Cela en lien direct avec les persécutions qu'ils ont subi les obligeant ainsi à être confrontés à une histoire qu'ils tentent d'oublier.

On peut se demander dans quelle mesure l'octroi de ce fonds humanitaire n'a pas chez certains des effets néfastes au niveau du psychisme. A l'inverse, pour d'autres, la reconnaissance symbolique de la souffrance endurée, de l'injustice commise, de la responsabilité (de la Suisse en l'occurrence) que représente la création de ce fonds a des effets positifs.

Actuellement nous avons transmis toutes les demandes au WJRO qui les traitera dans le courant de l'an 2000.

4. Collaboration avec l'AJVG (asbl)

Dans le cadre de l'aide aux Juifs victimes de la guerre, un étage comprenant 8 appartements et flats a été acquis dans un immeuble en construction dans la commune de Saint Gilles, par l' A.S.B.L. AJVG, avec le financement de la CLAIM'S et l'aide de la Région Bruxelloise.

Le quartier choisi est intéressant du point de vue de l'insertion sociale : il est à la fois près du Service Social qui offre des possibilités d'accompagnement psychologiques (CMP) social (CASG) et culturel (Club Amitié) et du CCLJ, Centre Communautaire très vivant, avec un restaurant et de très nombreuses activités culturelles.

Ce projet d'appartements en location à des prix très modérés a rencontré les préoccupations du CASG.

De nombreuses personnes ayant souffert de persécutions ou leurs enfants, n'ont pu mettre en place des conditions décentes de vie, les loyers étant en général fort élevés et l'accession aux habitations sociales pas évidente.

Un autre aspect intéressant est que ces personnes qui ont été persécutées à cause de leur identité juive, vivent le Service Social Juif un peu comme leur maison, leur famille, elles qui souvent après la guerre se sont retrouvées amputées de la leur.

Etre dans un appartement près du SSJ et du CCLJ répond à un besoin profond.

Nous avons tenté de mettre sur pied une animation pour permettre la création de liens de solidarité, d'entraide. Peut-être allons nous permettre qu'une demande émerge :

repas collectifs, sorties culturelles...).

Une première réunion a été proposée en décembre 1999. A notre grand étonnement, et malgré l'assurance de leur intérêt...il n'y a eu personne.

Nous allons susciter une nouvelle rencontre durant la saison 2000.

5. Collaboration avec l'Athénée Ganénou (Myra SANDOR)

Les jeunes filles de 6^{ème} primaire de l'Athénée Ganénou sont venues rendre visite au Service Social Juif dans le cadre de leur préparation à la Bat Mitsvah.

Elles posent des questions sur une série de thèmes tels que le pourquoi d'une telle institution, à qui s'adresse-elle ? Quels sont les principaux problèmes sociaux que rencontre la communauté.

Pourquoi accepte t-on les non juifs au Service Social. ?

Je pense que des rencontres comme celles-là sont importantes, même si elles sont courtes et ponctuelles. Elles ouvrent les jeunes gens, futurs adultes à une réalité sociale très souvent méconnue.

Cela permet de débattre de sujets importants, et d'élargir le champ de réflexion par une confrontation d'opinions différentes.

6. Collaboration avec la synagogue Beth Hillel (Viviane LIPSZSTADT)

Dans le cadre d'un projet d'éducation civique et d'aide aux personnes âgées et/ou isolées en collaboration avec Beth Hillel, je suis allée faire une information aux jeunes qui préparent leur Bar et Bat Mitsvah sur ce qu'est un Service Social, l'aide sociale, quel genre de difficultés sociales rencontrent nos usagers, le droit à l'aide sociale, qu'est-ce qu'un minimex, un CPAS...

Les jeunes ont posé beaucoup de questions et j'ai essayé d'animer en les impliquant le plus possible.

Sur un tableau ils ont inscrit les adjectifs signifiants sur ce que peut ressentir un réfugié ou un sans abri. L'action a débouché sur une distribution de colis de Hannouka.

Certains jeunes ont regretté que les personnes visitées, soient peu loquaces. D'autres ont eu un réel échange inter générationnel. Aucune évaluation n'a été effectuée auprès des personnes qui ont reçu les colis.

Projets et perspectives pour l'an 2000 : les jeunes (+/- 30 enfants) iront en deux groupes rencontrer des enfants demandeurs d'asile qui vivent au Petit Château. Nous animerons deux mercredis après-midi et les enfants organiseront en collaboration avec Beth Hillel le goûter et l'activité. Au préalable, j'irai sensibiliser les jeunes du Talmud Tora à ce que vivent les demandeurs d'asile, (procédure, aide sociale, conditions de vie, aspects psychologiques...)

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS ET PROJETS POUR L'ANNEE SUIVANTE

Les saisons se suivent et se ressemblent.

Les moyens humains nécessaires pour s'engager dans l'action collective et communautaire, sans mettre en péril la qualité de l'aide individuelle, n'ont pas été octroyés par les pouvoirs subsidiaires.

Idem pour la mise en place de l'outil informatique qui nous a fait cruellement défaut.

Malgré cela, l'équipe du CASG a démontré par ses nouvelles actions et ses choix en matière de formation, sa volonté de développer de nouveaux projets, de nouveaux modes d'intervention.

La saison 2000 sera, nous le voulons et nous l'espérons, plus propice au développement de notre programme d'action.

Le CASG ayant obtenu comme ses pairs en Région bruxelloise, un subside conséquent pour son informatisation, l'année à venir sera celle de l'irruption des nouvelles technologies dans notre Service.

En terme de nouveaux modes d'intervention, actions collectives et communautaires, l'équipe maintiendra ses actions actuelles et investiguera de nouveaux domaines (emploi, logement...).

Nous insistons particulièrement sur les nouvelles orientations prises par notre service emploi. Les pistes explorées en 99 seront certainement d'actualité l'année à venir. L'encrage local de notre service, son ouverture sur le secteur associatif engagé dans le dispositif régional d'insertion socioprofessionnelle nous permettront d'explorer de nouveaux modes d'interventions collectifs et communautaires.

Enfin, une dimension particulière à notre CASG devra également être abordée, idéalement dans le cadre d'une réflexion globale sur l'identité du Service Social Juif.

Rappelons-le, soulignons-le avec force, notre Maison et donc son CASG ont pour origine une volonté communautaire, une action communautaire avant la lettre, du moins du décret. Notre Service et notre CASG, donc ne sont pas issus du néant. Tout au contraire le Service Social Juif est né du refus vital, fondamental de la tentative d'anéantissement que fut la Shoah.

Il est indispensable qu'une telle dimension propre à l'histoire de la Communauté Juive et donc de notre Maison nourrisse nos réflexions, le développement de nos projets et au delà de nos modes d'intervention, l'éthique du respect absolu de l'autre qui est et sera toujours la règle, la loi imprescriptible vers laquelle notre Service et notre CASG devront tendre.